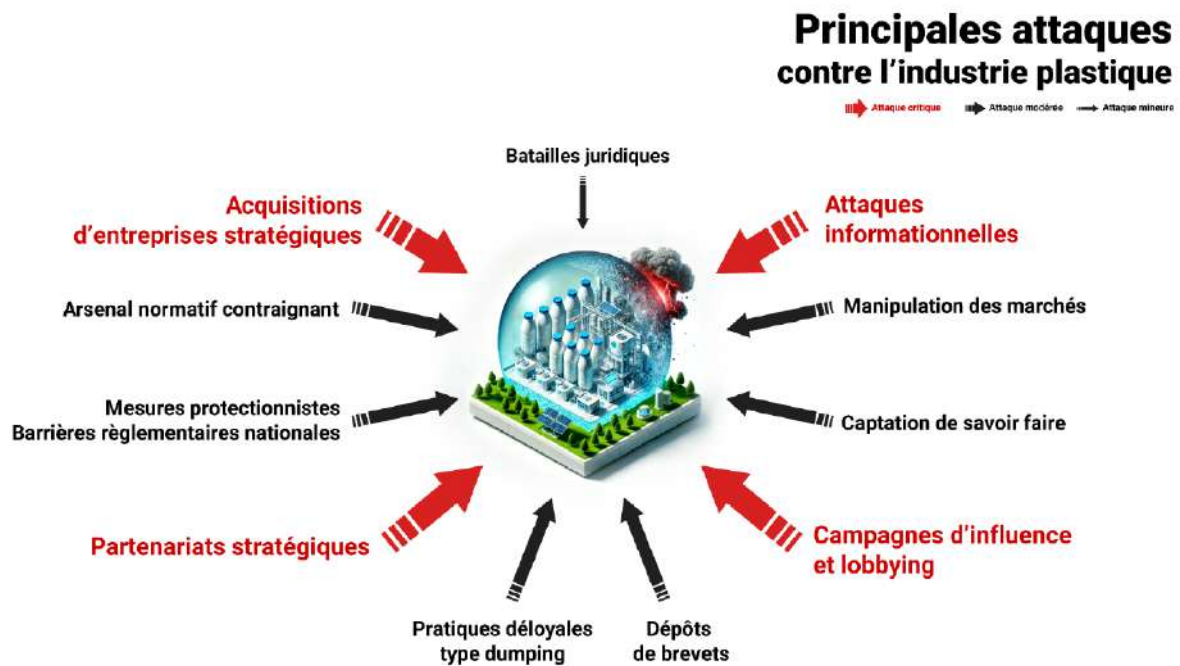


# Rapport d'analyse sur la guerre économique Secteur des plastiques et composites



Sous la direction de Christian Harbulot et d'Arnaud de Morgny

Rédactrice : Aurélie Poquet

[www.cr451.fr](http://www.cr451.fr)



## Préface

La notion de guerre économique reste encore un angle mort dans la manière dont les responsables du monde économique appréhendent leur environnement. La très grande majorité d'entre eux se focalise sur les problématiques d'innovation et l'analyse concurrentielle sans chercher à avoir une approche plus globale des affrontements économiques qui peuvent entraîner des répercussions très précises sur leur chiffre d'affaires et leur volume d'activités.

Le rapport que l'ancien président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, a remis en septembre 2024 au président de la République, est très orienté sur « la sécurité économique des entreprises dans ses aspects fonctionnels (ingérence, espionnage industriel, menaces informatiques et numériques, les risques liés à l'intelligence artificielle) ». Mais il ne traite pas réellement de la question de la guerre économique en termes d'enjeu stratégique.

Il n'est plus possible aujourd'hui de se focaliser sur les cœurs de métier, en évitant les sujets qui dérangent les réflexions managériales classiques. L'évolution conflictuelle du monde rend plus que nécessaire le besoin de formaliser de nouvelles grilles de lecture sur les stratégies d'encercllement par les normes mais aussi sur les méthodes d'accroissement de puissance par l'économie qui faussent les règles de concurrence, ainsi que le renforcement des politiques protectionnistes et sans oublier les nouvelles méthodes de conquête masquées des marchés, sous couvert du développement des technologies de l'information.

Le centre de recherche appliqué CR451 de l'Ecole de Guerre Economique a donc décidé d'entamer la publication de rapports destinés à éclairer ces angles morts de la guerre économique en partant de la situation vécue par des secteurs industriels.

Le CR451 a mandaté Aurélie Poquet pour rédiger ce rapport sur la guerre économique dans le secteur de la plasturgie. Pourquoi avoir choisi ce sujet ? L'élément déclencheur est la prise de parole d'un homme du métier qui a déclenché un débat sur la prise en compte de l'importance de l'industrie du plastique dans le fonctionnement de nos sociétés.

Il n'est pas courant qu'un représentant du monde de l'entreprise rédige un ouvrage<sup>1</sup> pour dénoncer publiquement les attaques que subit son secteur. Joseph Tayefeh<sup>2</sup> ne dissocie pas les affrontements informationnels que subit l'industrie de la plasturgie, de ses enjeux stratégiques de développement aux niveaux national et international. Rappelons à ce propos que la plasturgie française regroupe près de 3000 entreprises et près de 120 000 salariés sur le territoire national et la troisième Européenne en taille.

Christian Harbulot  
Directeur de L'EGE et du CR451

---

<sup>1</sup> Joseph Tayefeh, *Plastique Bashing : L'intox*, Paris, éditions du Cherche Midi, 2023.

<sup>2</sup> Secrétaire général de Plastalliance.

# Sommaire

## Table des matières

Sommaire .....	4
Résumé exécutif.....	7
Introduction.....	9
<b>1. Etat des lieux des dépendances commerciales sur le plastique .....</b>	<b>11</b>
<b>1.1 Matières premières plastiques en 2023 .....</b>	<b>12</b>
1.1.1 Principaux exportateurs.....	12
1.1.2 Principaux importateurs .....	14
<b>1.2 Produits plastiques finis en 2023.....</b>	<b>15</b>
1.2.1 Principaux exportateurs.....	15
1.2.2 Principaux importateurs .....	16
<b>1.3 Déchets plastiques en 2023 .....</b>	<b>17</b>
1.3.1 Principaux exportateurs (en valeur) .....	17
1.3.2 Principaux importateurs (en valeur) .....	18
1.4 Synthèse.....	20
<b>2. Le secteur des matières premières plastiques .....</b>	<b>22</b>
2.1 Panorama des principaux acteurs des matières premières plastiques .....	22
2.2 Identification de stratégies de conquête dans le champ économique.....	24
2.2.1 Le <i>dumping</i> : un moyen offensif pour affaiblir une industrie .....	24
2.2.2 Cas de dumping économique visant à fragiliser une filière locale.....	25
2.2.3 Instruments de défense économique .....	25
2.2.4 Acquisitions stratégiques .....	28
2.2.5 Partenariats stratégiques.....	29
2.2.6 Pénurie artificielle des matières premières plastiques .....	29
2.3 Points de vulnérabilité .....	32
2.4 Identification d'attaques informationnelles sur différents échiquiers.....	33
2.4.1 Exemple de la campagne « <i>Ineos will fall</i> » .....	33
2.4.2 Autres exemples .....	35
2.5 Synthèse.....	35
<b>3. Fabrication des plastiques et principaux usages .....</b>	<b>37</b>
3.1 Enjeux .....	37
3.2 Affrontements économiques autour des emballages plastiques .....	38

3.2.1 Panorama des principaux acteurs de l’emballage plastique.....	39
3.2.2 Analyse des débats autour du projet de règlement sur les emballages et les déchets d’emballages (« PPWR ») .....	45
3.2.3 Analyse des stratégies de concurrence dans le secteur de l’emballage .....	53
3.2.4 Les emballages plastiques : cibles des ONG .....	54
3.2.5 Synthèse .....	55
<b>4. Gestion de fin de vie des déchets plastiques : le recyclage.....</b>	<b>56</b>
4.1. Cartographie des principaux acteurs du recyclage .....	58
4.2 Etat des lieux du recyclage .....	60
4.3 Affrontements informationnels autour du recyclage:une fausse solution selon certaine ONG	63
4.4 La promotion du recyclage : une stratégie de l’industrie américaine des polymères .....	65
4.5 Les ambitions de l’Allemagne et de l’Italie sur le recyclage.....	68
4.5.1 Allemagne .....	68
4.5.2 Italie .....	70
4.6 Synthèse.....	70
<b>5. Les solutions alternatives.....</b>	<b>71</b>
5.1 Les bioplastiques, une alternative aux plastiques conventionnels.....	71
5.1.2 Panorama des principaux acteurs du secteur des bioplastiques.....	72
5.1.3 Etat des lieux de l’industrie des bioplastiques dans le monde.....	75
5.1.4 Identification de stratégies d’affrontements économiques entre acteurs du marché des bioplastiques .....	77
5.1.5 Identification d’affrontements informationnels .....	81
5.1.6 Synthèse .....	83
5.2 L’oxo-dégradable : exemple d’une guerre économique.....	84
5.2.1 Origine de la controverse .....	84
5.2.2 Initiatives nationales et européennes, le droit comme outil de guerre économique .....	86
5.2.3 L’oxo dégradable dans le reste du monde.....	89
5.2.4 Synthèse .....	91
5.3 Les plastiques recyclés .....	92
5.3.1 Enjeux des plastiques recyclés.....	92
5.3.2 Cartographie des acteurs des plastiques recyclés .....	93
5.3.3 Etat des lieux de la production de plastiques secondaires par régions.....	94
5.3.4 Identification d’une guerre informationnelle sur l’échiquier sociétal .....	95
5.3.5 Points de vigilance.....	96
5.3.6 Synthèse .....	97
<b>Conclusion .....</b>	<b>99</b>

<b>Annexe 1- Balance commerciale 2023 .....</b>	<b>103</b>
<b>Annexe 2 - Stratégies et moyens des organisations non gouvernementales pour lutter contre le</b>	
<b>Cartographie des principales ONG engagées dans la lutte contre le plastique .....</b>	<b>105</b>
<b>Panorama des moyens déployés par les ONG pour une « déplastification » .....</b>	<b>107</b>
<b>Exemple d'outils utilisés par les ONG pour mener leurs attaques (liste non exhaustive) .....</b>	<b>108</b>
<b>Actions de lobbying .....</b>	<b>110</b>
<b>L'indépendance financière et politique des ONG en question .....</b>	<b>112</b>
<b>Focus : Friends of the Earth .....</b>	<b>112</b>
<b>Focus : Fondation Heinrich Boll.....</b>	<b>115</b>
<b>Annexe 3 - Panorama des principaux usages des matières premières plastiques .....</b>	<b>120</b>
<b>Annexe 4 - Méthodologie .....</b>	<b>123</b>

## Résumé exécutif

Historiquement, le secteur des plastiques ne s'est pas construit selon les principes de la guerre économique, comme ce fut par exemple le cas du secteur pétrolier dont l'essor est indissociable des enjeux géostratégiques depuis la fin du XIXe siècle.

Cette limitation du cadre de la confrontation sur le marché intérieur de la plasturgie s'explique en France par la concentration géographique et la proximité sociale des acteurs, qui entretenaient des relations informelles basées sur la coopération et le partage des informations. Ces pratiques ont empêché la concurrence agressive car les innovations et les savoir-faire étaient échangés sur le modèle du « don/contre-don ». En outre, les prix et parts de marché étaient négociés afin d'éviter les conflits et de respecter un code moral, bien que des ententes de type cartel aient pu être constatées<sup>3</sup>.

Cependant, la mondialisation des échanges a modifié cette réalité initiale. Différents types d'affrontement économique interfèrent de plus en plus avec le cadre de développement initial du secteur des plastiques et des composites.

Ce rapport, rédigé entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 1<sup>er</sup> septembre 2024 couvre une période allant de 2007 à août 2024. Il présente un état des lieux du secteur des plastiques et des composites selon une démarche d'intelligence économique et dresse trois principaux constats :

- l'existence de stratégies de guerre économique ou de faisceaux d'indices concordants à toutes les étapes de la chaîne de valeur des plastiques : matières premières, produits plastiques finis, et déchets. Les solutions alternatives aux plastiques conventionnels : bioplastiques, oxo-dégradables et plastiques recyclés ne sont pas exemptées.
- le recours à des stratégies d'affrontements économiques agressives menées par des Etats européens comme l'Allemagne (balance commerciale excédentaire dans toutes les catégories de plastiques en 2023) et l'Italie aux dépens de leurs alliés européens.
- la vulnérabilité du secteur des plastiques et des composites en Europe et sa dépendance à l'égard de certains Etats prédateurs tels que la Chine et les Etats-Unis, en particulier pour les matières premières plastiques.

Un panorama des moyens déployés et des vecteurs utilisés selon les parties prenantes (industriels, concurrents, société civile, Etats et institutions) et les échiquiers (économique, normatif, juridictionnel ou environnemental), a permis d'identifier certaines stratégies de conquête insidieuses, lesquelles méritent une attention particulière :

- Actions de prédation : acquisitions ou partenariats stratégiques pour pénétrer certains marchés,
- Pénuries artificielles de matières premières pour contrôler le marché,

---

<sup>3</sup> <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/lautorite-sanctionne-hauteur-de-302-millions-deuros-les-trois-principaux>

- Pratiques du *dumping* pour affaiblir voire détruire la concurrence,
- Confrontation indirecte par le droit ou les normes pour imposer ses modèles et ses règles.

Il ressort également du rapport que les Organisations Non Gouvernementales (« ONG »), outil d'influence puissant auprès de l'opinion publique et des institutionnels, opèrent principalement dans le champ informationnel pour mener une politique de « déplastification <sup>4</sup> ». L'annexe 2 cartographie les principales ONG engagées dans la lutte contre le plastique, synthétise certains outils déployés et présente les financements reçus par l'ONG Friends of the Earth et la Fondation Heinrich Boll lesquels interpellent.

D'autres acteurs, principalement des industriels américains, ont mené des campagnes de désinformation notamment sur le recyclage. Par ailleurs, le recours par certains industriels au *greenwashing* (ou écoblanchiment), à savoir « le fait pour une entreprise ou un organisme, de se donner une image responsable à l'égard de l'environnement »<sup>5</sup>, est également dénoncé par les ONG. Enfin, des tensions ont été identifiées entre industriels d'un même secteur (exemple : bioplastiques).

Une analyse des acteurs impliqués dans les négociations sur le projet de règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (également connu sous le nom « PPWR ») révèle également le pouvoir d'influence de certains lobbys étrangers et Etats européens pour défendre leurs intérêts au mépris des règles de transparence de l'Union Européenne (« UE »).

Pour comprendre les enjeux et défis du secteur des plastiques et composites, une approche globale, et non sectorielle, est déterminante.

---

<sup>4</sup> Terme utilisé par les ONG

<sup>5</sup> <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ecoblanchiment>



## Introduction

L'histoire de la plasturgie a débuté au XIX<sup>ème</sup> siècle avec l'invention du premier plastique synthétique, la Bakélite. Cependant, c'est au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle que l'industrie des plastiques a pris son essor, notamment pendant et après la Seconde Guerre mondiale, où la demande pour des matériaux légers et résistants a explosé. Les États-Unis ont joué un rôle majeur dans l'industrialisation du plastique, avec des entreprises comme DuPont développant des polymères emblématiques tels que le nylon. L'Europe, notamment l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, a également été pionnière dans la production et l'innovation des matériaux plastiques.

Depuis, la plasturgie est devenue une industrie mondiale, avec la Chine dominant actuellement la production (32%), suivi par les États-Unis (17%) et l'Europe (14%). En France, le secteur est dynamique, employant 125 000 personnes au sein de 3 350 entreprises. En 2023, la France était le 3<sup>ème</sup> producteur de plastique en Europe, derrière l'Allemagne et l'Italie.

Le monde connaît une augmentation massive de la production de plastique. Entre 2019 et 2060, les pays non-membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») devraient tripler leur consommation de plastiques et représenter 64% de l'utilisation mondiale de plastiques d'ici 2060, les augmentations les plus importantes étant attendues dans les économies émergentes d'Afrique subsaharienne et d'Asie. L'utilisation des plastiques dans les pays membres de l'OCDE devrait doubler d'ici 2060.

En effet, le plastique omniprésent dans notre quotidien, a révolutionné la société moderne par sa polyvalence et son faible coût de production. Il s'est rapidement imposé dans presque tous les secteurs d'activité, des biens de consommation courante aux applications industrielles avancées. Ce matériau fabriqué principalement à partir de dérivés du pétrole, offre une diversité de propriétés qui en font un choix privilégié pour une multitude d'usages. Les polymères plastiques ont été le moteur de la croissance industrielle des pays occidentaux « fondateurs » de la plasturgie et ils sont aujourd'hui le moteur de la croissance des continents africains et asiatiques.

Cependant, l'utilisation surabondante de plastiques a révélé des enjeux environnementaux majeurs : la mauvaise mise en décharge et incinération à outrance ou l'absence de gestion des déchets plastiques, la pollution des fleuves et océans, de l'air et de la terre, les émissions de gaz à effet de serre, l'impact potentiel sur la santé humaine de certains additifs chimiques ajoutés aux polymères plastiques notamment dans des pays aux normes peu contraignantes, et les menaces sur la biodiversité. Cette pollution plastique persistante et principalement localisée en Asie et en Afrique est devenue une crise planétaire qui exige une action rapide et coordonnée de toute la chaîne de valeur du plastique, depuis la production des matières premières jusqu'à la gestion des déchets en fin de vie.

La multiplicité des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur et sa dimension mondiale mettent en exergue la divergence des intérêts économiques nationaux. Par exemple, les États-Unis, premier producteur de déchets plastiques au monde, et membre de l'Opep avec la Chine et l'Arabie Saoudite sont réticents à envisager une réduction de la production de plastiques.

D'un autre côté, l'Europe impose des exigences de plus en plus élevées en matière de conception et de recyclage des produits en plastique, en particulier des emballages plastiques.

Dans un tel contexte, de concurrence accrue, de tensions commerciales, et de pressions environnementales, des stratégies de conquête dans le champ économique se révèlent au détriment des acteurs les plus faibles ou les moins offensifs. Multiplication des actions de prédation, enchaînement d'attaques informationnelles, guerre juridique et lobbying agressif constituent les principales menaces auxquelles l'industrie du plastique doit faire face aujourd'hui.

# 1. Etat des lieux des dépendances commerciales sur le plastique

Le commerce mondial des matières plastiques, y compris matières premières, plastiques finis et déchets plastiques est marqué par des interdépendances entre pays.

Ces flux commerciaux sont influencés par :

- la disponibilité des ressources,
- les coûts de production,
- les réglementations environnementales, et
- les dynamiques de marché globales.

Pour comprendre les dynamiques et stratégies de puissance développées par certains acteurs, la présente partie s'attache à présenter un état des lieux des dépendances entre les principales régions du monde.

Les données ont été collectées à partir du site de l'Organisation des Nations Unies (« ONU ») [comtradeplus.un.org](http://comtradeplus.un.org), et de [www.trademap.org](http://www.trademap.org).

**Cartographie des exportateurs de plastiques (toute catégorie confondue : matières premières, déchets, produits finis) en valeur**

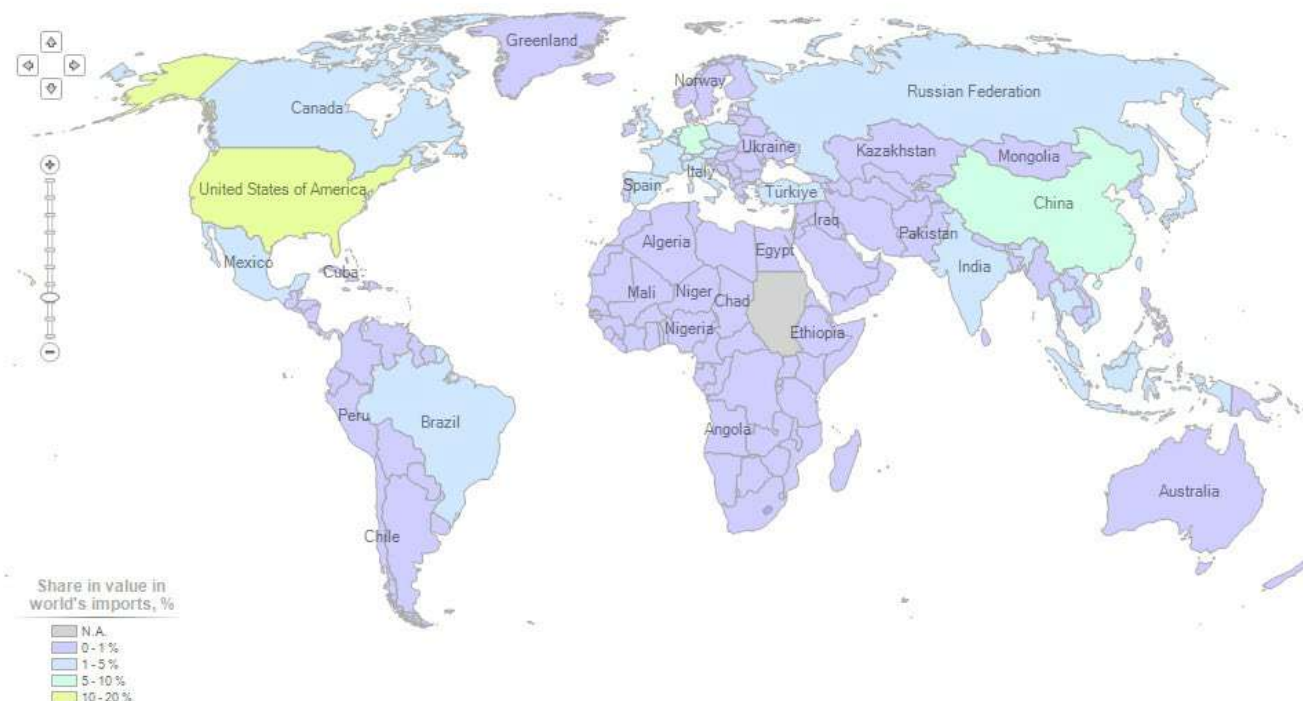


Source : [www.trademap.org](http://www.trademap.org)

## Cartographie des importateurs de plastiques (toute catégorie confondue : matières premières, déchets, produits finis) en valeur

### List of importers for the selected product in 2023

Product : 39 Plastics and articles thereof



Source : [www.trademap.org](http://www.trademap.org)

## 1.1 Matières premières plastiques en 2023<sup>6</sup>

Les matières premières plastiques sont des matériaux de base, principalement des polymères, qui servent à fabriquer des produits en plastique. Ces matières premières sont issues de la transformation de ressources naturelles, principalement des hydrocarbures comme le pétrole et le gaz naturel. A noter que les plastiques sont à 98,5 % d'origine fossile<sup>7</sup>.

### 1.1.1 Principaux exportateurs<sup>8</sup>

#### *Etats-Unis 1<sup>er</sup> exportateur*

Grâce à l'exploitation massive du gaz de schiste, les États-Unis (« USA ») sont les plus grands exportateurs mondiaux de polymères, en particulier de polyéthylène (43,2 milliards de dollars américains - « Mds » « USD »). En 2021, les exportations américaines de polymères ont été massivement dirigées vers le Mexique (9,8 Mds USD), le Canada (6,4 Mds USD), la Chine (5,5 Mds USD) et la Belgique (2,7 Mds USD).

<sup>6</sup> Comparatif effectué sur les catégories 3901 à 3914.

<sup>7</sup> [https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/03/pour-contrer-la-pollution-plastique-la-piste-balbutiante-des-materiaux-biosources\\_6187647\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/03/pour-contrer-la-pollution-plastique-la-piste-balbutiante-des-materiaux-biosources_6187647_3234.html)

<sup>8</sup> <https://comtradeplus.un.org/>

### Asie

- La Chine, 2ème exportateur au monde (31,8 Mds USD) a exporté vers l'Inde (3,2 Mds USD), le Vietnam (2,4 Mds USD), la Russie (2,1 Mds USD), la Corée du Sud (1,9 Mds USD) et les Etats-Unis (1,2 Mds USD).
- Le Japon, 6ème exportateur (10,9 Mds USD) exporte principalement en Chine (3,7 Mds USD).
- Les données pour l'année 2023 ne sont pas disponibles pour la Corée du Sud qui a exporté en 2022 pour 29,2 Mds USD (3ème place après les Etats-Unis et la Chine) vers la Chine (9,4 Mds USD).

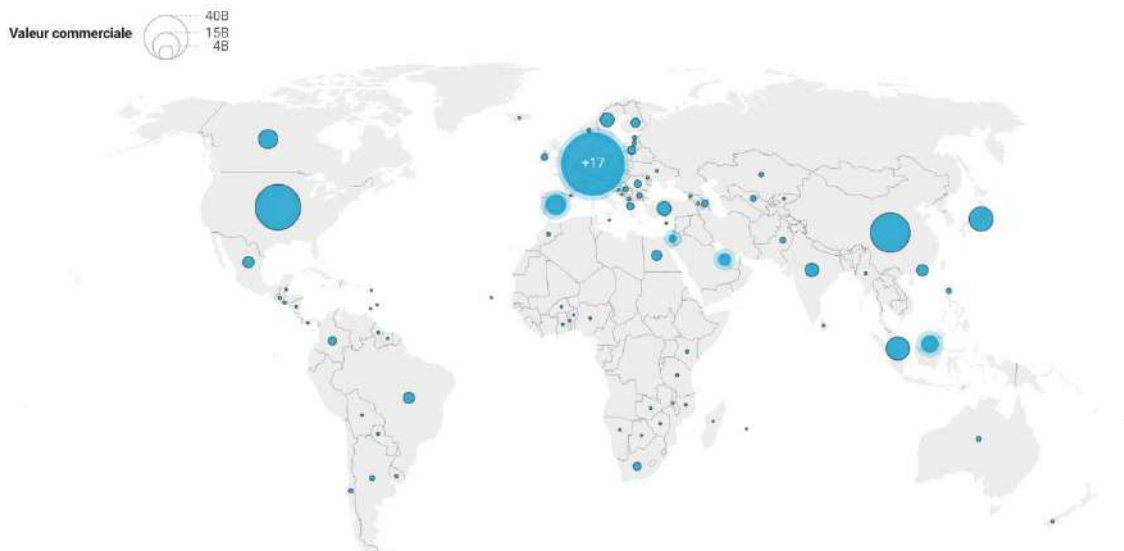
### Europe

- L'Europe a exporté 31,8 Mds USD vers le Royaume-Uni (4,7 Mds USD), la Turquie (3,7 Mds USD), la Chine (3,7 Mds USD) et les Etats-Unis (3,7 Mds USD).
- L'Allemagne est le 3ème exportateur (22,9 Mds USD) de matières premières plastiques (vers Italie, Pologne et France), suivie des Pays-Bas 4ème exportateur (15,9 Mds USD) et de la Belgique (5ème place avec 12,5 Mds USD).
- La France occupe la 7ème place (10,8 Mds USD).

### Arabie Saoudite

Les données pour les années 2023 et 2022 ne sont pas disponibles sur le site de l'ONU. Cependant, il est indiqué qu'en 2021, l'Arabie Saoudite a exporté pour 22,5 Mds USD (5ème position).

### Exportateurs de matières premières plastiques (2023)



Source : ONU

### 1.1.2 Principaux importateurs<sup>9</sup>

#### *Asie 1<sup>er</sup> importateur*

La Chine est le plus grand importateur de matières premières plastiques (+ de 45,3 Mds USD) en provenance de la Corée du Sud (7,6 Mds USD), des Etats-Unis (6 Mds USD), « autres pays d'Asie » (4,3 Mds USD), du Japon (4,1 Mds USD) et de l'Arabie Saoudite (3,5 Mds USD),

#### *Europe*

- L'Europe a importé 26 Mds USD majoritairement en provenance des Etats-Unis (5,8 Mds USD), de Corée du Sud (3,3 Mds USD), de la Chine (3 Mds USD), du Royaume-Uni, d'Arabie Saoudite, du Japon et de Turquie.
- L'Allemagne est le 2<sup>ème</sup> plus grand importateur du monde (+ de 19,6 Mds USD) en provenance des pays suivants : Belgique (3,4 Mds USD), Pays-Bas (3,3 Mds USD), France (1,9 Mds USD), Italie (1,5 Mds USD) et Etats-Unis (1,2 Mds USD).
- L'Italie est le 5<sup>ème</sup> importateur (14,5 Mds USD) en provenance de l'Allemagne (3,6 Mds USD), la Belgique (1,3 Mds USD), les Pays-Bas (1,4 Mds USD), la France (1,4 Mds USD).
- La France se place à la 8<sup>ème</sup> position avec 9,8 Mds USD d'imports en provenance de l'Allemagne (2,6 Mds USD), de la Belgique (2,2 Mds USD) et des Pays-Bas (1,2 Mds USD).

#### *Etats-Unis*

- Les Etats-Unis sont le 3<sup>ème</sup> importateur mondial de matières premières plastiques (+18,5 Mds USD) en provenance du Canada (5,4 Mds USD), d'Allemagne (1,9 Mds USD), de Corée du Sud (1,8 Mds USD), du Mexique (1,4 Mds USD), du Japon (1,3 Mds USD) et de Chine (1,1 Mds USD).

#### *Autres*

- 4<sup>ème</sup> : Inde (17,4 Mds USD) majoritairement en provenance de Chine.
- 6<sup>ème</sup> : Turquie (11,8 Mds USD) majoritairement en provenance d'Arabie Saoudite, de Corée du Sud et de Chine.

---

<sup>9</sup> <https://comtradeplus.un.org/>

## Importateurs de matières premières plastiques (2023)



Source : ONU

## 1.2 Produits plastiques finis<sup>10</sup> en 2023

### 1.2.1 Principaux exportateurs<sup>11</sup>

#### Asie

La Chine domine largement le marché des produits plastiques finis en tant que principal exportateur mondial. En 2023, la Chine a exporté environ 99,5 Mds USD de plastiques finis, vers les Etats-Unis, le Japon, le Vietnam, la Malaisie et l'Australie.

#### Europe

- L'Europe a exporté 44,3 Mds USD de produits plastiques finis principalement vers le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Suisse, la Chine et la Turquie.
- L'Allemagne est le 2<sup>ème</sup> exportateur de produits plastiques finis avec 41,4 Mds USD vers la France, la Pologne, les Pays-Bas et l'Italie.
- L'Italie, 4<sup>ème</sup> exportateur, avec 15 Mds USD vers l'Allemagne, la France, l'Espagne et la Pologne.

#### Etats-Unis

Les Etats-Unis occupent la 3<sup>ème</sup> place des exportations mondiales de plastiques finis (34 Mds USD) vers le Mexique, le Canada, la Chine et l'Allemagne.

<sup>10</sup> Catégories 3916 à 3926.

<sup>11</sup> <https://comtradeplus.un.org/>

## Exportateurs de produits plastiques finis (2023)

Valeur commerciale



Source : ONU

### 1.2.2 Principaux importateurs<sup>12</sup>

#### États-Unis

Les États-Unis importent une grande quantité de plastiques finis, principalement en provenance de Chine (19 Mds USD), Canada, Mexique, Vietnam et Corée du Sud, avec une valeur annuelle de 53,5 Mds US.

#### Europe

- L'Europe importe également une part importante de plastiques finis (36,2 Mds USD), en particulier des biens de consommation, principalement de Chine (11,6 Mds USD), des USA (4 Mds USD), du Royaume-Uni et de Turquie.
- L'Allemagne est le 1<sup>er</sup> importateur de plastique finis en Europe et 2<sup>ème</sup> au monde (25,1 Mds USD) principalement en provenance de Chine, Pologne, Italie et Suisse.
- La France est le 4<sup>ème</sup> importateur de produits finis plastiques (17 Mds USD) en provenance d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, d'Espagne et de Chine.

#### Chine

La Chine importe 16,7 Mds USD de produits plastiques finis (5<sup>ème</sup> pays importateur) principalement en provenance du Japon, de la Corée du Sud, des États-Unis et de l'Allemagne.

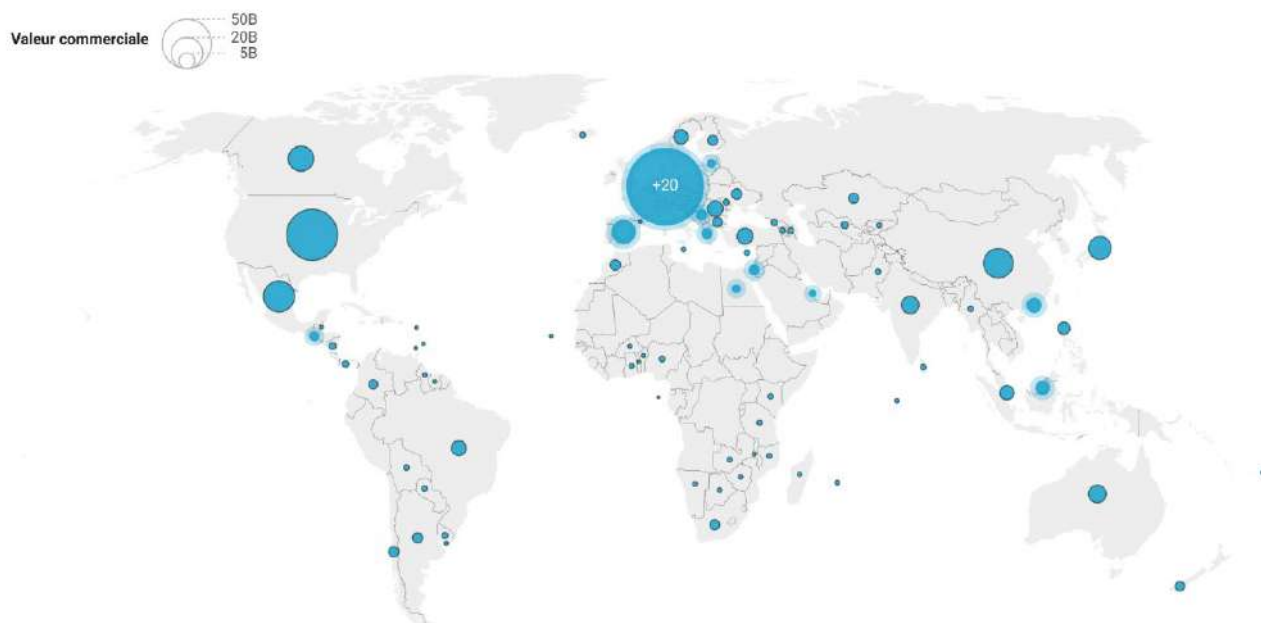
#### Mexique

3<sup>ème</sup> importateur de produits plastiques finis, 18,6 Mds USD.

<sup>12</sup> <https://comtradeplus.un.org/>



## Importateurs de produits plastiques finis (2023)



Source : ONU

### 1.3 Déchets plastiques<sup>13</sup> en 2023

Le commerce des déchets plastiques a subi des changements majeurs depuis les restrictions imposées par la Chine dans le cadre de sa politique « *National Sword* ». En outre, le règlement européen relatif au transfert des déchets adopté en avril 2024<sup>14</sup>, prévoit l'interdiction des exportations de déchets plastiques vers des pays non-membres de l'OCDE à compter de 2027 (tandis que celles vers les pays de l'OCDE seront soumises à des conditions plus strictes).

A noter que la Convention de Bâle entrée en vigueur en 1989 est le principal instrument juridique international régissant les mouvements transfrontaliers de déchets et l'élimination des déchets dangereux. Bien que des amendements visant à mieux contrôler l'exportation de déchets plastiques aient été adoptés en 2021, une augmentation du commerce illégal des déchets plastiques vers les pays d'Asie a été constatée<sup>15</sup>.

#### 1.3.1 Principaux exportateurs<sup>16</sup> (en valeur<sup>17</sup>)

##### Europe

- L'Europe a exporté 418 M USD de déchets en 2023. Les principaux destinataires sont désormais la Turquie (91,8 M USD), la Malaisie, l'Indonésie, le Vietnam et les Etats-Unis.

<sup>13</sup> Catégorie 3915.

<sup>14</sup> <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1157/oj?locale=fr>

<sup>15</sup> <https://www.unodc.org/unodc/fr/environment-climate/webstories/waste-trafficking-southeast-asia.html>

<sup>16</sup> <https://comtradeplus.un.org/>

<sup>17</sup> Attention : les données sont en valeur et non en quantité, les résultats en quantité diffèrent.

- Les principaux exportateurs européens sont le Royaume-Uni, 1<sup>er</sup> exportateur (370 M USD), l'Allemagne est le 2<sup>ème</sup> exportateur de déchets (270 M USD) et les Pays-Bas est le 4<sup>ème</sup> exportateur (256 M USD).

#### *Etats-Unis*

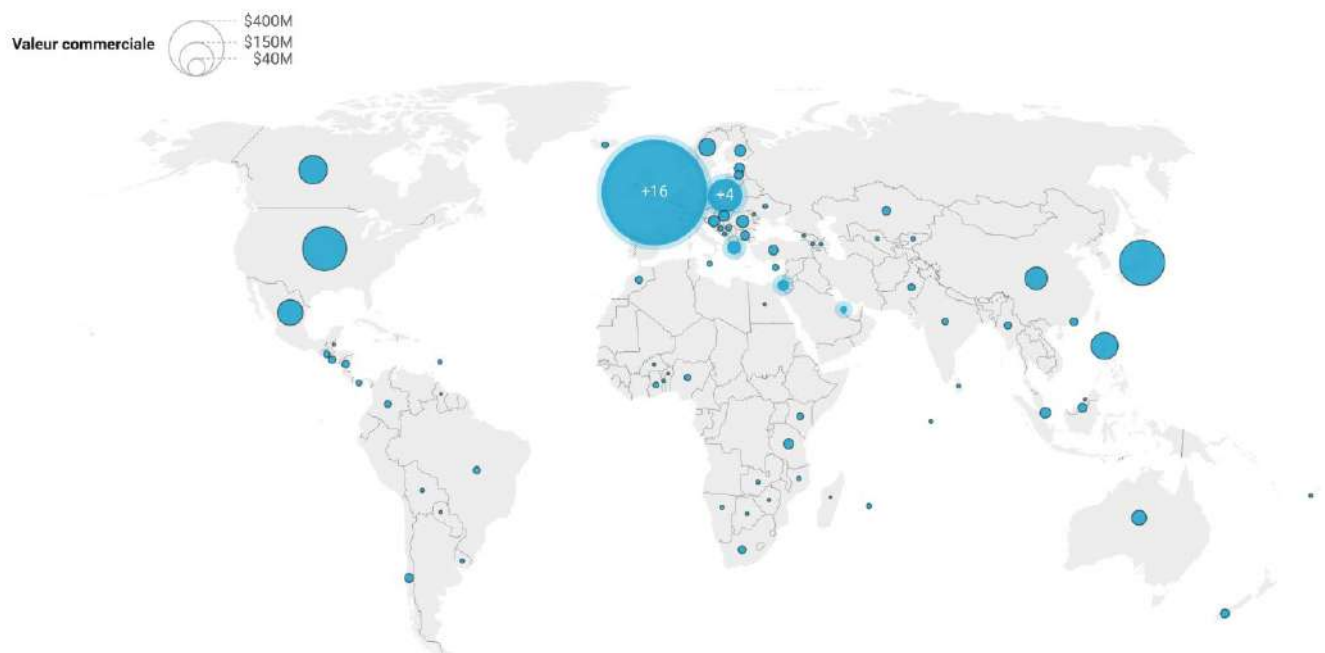
Autrefois exportant massivement vers la Chine, les États-Unis, 5<sup>ème</sup> exportateur mondial (249 M USD) se sont redirigés vers le Canada, le Mexique, le Vietnam, l'Inde, l'Espagne et la Malaisie.

A noter que les Etats-Unis font partie de l'accord ACEUM remplaçant l'ALENA qui prévoit certaines dispositions spécifiques sur les déchets plastiques marins entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique<sup>18</sup>.

#### *Asie*

Le Japon est le 3<sup>ème</sup> exportateur de déchets (265 M USD) majoritairement vers la Malaisie et le Vietnam.

### Exportateurs de déchets plastiques (2023)



Source : ONU

### 1.3.2 Principaux importateurs<sup>19</sup> (en valeur)

#### *Etats-Unis*

Les USA sont les plus gros importateurs de déchets (307 M USD) en provenance du Canada, du Mexique et de Thaïlande.

<sup>18</sup> <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/text-texte/24.aspx?lang=fra>

<sup>19</sup> <https://comtradeplus.un.org/>

### Turquie

La Turquie occupe la 3<sup>ème</sup> place avec 203 M USD de déchets importés du Royaume-Uni, d'Allemagne, de la Belgique et des Pays-Bas. La Turquie envisage cependant d'adopter des mesures restrictives sur l'importation de déchets.

### Europe

- Les Pays-Bas (292 M USD), 2<sup>ème</sup> importateur de déchets dans le monde, majoritairement d'Allemagne (110 M USD), de Belgique (54 M USD), du Royaume-Uni et de France.
- L'Allemagne, 4<sup>ème</sup> importateur mondial (179 M USD) majoritairement des Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark, Suisse et France.
- L'Italie (110 M USD) a importé majoritairement de France, du Royaume-Uni, d'Allemagne et de Chine.
- La France (58 M USD) a importé majoritairement de Belgique, des Pays-Bas et de Pologne.

### Asie

La Malaisie a absorbé une partie des déchets plastiques autrefois dirigés vers la Chine et a importé 174 M USD de déchets en provenance des Etats-Unis, d'Allemagne, du Royaume-Uni et du Japon.

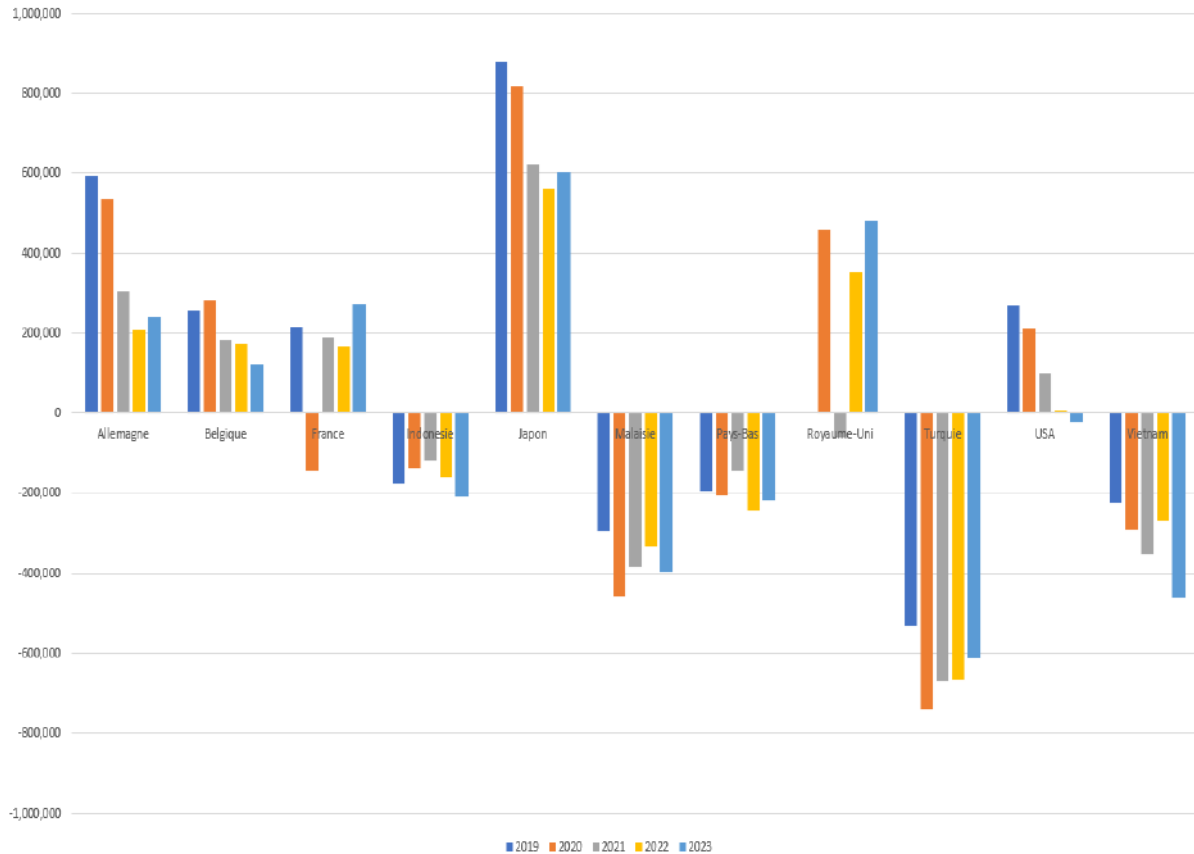
### Importateurs de déchets plastiques (2023)



Source : ONU

A noter que les Pays-Bas, la Turquie, les USA, l’Autriche et la république Tchèque ont été les plus gros importateurs de déchets en volume en 2023. L’absence des pays asiatiques pourrait s’expliquer par l’augmentation du commerce illégal des déchets plastiques vers ces pays.

Evolution du solde net et flux de déchets plastiques entre 2019 et 2023



Source : [www.trademap.org](http://www.trademap.org)

Le graphique permet de comprendre l’évolution du solde net des pays relatif aux flux de déchets. Il apparaît qu’après le retrait de la Chine, la Turquie est devenue le plus gros importateur net de déchets, récupérant notamment de gros volumes en provenance des pays européens. Au contraire le Japon est exportateur net. Ces résultats démontrent également les efforts fournis par l’ensemble des pays pour trouver un équilibre entre exportations et importations.

## 1.4 Synthèse

Les flux commerciaux de matières plastiques montrent une forte interdépendance entre les pays et mettent en exergue la domination des Etats-Unis et de la Chine sur toute la chaîne de valeur du plastique.

En dépit des tensions commerciales exacerbées par des droits de douane élevés, et des restrictions sur certains produits, la Chine est l’un des plus grands partenaires commerciaux des Etats-Unis. Que ce soit pour les matières premières ou les produits finis, la Chine et les Etats-Unis se trouvent dans une situation de dépendance mutuelle.

Les Etats-Unis restent le 1<sup>er</sup> exportateur de matières premières plastiques en raison notamment d'une abondance en gaz de schiste et d'une infrastructure pétrochimique développée.

La Chine domine massivement les exportations de produits finis. En 2023, la Chine a exporté environ 99,5 Mds USD de plastiques finis alors que l'Allemagne, 2<sup>ème</sup> exportateur, a exporté pour 41,4 Mds USD, soit 2 fois moins que la Chine.

L'interdiction imposée par la Chine pour l'importation de déchets a entraîné un bouleversement des échanges commerciaux qui devrait perdurer en raison notamment de la prise de conscience des pays destinataires des difficultés de traitement de volumes aussi importants de déchets.

Enfin, ces données mettent en exergue la **dépendance** de l'Europe aux importations de matières premières plastiques et aux produits finis ce qui la rend **vulnérable** aux fluctuations des marchés mondiaux et aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

A noter la balance commerciale positive de l'Allemagne et de la Belgique dans toutes les catégories de plastiques. Voir annexe 1 sur la balance commerciale des pays européens, de la Chine et des Etats-Unis en 2023 pour les produits plastiques.

## 2. Le secteur des matières premières plastiques

La Chine représente le premier pôle pétrochimique mondial avec 32% des parts de marché, en raison d'investissements massifs dans ce secteur. L'Amérique du Nord occupe la deuxième place avec 17% des capacités mondiales de production des polymères. Enfin, l'Europe se classe troisième, avec environ 14% des parts de marché mondiales<sup>20</sup>.

En Europe, l'Allemagne occupe la 1<sup>ère</sup> place, suivie de la Belgique et des Pays-Bas. La France se positionne en 4<sup>ème</sup> place avec 9,5% de parts de marché.



Source : Plastics Europe «Plastics - the Facts 2023 »

### 2.1 Panorama des principaux acteurs des matières premières plastiques

Nom	Activités	Lobbying en UE	Echiquier industriel	Echiquier sociétal	Echiquier institutionnel
<b>ExxonMobil Chemical</b> (Etats-Unis)	Producteur de polymères et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques.	entre 3 500 000 € et 3 999 999 € en 2022	x		
<b>Chevron Phillips Chemical Company LLC</b> (Etats-Unis)	Producteur de polymères et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques.	via Chevron Phillips Chemicals International N.V. (BE) entre 100 000 € et 199 999 € en 2022.	x		
<b>Dow Chemical</b> (Etats-Unis)	Producteur de polymères et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques.	via Dow Europe GmbH entre 3 500 000 € et 3 999 999 € en 2022	x		
<b>China Petroleum &amp; Chemical Corp</b> (Chine) (Sinopec)	Sinopec est une filiale de la société d'État Sinopec Group. Producteur de polymères et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques		x		
<b>PetroChina</b> (Chine)	Principale branche cotée en bourse du groupe China National Petroleum Corporation (CNPC), une entreprise publique chinoise.		x		

<sup>20</sup> Plastics Europe «Plastics - the fast Facts 2023 »

	Producteur de polymères et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques.				
<b>ChemChina – Chinal National Chemical Corporation</b> (Chine)	Producteur de produits chimiques de base y compris les polymères, de plastiques techniques, résines et composites. Fondée en 2004 en tant qu'entreprise publique.		x		
<b>Mitsubishi Chemical Group Corporation</b> (Japon)	Producteur de polymères et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de plastiques A noter que Mitsubishi Chemical est également pionnière dans le développement de bioplastiques produits à partir de ressources renouvelables.	via Mitsubishi Chemical Europe GmbH entre 300 000 € et 399 999 € pour la période du 04/2023 au 03/2024	x		
<b>Reliance Industries</b> (Inde)	Producteur de polymères, de fibres synthétiques, et de produits chimiques associés.		x		
<b>Aramco</b> (Arabie Saoudite)	Officiellement Saudi Arabian Oil Company, Aramco producteur de polymères et de plastiques.		x		
<b>SABIC</b> (Arabie Saoudite)	Filiale majoritairement détenue par Saudi Aramco, pétrochimie, des produits chimiques, polymères, engrais et métaux.	via SABIC International Holdings B.V.entre 100 000 € et 199 999 € en 2022.	x		
<b>BASF</b> (Allemagne)	Producteur de produits chimiques, plastiques, produits agricoles, et matériaux de performance.	via BASF SE entre 4 500 000 € et 4 999 999 € en 2023	x		
<b>Arkema</b> (France)	Entreprise chimique spécialisée dans les matériaux avancés, les adhésifs, et les produits chimiques de performance. L'entreprise est également active dans les bioplastiques, avec le développement de polymères biosourcés, tels que le Rilsan® et les résines Elium®. En 2023, Arkema a généré un chiffre d'affaires d'environ 10 Mds USD	entre 200 000 € - 299 999 € en 2023	x		
<b>INEOS</b> (grande bretagne)	Producteur mondial de produits chimiques, de polymères et de produits pétrochimiques.	via INEOS AG entre 400 000 € et 499 999 € en 2023.	x		
<b>LyondellBasell</b> (USA / hollandaise)	Producteur de polymères et de produits chimiques de base. Également pionnière dans le recyclage chimique et mécanique des plastiques. LyondellBall est le plus grand fabricant de polyoléfinés d'Europe, avec une part de marché de 18 % <sup>21</sup> .	via LyondellBasell Industries N.V. entre 900 000 € - 999 999 € en 2023.	x		
<b>Shell</b> (Hollande / Royaume-Uni) (Royal Dutch Shell)	Entreprise intégrée de pétrole, de gaz et de produits chimiques.	via Shell companies entre 4 000 000€ et 4 499 999€ 2023.	x		
<b>TotalEnergies</b> (France)	Pétrole, gaz, et produits chimiques / pétrochimiques avec des activités	via TotalEnergies SE <sup>22</sup> entre 2 750 000€ et 2 999 999€	x		

<sup>21</sup> <https://cen.acs.org/business/finance/CENs-Global-Top-50-2024/102/i22>

<sup>22</sup> [transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=1849405799-88](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=1849405799-88)

	significatives dans la production de plastiques. TotalEnergies est engagée dans le développement de bioplastiques et investit dans des technologies de recyclage chimique et mécanique.	en 2022 et via TotalEnergies Corbion B.V <sup>23</sup> . entre 100 000€ et 199 999€ en 2022.			
<b>ONG</b>	Principaux « adversaires » de l'industrie des matières premières plastiques. Voir Annexe 2			<b>x</b>	
<b>Chine</b>	Mène des stratégies pour rester leader sur le marché des matières premières plastiques en déployant divers moyens .				<b>x</b>
<b>Monde politique</b>	Participe également à des campagnes contre l'industrie des matières premières plastiques et essaye d'influencer les législations au niveau national, extra national et européen.				<b>x</b>
<b>Industrie des bioplastiques</b>	Concurrents de l'industrie des polymères traditionnels. Ils peuvent être à la fois alliés (par exemple contre les ONG) et à la fois opposants (lorsqu'il s'agit de défendre leur industrie). A noter que certains producteurs de matières premières plastiques sont également des producteurs de bioplastiques (exemple : BASF). Voir partie 5.1 sur les bioplastiques.		<b>x</b>		

## 2.2 Identification de stratégies de conquête dans le champ économique

Certaines stratégies relevant du champ économique (exemple : *dumping*) peuvent avoir des effets dans le champ normatif (contre-mesures).

### 2.2.1 Le *dumping* : un moyen offensif pour affaiblir une industrie

Pour rappel, le *dumping* est une pratique commerciale qui vise à casser les prix pour mieux pénétrer les marchés étrangers et qui peut donc être qualifiée de déloyale. Selon le Parlement européen, le *dumping* « c'est lorsqu'une firme étrangère vend des produits à des prix artificiellement bas sur le marché européen. Cela se produit parfois lorsque certains pays subventionnent injustement des produits ou que des entreprises ont produit en excès et vendent leurs produits à prix réduit sur d'autres marchés »<sup>24</sup>.

Concrètement, l'UE considère qu'un produit fait l'objet d'un *dumping* lorsque son prix à l'exportation est inférieur au prix pratiqué sur le marché intérieur de l'exportateur ou inférieur à son coût de production.

Les conséquences du *dumping* peuvent être radicales : fermeture d'entreprises, perte d'emplois et destruction d'une filière.

<sup>23</sup> [transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=510347544351-67](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=510347544351-67)

<sup>24</sup> <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20180621STO06336/dumping-definition-et-consequences>



Cette stratégie est souvent utilisée par les producteurs de matières plastiques telles que le polyéthylène (PE), le polypropylène (PP), et le polychlorure de vinyle (PVC), composants essentiels dans de nombreuses industries manufacturières pour :

- Éliminer la concurrence voire détruire une filière locale : en vendant à des prix extrêmement bas, une entreprise force les producteurs locaux à sortir du marché en raison de l'incapacité de ces derniers à rivaliser.
- Obtenir des parts de marché : en vendant temporairement à des prix très bas, une entreprise peut attirer de nombreux clients et s'assurer une position dominante sur un nouveau marché.
- Exploiter des capacités de production excédentaires : si une entreprise dispose d'une capacité de production excédentaire, elle peut choisir de vendre ses produits à l'étranger à bas prix pour écouler ses stocks.

### 2.2.2 Cas de dumping économique visant à fragiliser une filière locale

L'Inde a dû faire face à des pratiques de *dumping* agressives de la Chine et des États-Unis concernant le PVC, indispensable à certains secteurs comme l'agriculture, la construction et la santé. S'agissant d'une industrie clé, l'Inde a massivement investi dans la production de PVC. En 2023, la demande intérieure en PVC était de 4 millions de tonnes. Cependant, plus de 60 % de cette demande (2,4 millions de tonnes) a été satisfaite par des importations de Chine et des États-Unis en raison de prix inférieurs aux coûts de production locale. Ce *dumping* a menacé l'industrie indienne du PVC qui souhaitait accéder au marché et répondre à la demande locale <sup>25</sup>.

### 2.2.3 Instruments de défense économique<sup>26</sup>

#### ***Droits antidumping***

Les droits antidumping sont l'outil principal utilisé pour contrer les effets du *dumping*. Ces droits consistent en une taxe supplémentaire imposée sur les importations de produits vendus à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché domestique du pays exportateur. Cette mesure fait suite à une enquête qui peut durer plusieurs mois voire années.

En 2020, les États-Unis ont imposé des droits antidumping sur le polystyrène expansé en provenance de Corée du Sud à des taux allant de 3,96 % à 67,99 %.

En 2021, la Chine a étendu pour une durée de 5 ans les mesures antidumping (jusqu'à 37,5%) sur les importations de résines de polyamide 6 (PA6), un type de plastique utilisé notamment dans l'automobile en provenance des États-Unis<sup>27</sup>. Ces mesures avaient été prises dès 2009 contre les États-Unis ainsi que l'Italie, le Royaume-Uni, la France et Taiwan<sup>28</sup>. Les sanctions

<sup>25</sup> <https://government.economictimes.indiatimes.com/blog/pvc-need-to-quadruple-capacity-to-grow-indias-economy-to-10-trillion-economy-by-2030/108294252>

<sup>26</sup> <https://www.douane.gouv.fr/fiche/droits-antidumping-et-droits-compensateurs>

<sup>27</sup> <https://www.chinatradermonitor.com/china-extends-anti-dumping-duties-on-u-s-plastics/>

<sup>28</sup> <http://m.mofcom.gov.cn/article/zwgk/zcfb/202110/20211003206518.shtml?ref=chinatradermonitor.com>

ont entraîné une réduction significative des importations de PA6 dans le pays, poussant les entreprises locales à augmenter leur production pour répondre à la demande intérieure. Cela a également contribué à atténuer la pression concurrentielle sur les producteurs chinois de plastiques.

En 2021, le *United States International Trade Commission* a maintenu des droits antidumping sur les importations de PET en provenance du Canada, de Chine, d'Inde et d'Oman<sup>29</sup>.

En avril 2024<sup>30</sup>, la Commission européenne a confirmé certaines mesures antidumping qu'elle avait instauré à titre provisoire en novembre 2023<sup>31</sup> sur les importations de PET originaires de Chine. La Commission européenne a considéré que le *dumping* exercé par la Chine représentait une menace de préjudice clairement prévisible et imminente pour l'industrie de l'UE. Cette décision fait suite à une plainte de PETCORE Europe qui dénonçait des politiques interventionnistes de l'Etat chinois visant à diminuer artificiellement les prix des matières premières sur le marché chinois entraînant une sous-cotation des prix européens<sup>32</sup>.

En juin 2024<sup>33</sup>, l'Inde a également pris des mesures antidumping sur les importations de certains PVC en provenance de Chine, Corée du Sud, Malaisie, Thaïlande, Taiwan et Norvège.

En aout 2024, la Malaisie a ouvert une enquête antidumping sur les importations de PET originaires ou exportées de Chine et d'Indonésie à la suite d'une plainte d'un producteur malaisien<sup>34</sup>.

***Point d'attention : utilisation excessive ou abusive des mesures antidumping***

Dans certains pays, comme la Chine, les enquêtes antidumping pourraient être dévoyées et devenir des outils :

- de **représailles voire d'intimidation** vis-à-vis de pays tiers ayant adopté des mesures similaires. Ces actions sont souvent perçues comme des réponses politiques ou stratégiques visant à dissuader les autres pays à prendre des mesures antidumping contre les produits chinois.

<sup>29</sup> <https://www.federalregister.gov/documents/2022/04/04/2022-07061/polyethylene-terephthalate-pet-resin-from-canada-china-india-and-oman>

<sup>30</sup> [https://policy.trade.ec.europa.eu/news/commission-protects-eu-industry-pet-plastic-dumping-next-five-years-2024-04-03\\_en](https://policy.trade.ec.europa.eu/news/commission-protects-eu-industry-pet-plastic-dumping-next-five-years-2024-04-03_en)

<sup>31</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L\\_202302659](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:L_202302659)  
[https://policy.trade.ec.europa.eu/news/european-commission-acts-protect-eu-industry-pet-plastic-dumping-2023-11-28\\_en](https://policy.trade.ec.europa.eu/news/european-commission-acts-protect-eu-industry-pet-plastic-dumping-2023-11-28_en)

<sup>32</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L\\_202302659](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302659)  
<https://www.usinenouvelle.com/article/plastiques-pet-la-commission-europeenne-prend-des-mesures-antidumping-envers-la-chine.N2204063>  
[https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/12/2024-71%20Avis%20aux%20importateurs%20de%20certains%20types%20de%20poly%C3%A9thyl%C3%A8ne%20t%C3%A9r%C3%A9phtalate%20de%20Chine\\_1.pdf](https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2024-07/12/2024-71%20Avis%20aux%20importateurs%20de%20certains%20types%20de%20poly%C3%A9thyl%C3%A8ne%20t%C3%A9r%C3%A9phtalate%20de%20Chine_1.pdf)

<sup>33</sup> <https://commoplast.com/news/details/15056/>

<sup>34</sup> <https://www.nouvelles-du-monde.com/la-malaisie-enquete-sur-des-pratiques-presumees-de-dumping-de-plastique-en-provenance-de-chine-et-dindonesie/>

Par exemple, dans le cas des véhicules électriques, l'Allemagne, la Suède et la Hongrie se sont fermement opposées à l'adoption d'une surtaxe de l'UE sur les véhicules électriques chinois notamment en raison des risques de représailles commerciales telles que des restrictions sur les importations européennes ou des sanctions contre les entreprises européennes opérant en Chine. Et effectivement, la Chine a riposté en ouvrant une enquête antidumping contre l'UE.

- de **protection** : utilisés non pas pour contrer un *dumping* réel, mais pour protéger artificiellement des industries peu compétitives, transformant ainsi des mesures de défense en outils de protectionnisme déguisé.

Dans les 2 cas, le recours à cette stratégie est préjudiciable pour les fabricants qui subissent une baisse de compétitivité, une augmentation des coûts et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement sur certains produits.

### ***Autres outils de défense***

#### *Mesures de sauvegarde*<sup>35</sup>

Les mesures de sauvegarde sont temporaires et peuvent être mises en place lorsque les importations augmentent de manière soudaine et significative, causant un préjudice à l'industrie nationale. Contrairement aux droits antidumping, elles ne nécessitent pas de prouver l'existence d'un *dumping*, mais seulement que les importations augmentent de manière déstabilisante.

En 2024, la Turquie a ouvert une enquête en matière de sauvegardes pour les importations d'acétate d'éthyle provenant de plusieurs pays<sup>36</sup>.

En 2015, l'Égypte a ouvert une enquête en matière de sauvegardes visant le polyéthylène téréphtalate (PET)<sup>37</sup>.

#### *Mesures compensatoires*

Les mesures compensatoires visent à rétablir des conditions de concurrence équitables lorsque des producteurs étrangers ont bénéficié de subventions ciblées leur donnant un avantage par rapport aux producteurs européens. Selon le règlement de 2016, « *un droit compensateur peut être imposé afin de compenser toute subvention accordée, directement ou indirectement, à la fabrication, à la production, à l'exportation ou au transport de tout produit dont la mise en libre pratique dans l'UE cause un préjudice* »<sup>38</sup>. Ces mesures sont moins appliquées en pratique compte tenu des difficultés pour démontrer l'existence d'une subvention étrangère.

<sup>35</sup> [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/safeg\\_f/safeg\\_info\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/safeg_f/safeg_info_f.htm)

<sup>36</sup> <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/G/SG/N6TUR32.pdf&Open=True>

<sup>37</sup> <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/G/SG/N6EGY13.pdf&Open=True>

<sup>38</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02016R1037-20200811>

En 2020, l'UE a imposé des droits compensateurs sur les importations de polyéthylène téréphtalate (PET) en provenance du Pakistan<sup>39</sup>. Après enquête, il a été déterminé que le gouvernement pakistanais subventionnait ses producteurs de PET, leur conférant un avantage déloyal.

### Synthèse

Le *dumping* et les mesures antidumping sont des instruments de guerre économique largement utilisés par les entreprises du secteur des matières premières plastiques pour **protéger leurs intérêts économiques** ou pour **affaiblir ceux des autres nations**.

### Stratégies protectionnistes

Les Etats mettent également en place des stratégies pour protéger et favoriser leurs industries nationales face à la concurrence tels que des tarifs douaniers, des subventions, des restrictions à l'importation, l'introduction de réglementations et de normes, et la promotion de l'industrie locale (« *buy american* » ou « *Make in India* »).

#### 2.2.4 Acquisitions stratégiques

Une acquisition peut constituer un outil de prédation économique lorsqu'elle est utilisée de manière stratégique notamment pour renforcer sa position sur un marché, capter des savoir-faire ou contrôler des secteurs clés. En 2016, le groupe chinois ChemChina a acquis KraussMaffei, fabricant allemand de machines-outils destinées à l'industrie du plastique pour 925 millions d'euros. A l'époque, et selon ChemChina, il s'agissait du plus important investissement jamais réalisé en Allemagne par une entreprise chinoise<sup>40</sup>.

Précédemment en 2015, ChemChina a notamment acquis une participation majoritaire au sein de l'entreprise italienne de pneus Pirelli, une entreprise de premier plan dans l'industrie du caoutchouc<sup>41</sup>. Cette acquisition a été perçue comme une menace pour l'indépendance industrielle du pays, surtout face à l'influence croissante de la Chine dans les secteurs stratégiques européens.

A noter que ChemChina figure dans la liste des *Communist Chinese Military Companies* établie par le département de la défense des États-Unis. Ces entreprises ne peuvent pas avoir leurs titres financiers (actions, obligations, etc.) acquis ou vendus par des entreprises et ressortissants américains<sup>42</sup>.

---

<sup>39</sup> <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/DS/486-2.pdf&Open=True>  
[https://www.wto.org/french/tratop\\_f/dispu\\_f/cases\\_f/ds486\\_f.htm](https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds486_f.htm)

<sup>40</sup> <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/01/11/97002-20160111FILWWW00146-chimie-un-geant-chinois-rachete-kraussmaffei.php>

<sup>41</sup> <https://www.lesechos.fr/2015/03/la-reprise-de-pirelli-par-le-chinois-chemchina-fait-leffet-dune-bombe-en-italie-246668>

<https://www.lesechos.fr/2017/01/faire-face-au-deferlement-chinois-sur-nos-entreprises-1114203>

<sup>42</sup> <https://media.defense.gov/2024/Jan/31/2003384819/-1/-1/0/1260H-LIST.PDF>

En 2011, Wanhua Chemical, une entreprise chimique chinoise spécialisée dans la production d'isocyanates, un composant clé des plastiques polyuréthanes a acquis BorsodChem, une entreprise hongroise, producteur de produits chimiques essentiels à la production de mousses polyuréthanes<sup>43</sup>. Cette acquisition a permis à Wanhua d'établir une présence significative en Europe, un marché stratégique pour les produits chimiques, en particulier dans le secteur de l'automobile et de la construction où les polyuréthanes sont largement utilisés.

En 2024, LyondellBasell a annoncé l'acquisition d'une participation de 35 % dans la National Petrochemical Industrial Company (NATPET) basée en Arabie Saoudite, pour produire du polypropylène<sup>44</sup>, permettant ainsi à LyondellBasell d'accéder à ce marché.

En 2007, Basell (Pays-Bas) a racheté l'entreprise chimique Lyondell (Etats-Unis) donnant ainsi accès à Basell aux ressources et capacités de Lyondell<sup>45</sup>.

### **2.2.5 Partenariats stratégiques**

Un partenariat peut également constituer un outil de prédation économique lorsqu'il vise à pénétrer un marché, consolider sa position dans un secteur ou accéder à des technologies. Les entreprises américaines telles que Dow Chemical ont établi des partenariats stratégiques avec des entreprises européennes pour renforcer leur position dans le secteur des matières plastiques. Par exemple, Dow a formé des joint-ventures avec des entreprises comme BASF pour accéder à des technologies avancées et à des marchés spécifiques en Europe.

En 2021, LyondellBasell, entreprise néerlandaise-américaine de chimie, a formé une joint-venture avec Sinopec<sup>46</sup>. Cette collaboration a permis de renforcer les capacités de production de LyondellBasell en Chine, tout en offrant à Sinopec l'accès aux technologies avancées de polypropylène de LyondellBasell, utilisé pour la fabrication de plastiques dans l'emballage, l'automobile, et les biens de consommation. A noter qu'avec un tel partenariat, Sinopec a pu accéder au savoir-faire de LyondellBasell.

### **2.2.6 Pénurie artificielle des matières premières plastiques**

Depuis la crise Covid de 2020, l'industrie mondiale du plastique doit faire face à une pénurie des matières plastiques sous formes primaires. A cette pénurie, s'ajoute une crise du fret maritime international qui s'est intensifiée fin 2023<sup>47</sup>.

Ces évènements ont pour conséquence directe l'explosion des prix de certaines matières premières et des difficultés d'approvisionnement. Les principaux acteurs impactés sont les transformateurs de plastiques et composites qui se trouvent confrontés à une augmentation des coûts de production, à une répercussion sur les marges bénéficiaires, à des retards ou interruptions dans la chaîne d'approvisionnement qu'ils ne peuvent plus sécuriser et enfin à

---

<sup>43</sup> <https://cen.acs.org/articles/89/i6/BorsodChem-Snapped-Chinas-Wanhua.html>

<sup>44</sup> <https://www.lyondellbasell.com/en/news-events/corporate--financial-news/lyb-expands-core-pp-business-with-35-stake-in-natpet-from-alujain-in-saudi-arabia/>

<sup>45</sup> <https://www.reuters.com/article/business/basell-to-buy-lyondell-for-almost-13-billion-idUSN17400490/>

<sup>46</sup> <https://www.lyondellbasell.com/en/news-events/corporate--financial-news/lyondellbasell-and-sinopec-finalize-joint-venture-to-manufacture-propylene-oxide-and-styrene-monomer-in-china/>

<sup>47</sup> <https://www.polyvia.fr/fr/achats-strategie/prix-du-plastique-vers-une-nouvelle-crise-en-2024>

des tensions avec leurs clients donneurs d'ordre en raison de la hausse des prix sur les produits finis. Toute la chaîne de valeur du plastique est ainsi perturbée par cette crise.

Cette pénurie des matières plastiques sous formes primaires s'explique par plusieurs facteurs, lesquels peuvent justifier d'une part, un recours des producteurs à la clause de force majeure pour arrêter leur production et d'autre part, une augmentation des prix.

Cependant, une pénurie pourrait être artificiellement déclenchée par les producteurs de matières plastiques primaires à des fins stratégiques, grâce au recours à la force majeure. Si dans certains cas, une telle pratique relève d'une logique de compétition, dans d'autres cas, elle pourrait s'apparenter à une guerre économique menée par certains producteurs pour influencer le marché à leur avantage.

### ***Les principaux facteurs de la pénurie***

La crise des matières premières plastiques peut être attribuée à plusieurs facteurs :

- Conjoncturels, tels que la pandémie Covid de 2020 qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales. Parallèlement, la demande de produits en plastique (protection individuelle, emballages alimentaires, etc.), s'est intensifiée exerçant une pression supplémentaire sur les stocks existants.
- Politiques et géopolitiques, tels que les tensions commerciales et les sanctions imposées à certains pays producteurs de matières premières.
- Juridiques, tels que les nouvelles régulations visant à réduire l'utilisation de certains plastiques à usage unique et à augmenter le recyclage,
- Économiques, tels que la fluctuation des prix du pétrole et l'augmentation des coûts de transport.
- Structurels, tels que la délocalisation des usines de production.

### ***Le recours à la force majeure comme outil de puissance***

Rappel des principaux cas de force majeure dans l'industrie plastique

En France, l'article 1218 alinéa 1 du code civil<sup>48</sup> dispose qu'en matière contractuelle il y a force majeure « lorsqu'un événement : échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. »

Ainsi, la force majeure libère le débiteur d'une partie de son obligation en raison de la survenance d'un événement échappant à son contrôle, imprévisible et irrésistible.

Dans l'industrie des matières premières plastiques, les principaux cas de force majeure invoqués par les entreprises sont les suivants :

- Des catastrophes naturelles, telles que les ouragans, les inondations et les vagues de froid peuvent endommager les installations de production et interrompre les opérations. Ce fut par exemple le cas à plusieurs reprises au Texas conduisant plusieurs

---

<sup>48</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000032041431](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032041431)

producteurs de matières premières plastiques, dont les usines sont installées au Texas, à invoquer la clause de force majeure (Dow Chemical, Formosa Plastics, BASF, Total, LyondellBasell, etc.<sup>49</sup>).

- Des accidents industriels, tels que les incendies ou les explosions dans les usines peuvent perturber la production. Ce fut le cas par exemple pour BASF en avril 2021 dans son usine de Ludwigshafen en Allemagne<sup>50</sup> et pour Dow Chemical en juillet 2023 dans son usine en Louisiane<sup>51</sup>.
- Des perturbations logistiques, telles que les blocages de transport<sup>52</sup> ou les pénuries de conteneurs, peuvent empêcher les livraisons. A noter que ces perturbations ont souvent pour cause des catastrophes naturelles ou des événements politiques<sup>53</sup>.
- Des défaillances techniques, telles que des problèmes mécaniques ou des pannes dans les équipements. Ce fut le cas pour Formosa Plastics qui a dû faire face à des problèmes mécaniques en 2023<sup>54</sup> ou BASF en 2010 pour son usine en Allemagne<sup>55</sup>.
- Des événements politiques empêchant les entreprises de respecter leurs engagements contractuels. A la suite de sanctions successives américaines<sup>56</sup> contre le projet russe de gaz naturel liquéfié « Arctic LNG 2 »<sup>57</sup>, TotalEnergies partenaire du projet a invoqué la force majeure<sup>58</sup>. En janvier 2024, Formosa a également dû invoquer la force majeure en raison de la situation sécuritaire en mer rouge<sup>59</sup>.

### ***Hypothèse : recours à la force majeure comme outil de guerre économique***

Outre les cas de force majeure légitimes, certains acteurs pourraient recourir à cette pratique dans une logique de guerre économique afin notamment de :

---

<sup>49</sup> <https://www.linkedin.com/pulse/force-majeure-hits-construction-consumer-market-hard-david-poole/>  
<https://www.chemanalyst.com/NewsAndDeals/NewsDetails/dow-chemicals-puts-force-majeure-on-triethanolamine-plant-as-winter-snap-hits-24754>

<sup>50</sup> <https://www.european-coatings.com/news/markets-companies/basf-and-evonik-resume-plasticiser-production-after-outages/>

<sup>51</sup> <https://www.chemanalyst.com/NewsAndDeals/NewsDetails/ethylene-oxide-prices-inches-lower-in-the-us-and-europe-18935>

<sup>52</sup> <https://www.americanchemistry.com/chemistry-in-america/news-trends/press-release/2022/new-survey-finds-persistent-supply-chain-problems-deeply-impacted-chemical-manufacturers>

<sup>53</sup> [https://paintsandcoatingsexpert.com/wp-content/uploads/2023/01/0f0c4-9.9-fm-extension\\_tergitol-tmn.pdf](https://paintsandcoatingsexpert.com/wp-content/uploads/2023/01/0f0c4-9.9-fm-extension_tergitol-tmn.pdf)

<sup>54</sup> <https://www.chemanalyst.com/NewsAndDeals/NewsDetails/formosa-plastics-corporation-declares-force-majeure-on-hdpe-production-in-the-us-15559>

<sup>55</sup> <https://www.chemeurope.com/en/news/120502/basf-declares-force-majeure.html>

<sup>56</sup> <https://www.state.gov/imposing-further-sanctions-in-response-to-russias-illegal-war-against-ukraine/>  
<https://www.state.gov/imposing-measures-in-response-to-navalys-death-and-two-years-of-russias-full-scale-war-against-ukraine/>  
<https://www.zonebourse.com/cours/devise/US-DOLLAR-RUSSIAN-ROUBLE--2370597/actualite/Le-projet-russe-Arctic-LNG-2-vise-par-les-sanctions-americaines-45633780/>

<sup>57</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Arctic\\_GNL\\_2](https://fr.wikipedia.org/wiki/Arctic_GNL_2)

<sup>58</sup> <https://www.connaissancedesenergies.org/afp/arctic-lng-2-face-aux-sanctions-americaines-totalenergies-active-le-cas-de-force-majeure-240116>

<sup>59</sup> <https://commoplast.com/news/details/14272/>

- **Contrôler** l'offre en créant une pénurie artificielle visant à augmenter le prix des matières premières plastiques. Les entreprises qui contrôlent une part importante de la production de ces matières peuvent ainsi manipuler les prix du marché à leur avantage, en particulier dans des périodes de demande élevée.
- **Influencer** le marché pour affaiblir des concurrents du même secteur qui dépendent de ces matières premières pour leur propre production et ainsi leur faire perdre des parts de marché.
- **Déstabiliser** la concurrence et la rendre plus vulnérable aux rachats, acquisitions ou autres techniques de prédation.

## 2.3 Points de vulnérabilité

### *Baisse de la production européenne*

Depuis 2010<sup>60</sup>, le marché européen de la pétrochimie subit une décroissance.

En effet, les pétrochimistes européens ont dû réduire leurs investissements face notamment à l'attractivité des prix pratiqués par les concurrents étrangers – Etats-Unis<sup>61</sup> et Chine<sup>62</sup> – et une augmentation de la demande en plastiques recyclés.

Les réglementations environnementales européennes réduisent également la compétitivité des producteurs européens par rapport aux producteurs de régions où ces réglementations sont moins contraignantes (exemple : taxe carbone).

Enfin, l'augmentation des coûts énergétiques impactent directement les coûts de productions des matières premières. La crise énergétique, exacerbée par les tensions géopolitiques et la dépendance au gaz naturel russe, a considérablement augmenté les coûts de production de l'industrie chimique allemande, leader européen dans ce secteur, de sorte que de nombreux produits chimiques de base fabriqués en Allemagne ne sont « plus compétitifs »<sup>63</sup>. L'Allemagne pourrait revoir sa stratégie pour protéger ses intérêts nationaux et maintenir sa position de leader, au détriment de ses partenaires européens. Cette situation de l'Allemagne est propice à des actions de guerre économique.

Ce secteur est également impacté en France, avec plusieurs fermetures d'usines. En avril 2024, Exxon a annoncé la fermeture de son site pétrochimique de Gravenchon (Seine-Maritime) lié

<sup>60</sup> <https://www.polyvia.fr/sites/default/files/2021-10/Radar%20-%20perspectives%20economiques%202021%20-%20Polyvia.pdf>

<sup>61</sup> <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20131120trib000796609/le-gaz-de-schiste-va-t-il-tuer-la-petrochimie-europeenne.html>

<sup>62</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/la-petrochimie-europeenne-court-apres-sa-competitivite.N185139>  
<https://www.actu-transport-logistique.fr/lantenne/industrie/carling-symbole-dune-petrochimie-en-crise-732019.php>

<sup>63</sup> <https://www.euractiv.fr/section/economie/news/lindustrie-chimique-allemande-remonte-la-pente-mais-lheure-est-au-changement-de-modele-economique/>



à la production de plastique, entraînant la suppression de 677 emplois pour 2025<sup>64</sup>. Exxon dénonce l'absence de compétitivité de son usine en raison notamment de coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe. Il ne restera plus que 5 vapocraqueurs<sup>65</sup> en France<sup>66</sup>: Lavera (Ineos), Gonfreville et Feyzin (TotalEnergies), Dunkerque (Versalis) et Berre (LyondellBasell) dont l'avenir est incertain<sup>67</sup>.

### *Guerre commerciale Chine / Etats Unis – Effet collatéral sur l'Europe*

La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, marquée par l'imposition mutuelle de tarifs douaniers, a conduit les producteurs américains à chercher d'autres marchés pour écouler leurs matières premières plastiques. L'Europe, avec sa forte demande et ses conditions commerciales favorables représentait un marché attractif.

Les entreprises européennes ont saisi cette opportunité de diversifier leurs sources d'approvisionnement pour réduire leur dépendance vis-à-vis des producteurs locaux ou asiatiques. En outre, grâce à la révolution du gaz de schiste, les États-Unis ont réussi à réduire considérablement les coûts de production des matières plastiques et devenir compétitifs.

### *Dépendance de l'Europe aux importations chinoises et américaines*

Cependant, l'Europe se trouve aujourd'hui dans une position de **dépendance stratégique envers la Chine et les États-Unis** pour ses approvisionnements en matières premières plastiques. Cette situation démontre les vulnérabilités de l'Europe exposée à des risques économiques et une baisse de la compétitivité. Cette situation limite les capacités de production autonomes de l'Europe et sa capacité à répondre à ses propres besoins industriels.

## **2.4 Identification d'attaques informationnelles sur différents échiquiers**

L'intrusion de la société civile, en particulier des ONG, dans les projets de construction d'usines de production de polymères plastiques trouve sa légitimité à partir de problématiques liées à l'environnement. Pour autant, leurs actions se répercutent sur les échiquiers juridiques et économiques.

### **2.4.1 Exemple de la campagne « Ineos will fall »**

En 2019, INEOS (producteur mondial de produits chimiques, de polymères et de produits pétrochimiques) a annoncé la construction de deux nouvelles usines de plastique dans le port d'Anvers : une unité d'hydrogénation du propane et un craqueur d'éthane, collectivement connus sous le nom de « *Project One* ». Ils produiraient du propylène et de l'éthylène à partir du gaz de schiste américain.

---

<sup>64</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/exxonmobil-ferme-sa-chimie-en-normandie-et-supprime-677-postes.N2211402>

<sup>65</sup> <https://fr.wiktionary.org/wiki/vapocraqueur>

<sup>66</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/le-vapocraqueur-une-espece-menacee-sur-le-territoire-francais.N2211434>

<sup>67</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/lyondellbasell-lance-une-revue-strategique-de-ses-actifs-europeens-incluant-berre-et-fos-caban.N2213237>

Depuis, 14 ONG<sup>68</sup> dont ClientEarth, Greenpeace et Zero Waste Europe s'opposent au projet d'INEOS<sup>69</sup> en raison :

- de l'impact environnemental du projet ;
- des risques pour la biodiversité locale avec une pollution des sols et des eaux ;
- de son incompatibilité avec les principes de l'économie circulaire.

Concrètement, les ONG ont régulièrement formé des recours juridiques auprès des tribunaux belges contre l'octroi des permis environnementaux et de construction par les autorités flamandes. A chaque nouvelle demande et obtention de permis, les ONG ont engagé des actions<sup>70</sup>. En tout, 186 recours<sup>71</sup> auraient été introduits fin 2021 contre une demande de permis d'INEOS.

Ces actions ont abouti à des suspensions temporaires du projet et des annulations du permis par les autorités flamandes entre 2020 et 2024, conduisant INEOS à réitérer ses demandes de permis.

En janvier 2024, les autorités flamandes délivrent un nouveau permis de construire à INEOS, sous conditions<sup>72</sup>. En réaction, les ONG<sup>73</sup> engagent une nouvelle action contre les autorités flamandes.

En parallèle, et dès janvier 2020, le mouvement « *Ineos Will Fall* » a été créé pour empêcher ce projet et stopper l'expansion des installations de production de polymères plastiques et de produits pétrochimiques. « *Ineos Will Fall* » organise des manifestations, des actions directes, et des campagnes de sensibilisation pour mobiliser l'opinion publique contre ce projet. Ils sont appuyés par des ONG telles que ClientEarth. Ce mouvement semble s'inspirer du mouvement « *Shale must fall* » qui vise à mettre fin à l'industrie du gaz de schiste (*shale gas*).

---

<sup>68</sup> Natuurbeschermingsvereniging De Steltkluut, Klimaattaak, Greenpeace Belgium, Fairfin, BOS+, Recycling Netwerk Benelux, Grootouders voor het Klimaat, Climaxi, Bond Beter Leefmilieu (BBL), WWF Belgium, Zero Waste Europe, Gallifrey Foundation and Plastic Soup Foundation.

<sup>69</sup><https://www.clientearth.org/latest/press-office/press/ineos-faces-emergency-legal-action-to-block-antwerp-plastics-plants/> (2020)

<https://www.clientearth.org/latest/press-office/press/media-alert-after-injunction-success-ngos-head-back-to-court-to-block-ineos-plastic-plant/> (2020)

<https://www.clientearth.org/latest/press-office/press/media-alert-ngos-renew-fight-to-block-antwerp-plastics-plant-as-ineos-readies-new-permit/> (2021)

<https://www.clientearth.org/latest/press-office/press/fresh-legal-action-launched-to-block-ineos-plastics-project-in-belgium-once-and-for-all/> (2022)

<https://www.clientearth.org/latest/news/clientearth-court-action-against-ineos-new-3bn-plastics-project/> (2024)

<sup>70</sup><https://www.packaginginsights.com/news/a-watershed-moment-belgian-court-rules-ineos-project-one-illegal.html>

<sup>71</sup> <https://www.rtf.be/article/la-province-d-anvers-accorde-a-ineos-un-permis-environnemental-pour-un-craqueur-d-ethane-10899697>

<sup>72</sup> <https://www.usinenouvelle.com/editorial/ineos-a-anvers-ca-redemarre.N2206346>

<sup>73</sup> ClientEarth, Bond Beter Leefmilieu (BBL), BOS+, Climaxi, Dryade, Fairfin, Gallifrey Foundation, Greenpeace Belgium, Grootouders voor het Klimaat, Klimaattaak, Mobilisation for the Environment (MOB), Natuurbeschermingsvereniging De Steltkluut, Plastic Soup Foundation, Recycling Netwerk Benelux, and WWF Belgium.

Enfin, les provinces néerlandaises de la Zélande et du Brabant- Septentrional ont chacune introduit plusieurs recours contre le permis d'INEOS.

L'objectif final de cette campagne semble aller au-delà des seules préoccupations environnementales. En effet, en sabotant l'image d'Ineos, les investisseurs pourraient se désengager du projet rendant ainsi les pratiques commerciales d'Ineos non viables économiquement. Les actions de ces ONG auraient ainsi de lourdes conséquences pour Ineos sur l'échiquier économique.

#### 2.4.2 Autres exemples

L'industrie de la pétrochimie est régulièrement visée par des actions en justice pour pollution. Ces actions sont en général initiées par des ONG dont l'objectif affiché est de responsabiliser les entreprises et encourager des pratiques plus durables dans l'industrie des polymères. Officieusement, les ONG cherchent surtout à nuire à cette industrie sur les aspects économique et réputationnel.

Le *Center for climate integrity* a recensé 33 procès en cours aux Etats-Unis lancés par des Etats ou des collectivités locales contre les industries pétrolières. Un exemple notable est la condamnation d'ExxonMobil en 2017 aux Etats-Unis à une amende de 19,9 millions USD pour violation du *Clean Air Act* américain<sup>74</sup>. Bien que ces actions ne ciblent pas le plastique directement, leur impact est indéniable sur l'industrie du plastique qui dépend de ces matières premières.

Plus généralement, la lutte informationnelle des ONG contre l'industrie pétrochimique n'est pas nouvelle et remonte aux années 1970, lorsque des organisations environnementales ont émergé portant un discours de prise de conscience par l'opinion publique des impacts négatifs de l'industrie pétrolière et chimique sur l'écologie et la santé publique.

### 2.5 Synthèse

Le secteur des matières premières plastiques est dominé par la Chine qui mène des stratégies de guerre économique : *dumping*, sanctions, acquisitions, partenariats pour accroître sa puissance aux dépens de l'Europe.

En parallèle, les Etats-Unis augmentent leurs exportations vers l'Europe pour compenser les tensions commerciales avec la Chine.

L'Europe se trouve donc dépendante tant de la Chine que des Etats-Unis. Or, la pétrochimie est un secteur clé de l'économie européenne qui subit une décroissance depuis les années 2010.

---

74

[https://media.click2houston.com/document\\_dev/2017/04/26/ExxonMobilBaytownJudgement\\_1493246731749\\_9614601\\_ver1.0.pdf](https://media.click2houston.com/document_dev/2017/04/26/ExxonMobilBaytownJudgement_1493246731749_9614601_ver1.0.pdf)

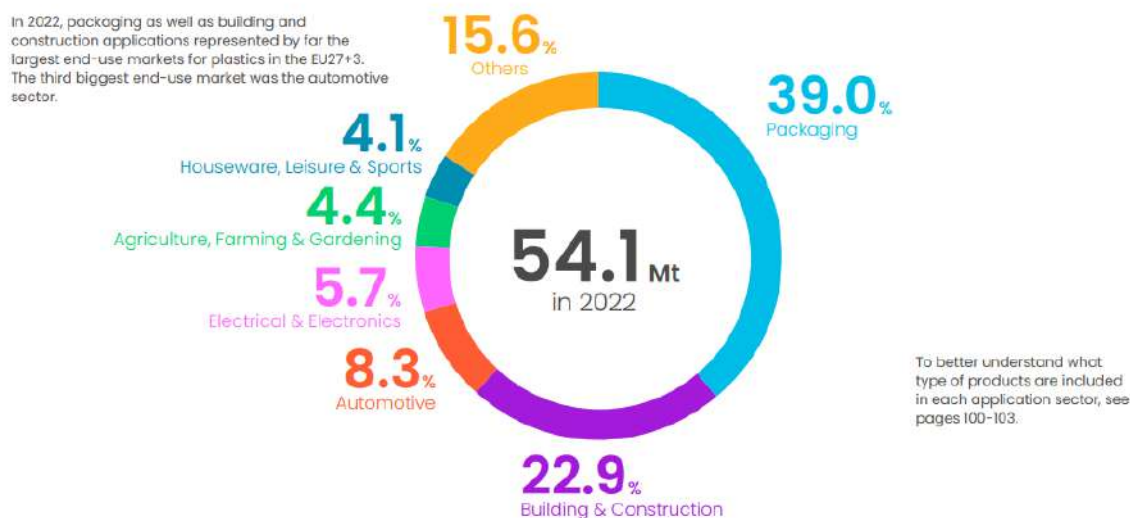
Cette vulnérabilité peut être exploitée par des acteurs étrangers par le biais de stratégies de guerre économique et affaiblir considérablement ce secteur.

### 3. Fabrication des plastiques et principaux usages

Les produits en plastique sont principalement fabriqués par des entreprises spécialisées dans la transformation des matières plastiques : les « transformateurs » (ou fabricants) appelés aussi « plasturgistes ».

Les plastiques sont utilisés dans un large éventail de secteurs industriels. Selon une étude de PlasticsEurope de mars 2024<sup>75</sup>, le secteur des emballages représente 39% de la production mondiale de plastique, suivi de la construction (22,9%), de l'automobile (8,3%), de l'électrique et électronique (5,7%), de l'agriculture (4,4%) et du ménage, loisirs et sport (4,1%). Les 15,6% restants regroupent notamment les textiles et la santé (Panorama des principaux usages en annexe 3).

#### European plastics conversion by application



Source : Plastics Europe « the circular economy for plastics – march 2024 »

#### 3.1 Enjeux

Quels que soient les secteurs, l'industrie des plastiques doit faire face à plusieurs enjeux :

- Les **pressions environnementales et réglementaires** lesquelles incitent ou obligent les fabricants à revoir leurs gammes de produits. Les entreprises doivent s'adapter à certaines législations qui ont interdit certains types de plastiques ou imposé des quotas. La difficulté pour ces industriels est d'anticiper ces mesures et de trouver des alternatives à qualité intrinsèque et coûts équivalents.
- Les **coûts et l'approvisionnement en matières premières**. Comme indiqué en partie 2, les fluctuations des prix des matières premières peuvent impacter les marges bénéficiaires des fabricants. En outre, certains secteurs, comme l'automobile ou

<sup>75</sup> <https://plasticseurope.org/knowledge-hub/the-circular-economy-for-plastics-a-european-analysis-2024/>

l'aéronautique, nécessitent des plastiques aux propriétés très spécifiques, comme la résistance aux hautes températures ou la légèreté extrême. Les pénuries de ces matières premières se répercutent sur les fabricants qui ne peuvent plus assurer leur production.

- Les **investissements en recherche et développement**. Les fabricants doivent continuellement innover en créant des produits plus performants, plus durables, et plus respectueux de l'environnement. Cela nécessite des investissements continus en recherche et développement, ainsi qu'une adaptation rapide aux nouvelles technologies.
- Les **stratégies de compétition** d'acteurs étrangers.
- La **responsabilité élargie de producteur** (« REP ») qui fait peser au fabricant (« producteurs, importateurs et distributeurs ») la responsabilité de l'ensemble du cycle de vie d'un produit. La REP implique pour le metteur sur le marché de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus des produits en fin de vie.

### 3.2 Affrontements économiques autour des emballages plastiques

Les emballages plastiques, omniprésents dans notre quotidien, jouent un rôle essentiel dans la protection et la conservation des produits tout en facilitant leur transport pour un coût compétitif. Cependant, cette commodité s'accompagne d'importants enjeux environnementaux.

De nombreux pays ont adopté des lois nationales pour interdire ou limiter les plastiques à usage unique, en particulier les sacs plastiques. A noter que l'Afrique a été le fer de lance de l'interdiction des sacs en plastique, certainement en raison de l'absence de lobbys des plastiques sur ce continent.

Aux Etats-Unis et au Canada, sénateurs et industrie des plastiques s'affrontent sur le champ informationnel concernant certains articles en plastiques à usage unique dont les sacs<sup>76</sup>.

---

<sup>76</sup> <https://lactualite.com/actualites/plastique-a-usage-unique-des-senateurs-democrates-appuient-le-plan-du-canada/>



Certaines régions ou pays ont décidé d'être plus ambitieux et d'interdire ou limiter d'autres objets du quotidien (Europe : Directive dite « Single-use plastics » ou « SUP »<sup>77</sup>, France : Loi anti gaspillage dite « AGECE »<sup>78</sup>).

### 3.2.1 Panorama des principaux acteurs de l'emballage plastique

Compte tenu du nombre d'acteurs impliqués dans le secteur des emballages plastiques, seuls les principaux ont été répertoriés ci-après. Il en existe cependant d'autres comme l'ont démontré les négociations relatives au PPWR.

#### **Acteurs industriels**

- **Amcor**<sup>79</sup> (Australie) : l'un des plus grands fabricants d'emballages en plastique au monde, produisant des emballages rigides et souples pour les secteurs alimentaires, pharmaceutiques, et des soins personnels.  
Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
Activités de lobbying en UE<sup>80</sup> : entre 400 000 € et 499 999 € en 2023.

<sup>77</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019L0904&from=NL>

<sup>78</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

<sup>79</sup> [www.amcor.com](http://www.amcor.com)

<sup>80</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=940961138866-71](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=940961138866-71)

- **Berry Global**<sup>81</sup> (États-Unis) : Berry Global produit une large gamme d'emballages en plastique, y compris des films, des sacs, et des contenants rigides, utilisés dans les industries alimentaires et industrielles.  
 Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
 Activités de lobbying en UE : pas d'activité déclarée en 2023.
- **Sealed Air**<sup>82</sup> (États-Unis) : Connu pour ses produits comme le papier bulle, Sealed Air offre des solutions d'emballage protecteur en plastique pour divers secteurs, y compris l'alimentation et l'e-commerce.  
 Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023  
 Activités de lobbying en UE<sup>83</sup> : en 2022 entre 10 000 € et 24 999 €.
- **Plastipak** : fabricant d'emballages plastiques rigides, notamment de bouteilles en PET pour les industries alimentaires et des boissons.  
 Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
 Activités de lobbying en UE : pas d'activité déclarée en 2023.

### **Organisations professionnelles**

- **Plastics Europe** : représente les producteurs de matières plastiques, active dans le lobbying pour influencer les régulations sur les polymères plastiques.  
 Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
 Activités de lobbying en UE<sup>84</sup> : entre 4 500 000 € - 4 999 999 € en 2023.
- **European Plastics Converters (EuPC)** : représente les transformateurs de plastiques en Europe, au Royaume-Uni, en Turquie, en Suisse et en Norvège et engagée dans le lobbying pour défendre les intérêts des transformateurs.  
 Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
 Activités de lobbying en UE<sup>85</sup> : entre 100 000 € et 199 999 € en 2023.
- **Plastalliance (The European Plastics Alliance)** : représente les transformateurs, metteurs sur le marché, distributeurs et les recycleurs de produits plastiques en Europe (Union européenne uniquement), active dans l'influence et l'accompagnement réglementaire afférentes aux produits plastiques.  
 Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
 Activités de lobbying en UE<sup>86</sup> : entre 50 000 € et 99 999 € en 2023.

---

<sup>81</sup> [www.berryglobal.com](http://www.berryglobal.com)

<sup>82</sup> [www.sealedair.com](http://www.sealedair.com)

<sup>83</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=981062451996-74](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=981062451996-74)

<sup>84</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=454264611835-56](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=454264611835-56)

<sup>85</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=93255296152-29](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=93255296152-29)

<sup>86</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=874654546213-48](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=874654546213-48)



- **Industrievereinigung Kunststoffverpackungen e.V. (IK)** : représente les intérêts des fabricants d'emballages en plastique et de films souples en Allemagne.  
Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
Activités de lobbying en UE<sup>87</sup> : entre 200 000 € et 299 999 € en 2023.

### **Distributeurs**

- **Carrefour** (France) : dépend largement d'emballages plastiques pour la commercialisation de ses produits.  
Activités de lobbying aux USA : pas d'activité déclarée en 2023.  
Activités de lobbying en UE<sup>88</sup> : entre 100 000 € et 199 999 € en 2023.
- **L'Oréal** (France) : utilise des emballages plastiques pour une large gamme de produits cosmétiques et de soins personnels  
Activités de lobbying aux USA<sup>89</sup> : \$10,000 sur le sujet « Misc Manufacturing & Distributing » en 2023.  
Activités de lobbying en UE<sup>90</sup> : entre 600 000 € - 699 999 € en 2023.
- **Ikea** (Suède) : utilise des emballages plastiques pour protéger et transporter ses produits  
Activités de lobbying aux USA<sup>91</sup> : \$70,000 en 2023 sur le sujet « retail sales ».  
Activités de lobbying en UE : via Ikea Foundation<sup>92</sup> : 282 676 567 € en 2022 (fonds proviennent de INGKA Foundation) et via Inter Ikea Systems BV<sup>93</sup> entre 600 000 € et 699 000 € entre 09/2022 et 08/2023.
- **Unilever** (Royaume-Uni et Pays-Bas) : utilise des emballages plastiques pour une large gamme de produits de grande consommation.  
Activités de lobbying aux USA<sup>94</sup> : \$620,000 sur le sujet « Misc Manufacturing & Distributing » en 2023.  
Activités de lobbying en UE<sup>95</sup> : entre 400 000 € et 499 999 € pour 2022.

### **Restauration rapide**

- **McDonald's (USA)** : utilise des emballages plastiques dans ses restaurants, notamment pour les couvercles et les pailles.

<sup>87</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=442951349393-93](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=442951349393-93)

<sup>88</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=118080510828-42](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=118080510828-42)

<sup>89</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000042022>

<sup>90</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=02776221598-67](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=02776221598-67)

<sup>91</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000042682>

<sup>92</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=280429844739-13](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=280429844739-13)

<sup>93</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=774019931221-41](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=774019931221-41)

<sup>94</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000030608>

<sup>95</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=6200524920-25](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=6200524920-25)

Activités de lobbying aux USA<sup>96</sup> : \$2,670,000 sur la thématique « Food & beverage » en 2023.

Activités de lobbying en UE<sup>97</sup> : via McDonald's Global Franchising Limited entre 2 250 000 € et 2 499 999 € pour 2023.

### **Industriels des eaux en bouteille et sodas**

- **Nestlé** (Suisse) : utilise des emballages plastiques particulièrement dans l'industrie alimentaire.  
Activités de lobbying aux USA<sup>98</sup> : \$848,000 en 2023 sur les thématiques « Agricultural Services/Products » (\$40,000) et « Food Processing & sales » (\$808,000).  
Activités de lobbying en UE<sup>99</sup> : entre 400 000 € et 499 999 € en 2023.
- **Danone** (France) : utilise des emballages plastiques pour ses produits laitiers et eaux embouteillées.  
Activités de lobbying aux USA<sup>100</sup> : \$640,000 en 2023 sur la thématique « Food Processing & sales ».  
Activités de lobbying en UE<sup>101</sup> : entre 400 000 € et 499 999 € en 2023.
- **PepsiCo** (USA)<sup>102</sup> : utilise des emballages plastiques pour ses boissons et produits alimentaires.  
Activités de lobbying aux USA<sup>103</sup> : \$3,980,000 sur la thématique « Food Processing & sales »  
Activités de lobbying en UE<sup>104</sup> : entre 400 000 € et 499 999 € en 2023.
- **CocaCola** (USA) : utilise des emballages plastiques pour ses boissons  
Activités de lobbying aux USA<sup>105</sup> : \$3,940,000 sur la thématique « Food Processing & sales »  
Activités de lobbying en UE<sup>106</sup> : entre 500 000 € et 599 999 € en 2023.

---

<sup>96</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000000373>

<sup>97</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=3830179837-87](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=3830179837-87)

<sup>98</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000042332>

<sup>99</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=15366395387-57](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=15366395387-57)

<sup>100</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000042446>

<sup>101</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=65744846168-89](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=65744846168-89)

<sup>102</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=010212710281-97](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=010212710281-97)

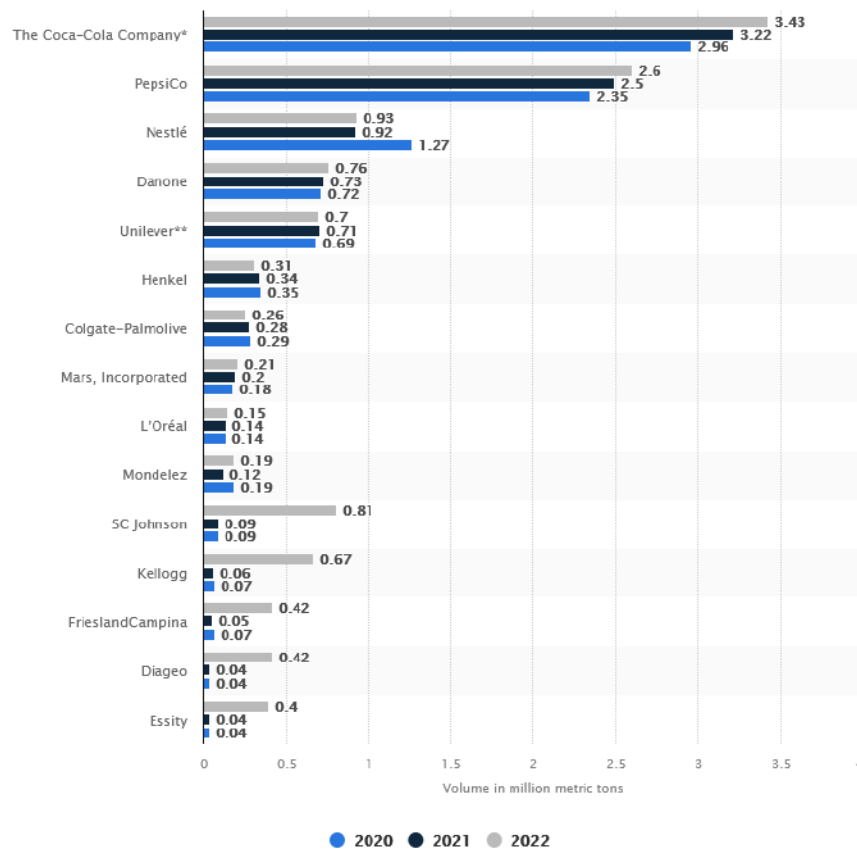
<sup>103</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000000200>

<sup>104</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=010212710281-97](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=010212710281-97)

<sup>105</sup> <https://www.opensecrets.org/federal-lobbying/clients/summary?cycle=2023&id=D000000212>

<sup>106</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=00475641564-03](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=00475641564-03)

Volume annuel d'emballages plastiques utilisés par des entreprises sélectionnées dans le monde entier de 2020 à 2022



Source : statistica

**Autres**

- **Industriels de matières premières** (voir partie 2).
- **Institutionnels** : Etats et Union Européenne.
- **ONG** : Comme pour les matières premières plastiques, les ONG sont les principaux « adversaires » de l'industrie des emballages plastiques.

Exemple de l'action « *Plastic Attack*<sup>107</sup> », une opération citoyenne, réalisée avec l'accord des magasins (aucune information sur ce point), qui consiste à sensibiliser et « déplastifier » les clients présents sur place. « Nous invitons les clients des supermarchés à laisser leurs emballages inutiles sur place, dans un but de sensibilisation à la réduction des déchets, en mettant en lumière des gestes simples du quotidien afin de réduire notre production de déchets. »

<sup>107</sup> <https://boycottcitoyen.org/2019/01/30/plastic-attack-mode-demploi>

## **Industriels de matières concurrentes au plastique**

Au même titre que les ONG, les industriels du carton constituent des « adversaires » à l'industrie des emballages plastiques. Parmi les plus importants :

- **DS Smith** (Royaume-Uni) : fourniture d'emballages en carton ondulé. Basée au Royaume-Uni, l'entreprise est active en France et dans d'autres pays européens. DS Smith se concentre sur le remplacement des emballages plastiques par des solutions en carton recyclé et recyclable.  
Activités de lobbying en UE<sup>108</sup> : entre 50 000 € - 99 999 € pour la période du 05/2022 - 04/2023.
- **Smurfit Kappa** (Irlande) : fabricant d'emballages en papier. Basée en Irlande, l'entreprise opère dans plus de 30 pays et a lancé des produits comme les emballages « *Bag-in-Box* » (dont une partie est constituée de plastique).  
Activités de lobbying en UE<sup>109</sup> : entre 50 000 € - 99 999 € en 2022.
- **Stora Enso** (Finlande) : entreprise finlandaise spécialisée dans les matériaux renouvelables, notamment les produits en bois, papier et biomatériaux.  
Activités de lobbying en UE<sup>110</sup> : entre 400 000 € - 499 999 € en 2023.
- **International Paper** (États-Unis) : producteur de produits en papier et emballages à base de fibres.  
Activités de lobbying en UE<sup>111</sup> : entre 300 000 € - 399 999 € en 2023.
- **Tetra Pak** (Suède) : fabricant d'emballages en carton pour l'industrie alimentaire et des boissons. Ces emballages sont largement utilisés pour des produits tels que le lait, les jus de fruits, et d'autres liquides alimentaires. Cependant, les emballages Tetra Pak ne sont pas constitués uniquement de carton et sont généralement des emballages composites.  
Activités de lobbying en UE<sup>112</sup> : entre 400 000 € - 499 999 € en 2023.
- **Pro Carton** (basée en Autriche) : association européenne des fabricants de carton et de cartons pliants. L'organisation promeut l'utilisation du carton comme matériau d'emballage durable et recyclable. Son objectif principal est de démontrer les avantages environnementaux et économiques du carton en tant qu'alternative aux matériaux d'emballage, moins durables selon l'association, tels que le plastique.  
Activités de lobbying en UE : pas d'activité déclarée.

---

<sup>108</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=446995547434-64](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=446995547434-64)

<sup>109</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=03607212990-30](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=03607212990-30)

<sup>110</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=269853831446-79](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=269853831446-79)

<sup>111</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=47376536890-44](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=47376536890-44)

<sup>112</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=7574443768-34](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=7574443768-34)

- **Confederation of European Paper Industries / CEPI** (Belgique) : regroupe les producteurs de pâte, de papier et de carton à travers l'Europe. La CEPI défend les intérêts de l'industrie papetière auprès des institutions européennes et œuvre pour un environnement législatif et économique favorable au secteur.  
Activités de lobbying en UE<sup>113</sup> : entre 500 000 € - 599 999 € en 2022.
- **European Paper Packaging Alliance / EPPA** (Belgique) : alliance de fabricants d'emballages en papier et en carton opérant en Europe qui se concentre sur la promotion des emballages en papier.  
Activités de lobbying en UE<sup>114</sup> : entre 400 000 € - 499 999 € en 2023.

### 3.2.2 Analyse des débats autour du projet de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (« PPWR »)

Le projet de Règlement sur les emballages et déchets d'emballages (« PPWR ») a cristallisé de nombreux débats qui ont fait émerger différentes parties prenantes, parmi lesquelles des industriels de l'emballage, de la restauration rapide, de l'agroalimentaire, des groupes de pression, des gouvernements et la société civile et révéler des stratégies d'affrontements économiques. Ces acteurs se sont adonnés à un lobbying intense et à des campagnes d'influence agressives. Le site [europe.influencemap.org](http://europe.influencemap.org), donne un aperçu de l'influence de certains acteurs sur le PPWR<sup>115</sup>.

#### 3.2.2.1 Rappel des principes du PPWR

Ce projet de règlement vise à réduire l'impact environnemental des emballages et des déchets liés aux emballages<sup>116</sup>. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du *Green Deal* qui prévoit la transition vers une économie circulaire, un modèle économique où les produits et les matériaux sont réutilisés et recyclés autant que possible, réduisant ainsi la pollution et minimisant les déchets.

Le PPWR impose des objectifs de réemploi pour certains types d'emballages, des exigences minimales de contenu recyclé dans les nouveaux emballages, et des normes plus élevées pour assurer la recyclabilité des matériaux d'emballage. Des dispositions spécifiques sont également prévues pour réduire les déchets de certains emballages plastiques.

Le projet a été approuvé par le Parlement et le Conseil en avril 2024<sup>117</sup>.

---

<sup>113</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=72279144480-58](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=72279144480-58)

<sup>114</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=871659237699-78](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=871659237699-78)

<sup>115</sup> <https://europe.influencemap.org/policy/EU-Packaging-and-Packaging-Waste-Regulation-18797>

<sup>116</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/03/04/packaging-council-and-parliament-strike-a-deal-to-make-packaging-more-sustainable-and-reduce-packaging-waste-in-the-eu/>

<sup>117</sup> <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20240419IPR20589/nouvelles-regles-europeennes-pour-reduire-reutiliser-et-recycler-les-emballages>

### 3.2.2.2 Echiquier politique : lobbying de l'Italie et de l'Allemagne

Plusieurs gouvernements nationaux, en particulier l'Italie et l'Allemagne, ont exprimé des réticences face à certaines parties du PPWR<sup>118</sup> en particulier sur les exigences en matière de réemploi.

#### *Italie*

Concrètement, les Italiens ont considéré que les mesures proposées remettaient en question la pratique du recyclage bien établie et fonctionnelle en Italie, notamment en imposant la réutilisation et le réemploi<sup>119</sup> (article 22 et 26). En effet, avec 54,8 % de ses emballages plastiques recyclés, l'Italie est particulièrement efficace notamment grâce à la supervision de son activité par le CONAI (consortium italien sur les emballages) qui a mis en place des objectifs de recyclage pour le plastique, supérieurs à ceux prescrits par l'UE. En outre, le système prévu par le PPWR n'était pas conciliable avec le système italien. L'Italie est également en tête du recyclage des papiers et des cartons.

Le ministre italien de l'Ecologie Gilberto Pichetto Fratin aurait déclaré « Le réemploi consomme davantage de ressources (...). Et interdire les emballages à usage unique pourrait plomber l'agroalimentaire, l'hôtellerie, la vente au détail (...) entraînant des coûts non soutenables, particulièrement pour les PME ».

L'eurodéputé (PPE) Massimiliano Salini aurait ajouté « Nous nous opposerons fermement à toute tentative d'imposer des solutions unilatérales ne respectant pas les spécificités industrielles de chaque État ».<sup>120</sup>

Selon Euractiv, des eurodéputés italiens auraient cherché à influencer l'oratrice principale de ce dossier, l'eurodéputée belge Frédérique Ries, qui appartient au groupe de M. Canfin lequel a souligné « l'influence inhabituelle des eurodéputés dans le processus parlementaire, ce qui, selon lui, est une source d'inquiétude étant donné que l'Italie a un « énorme problème avec la réutilisation »<sup>121</sup>.

Finalement, ce lobbying a été payant puisque le texte final a intégré plusieurs modifications demandées par l'Italie<sup>122</sup>. En outre, l'Italie s'est également vu accorder des exclusions. En réaction, Giorgia Meloni<sup>123</sup> aurait déclaré « Nous avons montré qu'il y a aujourd'hui à Bruxelles une Italie qui ne cède pas aux solutions qui pénalisent notre industrie et qui est capable de

---

<sup>118</sup> <https://www.theconservative.online/italy-rejects-the-new-eu-packaging-regulation>

<sup>119</sup> <https://packmedia.net/node/11227>

<sup>120</sup> <https://www.euractiv.fr/section/economie-circulaire/news/une-bataille-sengage-a-bruxelles-pour-verdir-les-emballages-face-a-un-intense-lobbying/>

<sup>121</sup> [https://www.euractiv.fr/section/economie-circulaire/news/reglement-sur-les-emballages-les-eurodeputes-italiens-font-pression-pour-assouplir-la-legislation/?\\_ga=2.125349578.178576607.1700467368-1176672815.1698670783](https://www.euractiv.fr/section/economie-circulaire/news/reglement-sur-les-emballages-les-eurodeputes-italiens-font-pression-pour-assouplir-la-legislation/?_ga=2.125349578.178576607.1700467368-1176672815.1698670783)

<sup>122</sup> <https://pimi.ir/italians-convinced-european-parliament-for-approval-of-an-amendment-on-ppwr/>  
<https://www.eunews.it/en/2024/04/24/packaging-regulation-eu-parliament-closes-the-file-ban-disliked-by-italy-on-single-use-plastic-for-fruit-and-vegetables/>

<sup>123</sup> <https://www.governo.it/en/articolo/statement-palazzo-chigi-eu-packaging-and-packaging-waste-regulation-and-corporate>

négocier fermement jusqu'au bout, en affirmant la validité de ses arguments, en exploitant ses forces et en parvenant à modifier substantiellement le résultat final ». Le message est clair, l'Italie a pratiqué un lobbying intense pour défendre son modèle économique basé sur un important système de recyclage.

### *Allemagne*

Plusieurs médias ont également révélé que l'Allemagne, via le parti libéral démocrate (FDP), aurait négocié avec le gouvernement italien pour pousser ce dernier à s'abstenir lors du vote au Comité des Représentants Permanents de l'UE pour valider définitivement la « *Corporate Sustainability Due Dilligence Directive* » en échange d'une opposition à certaines dispositions du PPWR<sup>124</sup>.

Point d'attention : la Commission européenne a lancé une consultation publique entre le 30 septembre 2020 et le 6 janvier 2021 pour laquelle 425 réponses ont été apportées. Sur 33 pays représentés, dont 24 États membres, l'Allemagne a apporté le plus de réponses (20%) suivie de la Belgique (19,1%), de l'Italie (9,6%), de la France (6,4%) et de l'Autriche (5,4%)<sup>125</sup>.

La Commission a également lancé une demande de contribution entre le 1<sup>er</sup> décembre 2022 et le 24 avril 2023 pour laquelle 519 avis ont été rendus. Il apparaît que l'Allemagne a été, à nouveau, la plus active avec 32% de réponses, suivie de la Belgique (22%) et de la France (9%)<sup>126</sup>.

Ce fort engagement de l'Allemagne dans le processus d'adoption du PPWR et son alliance avec l'Italie démontrent les enjeux majeurs liés à certaines mesures, mais pourraient également dissimuler d'autres ambitions d'ordre économique.

Certains industriels de l'emballage (carton, plastique) et de la restauration rapide (grands consommateurs d'emballage à usage unique) ont également manifesté leur opposition au PPWR.

---

<sup>124</sup> [https://www.focus.de/politik/deutschland/boeser-verdacht-lindner-soll-geheim-deal-mit-italienern-schmieden-um-spd-und-gruene-zu-umgehen\\_id\\_259676963.html](https://www.focus.de/politik/deutschland/boeser-verdacht-lindner-soll-geheim-deal-mit-italienern-schmieden-um-spd-und-gruene-zu-umgehen_id_259676963.html)

<https://www.euwid-recycling.com/news/policy/media-reports-deal-to-block-ppwr-agreed-by-germanys-finance-minister-and-italy-160224/>

<sup>125</sup> [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12263-Review-of-the-requirements-for-packaging-and-feasibility-of-measures-to-prevent-packaging-waste/public-consultation\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12263-Review-of-the-requirements-for-packaging-and-feasibility-of-measures-to-prevent-packaging-waste/public-consultation_fr)

<sup>126</sup> [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12263-Reducing-packaging-waste-review-of-rules/feedback\\_fr?p\\_id=31683570](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12263-Reducing-packaging-waste-review-of-rules/feedback_fr?p_id=31683570)

### 3.2.2.3 Echiquier économique : lobbying des différentes industries

Industrie du papier carton et restauration rapide : campagne d'influence agressive contre le réemploi<sup>127</sup>.

Le projet de PPWR fixait un objectif d'emballages réutilisables pour les aliments et boissons à emporter. Afin de supprimer cette mesure, les industriels du secteur de l'emballage papier-carton se sont associés à McDonald's et ont mené une campagne d'influence vivement dénoncée pour son agressivité.

#### Moyens déployés

McDonald's et l'industrie du papier carton ont déployé plusieurs moyens pour mener cette campagne <sup>128</sup> :

- Etude<sup>129</sup> auprès du cabinet de conseil Kearney, critiquée pour son manque d'intégrité, son absence de sources et la véracité des informations<sup>130</sup> ; suivie d'un rapport<sup>131</sup> et d'une autre étude<sup>132</sup>
- Alliance intitulée « *Together for Sustainable Packaging* » avec les industriels et syndicats des papiers cartons notamment European Paper Packaging Alliance (EPPA) et autres industriels de la restauration (dont Yum !).
- Campagne de publicité dans les transports en commun<sup>133</sup> .
- Campagne de lobbying intense auprès des parlementaires européens (apposition de pancartes sur les portes de bureau des parlementaires<sup>134</sup>). Des rencontres informelles ne respectant pas les règles de transparence ont été dénoncées<sup>135</sup> .

---

<sup>127</sup> <https://www.desmog.com/2023/05/08/mcdonalds-leads-lobbying-offensive-against-laws-to-reduce-packaging-waste-in-europe/>  
<https://packagingspeaksgreen.com/en/legislation/three-associations-oppose-eu-packaging-and-packaging-waste-regulation-ppwr>

[https://www.macplas.it/en/environment/eu-vote-ppwr-common-sense-and-scientific-approach-prevail?mtm\\_kwd=Newsletter+Macplas+29+November+2023+ENG+%2829/11/2023%29](https://www.macplas.it/en/environment/eu-vote-ppwr-common-sense-and-scientific-approach-prevail?mtm_kwd=Newsletter+Macplas+29+November+2023+ENG+%2829/11/2023%29)

<sup>128</sup> <https://www.desmog.com/2023/05/08/mcdonalds-leads-lobbying-offensive-against-laws-to-reduce-packaging-waste-in-europe/>

<sup>129</sup> <https://nosilverbullet.eu/wp-content/uploads/2023/05/No-silver-bullet%E2%80%93Why-a-mix-of-solutions-will-achieve-circularity-in-Europes-informal-eating-out-IEO-sector.pdf>

<sup>130</sup> [https://www.linkedin.com/pulse/study-reference-list-kearney-mcdonalds-silver-bullet-2023-anne-dolman-1e?trk=public\\_post\\_comment-text](https://www.linkedin.com/pulse/study-reference-list-kearney-mcdonalds-silver-bullet-2023-anne-dolman-1e?trk=public_post_comment-text)

<sup>131</sup> [https://www.cepi.org/wp-content/uploads/2023/04/202303-Impact-Assessment-of-reuse-targets-in-proposed-PPWR\\_FINAL.pdf](https://www.cepi.org/wp-content/uploads/2023/04/202303-Impact-Assessment-of-reuse-targets-in-proposed-PPWR_FINAL.pdf)

<sup>132</sup> <https://eppa-eu.org/obligatory-reusable-containers-undermines-eu-environmental-goals/>

<sup>133</sup> [https://fr.linkedin.com/posts/maximevandermeerschep\\_ppwr-greenwashing-lobbying-activity-7142826791164932098-tmcd](https://fr.linkedin.com/posts/maximevandermeerschep_ppwr-greenwashing-lobbying-activity-7142826791164932098-tmcd)

<sup>134</sup> <https://www.euractiv.com/section/circular-economy/news/hold-meps-denounce-packaging-waste-regulation-lobbying-as-violating-qatargate-rules/>  
[x.com/fed\\_disario/status/1725057177671369140](https://x.com/fed_disario/status/1725057177671369140)

<sup>135</sup> <https://www.euractiv.fr/section/economie-circulaire/news/le-parlement-europeen-approuve-de-nouvelles-regles-pour-reduire-reutiliser-et-recycler-les-emballages/>



- Recours aux relais médiatiques : tribune<sup>136</sup>, articles de presse<sup>137</sup>.
- Publication d'une lettre ouverte<sup>138</sup>.
- Organisation d'une conférence au Parlement en présence notamment de parlementaires italiens (Massimiliano Salini).
- Lancement de sites internet<sup>139</sup> (nosilverbullet.eu et forsustainablepackaging.eu) avec des communiqués<sup>140</sup>, vidéos courtes et résumés d'études (dont celle de Kearney traduite en 6 langues).



Source : Twitter : [x.com/fed\\_disario/status/1725057177671369140](https://x.com/fed_disario/status/1725057177671369140)

Certains industriels du carton ondulé ont également promu des mesures plus contraignantes pour le plastique comme le taux de matière recyclé<sup>141</sup>.

<sup>136</sup> <https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-la-vaisselle-reemployable-en-restauration-rapide-une-fausse-bonne-idee-4153031>

<sup>137</sup> <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-emballage-reutilisable-la-fausse-bonne-idee-2029531>

<sup>138</sup> <https://forsustainablepackaging.eu/open-letter/>

<sup>139</sup> <https://nosilverbullet.eu/>

<https://forsustainablepackaging.eu/>

<sup>140</sup> [https://nosilverbullet.eu/wp-content/uploads/2023/03/Press-Release.EPPAFinal\\_03March.pdf](https://nosilverbullet.eu/wp-content/uploads/2023/03/Press-Release.EPPAFinal_03March.pdf)

<sup>141</sup> <https://www.cartononduledefrance.org/ppwr-la-position-de-la-fefco-federation-europeenne-du-carton-ondule/>

### *Budget consacré au lobbying*

Selon le registre de transparence de l'UE, l'EPPA<sup>142</sup> a consacré un budget entre 400 000€ et 499 000€ aux activités de lobbying en 2023 (même budget en 2022<sup>143</sup>).

Du côté de McDonald's, le budget déclaré au registre de transparence pour ses activités de lobbying en 2023 était entre 2 250 000 € et 2 499 999 €. McDonald's a également déclaré 25 réunions avec des membres du Parlement européen exclusivement sur des thématiques liées à l'emballage<sup>144</sup> (PPWR) en 2023. Les budgets déclarés pour les activités de lobbying étaient compris entre 400 000€ et 499 000€ en 2021<sup>145</sup> et entre 600 000€ et 699 999€ en 2022<sup>146</sup>.

Le montant conséquent du budget déclaré en 2023 par McDonald's démontre :

- des capacités puissantes de lobbying avec lesquelles il paraît difficile de rivaliser,
- et les implications des mesures prévues par le PPWR sur les intérêts économiques de McDonald's et sur tout le secteur.

Mais ces montants ne sont que la partie émergée de l'iceberg, les industriels et associations au sein de l'alliance « Together for Sustainable Packaging » ont également investi dans des actions de lobbying.

Finalement, un compromis adopté fin octobre 2023 en commission parlementaire a supprimé les exigences en matière de réemploi, au profit notamment d'une obligation pour la restauration rapide d'accepter les contenants apportés par les clients.

### Industrie du plastique

Plastalliance a accueilli très favorablement le PPWR estimant que cette réglementation mettra un terme aux objectifs français de fin des emballages plastiques à usage unique en France<sup>147</sup>.

PlasticsEurope a réagi positivement au PPWR mais a émis des réserves notamment sur certains objectifs jugés irréalistes et coûteux.

Les transformateurs européens via l'EuPC ont manifesté leur déception quant aux « mesures infondées contre les plastiques » et soulignent une « opportunité manquée » d'un « soutien rationnel à une industrie de transformation et de recyclage du plastique qui œuvre pour améliorer la durabilité, la recyclabilité, la circularité ainsi que pour améliorer les performances de son offre d'emballage »<sup>148</sup>.

---

<sup>142</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=871659237699-78](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=871659237699-78)

<sup>143</sup> <https://www.lobbyfacts.eu/datacard/european-paper-packaging-alliance?rid=871659237699-78&sid=195887>

<sup>144</sup> <https://www.europarl.europa.eu/meps/en/search-meetings?transparencyRegisterIds=3830179837-87>

<sup>145</sup> <https://www.lobbyfacts.eu/datacard/mcdonalds-europe?rid=3830179837-87&sid=163642>

<sup>146</sup> <https://www.lobbyfacts.eu/datacard/mcdonalds-europe?rid=3830179837-87&sid=176856>

<sup>147</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=-mqOZz-csAQ>

<sup>148</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/ppwr-les-regrets-des-transformateurs-europeens.N2198863>

EuPC, IK (Allemagne) et ELIPSO<sup>149</sup> (France)<sup>150</sup> ont également mené une campagne conjointe de lobbying. Une évaluation juridique du PPWR par le cabinet Dentons a conclu à une potentielle absence de conformité de certaines dispositions applicables aux emballages plastiques au droit communautaire. Ils demandent notamment aux États membres et au Parlement européen de « supprimer les règles spéciales spécifiques aux matériaux afin de créer une sécurité juridique et de planification pour les entreprises »<sup>151</sup>.

Ce positionnement d'ELIPSO peut interroger dans la mesure où le PPWR impose des objectifs moins contraignants que ceux prévus par la loi AGEC ou le décret 3R. Il ne semble pas dans l'intérêt d'ELIPSO de contester le PPWR, puisque certaines dispositions, notamment l'article 29 relatif au réemploi ou celles relatives aux emballages plastiques pour les fruits et légumes, pourraient bénéficier d'exemptions significatives de la Commission européenne après l'adoption du texte définitif. En outre, Elipso s'était dit favorable au texte dans un premier temps<sup>152</sup>.

Dans un courrier adressé à Ursula von der Leyen<sup>153</sup>, l'association allemande IK accompagnée de 19 autres associations ont à nouveau exprimé leur opposition au réemploi dans la mesure où cela mettrait, selon ces associations, en péril l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

### L'agroalimentaire et autres industries

FoodDrinkEurope<sup>154</sup> (organisation représentative de l'industrie alimentaire et des boissons en Europe) et EuroCommerce<sup>155</sup> (association du commerce de détail et de gros en Europe) alliées à d'autres lobbyistes ont également manifesté des craintes quant aux nouvelles exigences en matière de réemploi.

### Industries des bioplastiques <sup>156</sup>

L'industrie des bioplastiques a exprimé de vives préoccupations concernant l'impact potentiel du PPWR sur la filière des bioplastiques qui n'étaient pas prévus dans la première version du texte<sup>157</sup>. L'Italie aurait notamment plaidé pour des emballages « biosourcés et

---

<sup>149</sup> <https://www.elipso.org/actualites/projet-de-texte-sur-le-reglement-europeen-sur-les-emballage-et-leurs-dechets-ppwr-analyse-delipso/>

<sup>150</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/les-emballages-plastique-seraient-discrimines-par-le-ppwr.N2208379>

<https://www.plasticsconverters.eu/post/legal-assessment-on-the-eu-packaging-regulation-ppwr-special-rules-for-plastic-packaging-not-compat>

<sup>151</sup> <https://www.elipso.org/presse/communiquede-presse/cooperation-ik-elipso/>

<sup>152</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/reglement-emballages-un-socle-commun-a-affiner-pour-chaque-maillon-de-la-chaîne.N2074401>

<sup>153</sup> [https://milchindustrie.de/wp-content/uploads/2024/07/240704\\_German-Associations-re-reuse-quotats-PPWR\\_COM\\_final.pdf](https://milchindustrie.de/wp-content/uploads/2024/07/240704_German-Associations-re-reuse-quotats-PPWR_COM_final.pdf)

<sup>154</sup> <https://www.fooddrinkeurope.eu/packaging-packaging-waste-regulation-a-turning-point-for-soft-drinks/>

<sup>155</sup> <https://www.eurocommerce.eu/2023/06/views-on-the-regulation-on-packaging-and-packaging-waste/>

<sup>156</sup> <https://www.european-bioplastics.org/proposed-new-packaging-rules-acknowledge-environmental-and-climate-benefits-of-compostable-plastic-packaging/>

<sup>157</sup> <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/l-europe-va-t-elle-louper-le-coche-du-biosource-964552.html>

compostables »<sup>158</sup>. Depuis, la dernière version du texte de avril 2024 apparait plus favorable aux bioplastiques<sup>159</sup>.

### Organisations, fédérations professionnelles

Le MEDEF, ses homologues italien Confindustria et allemand Bundesverband der Deutschen Industrie<sup>160</sup> ont émis des réserves quant à certaines dispositions du PPWR notamment sur les objectifs de réutilisation et les restrictions sur certains types d'emballages, qui pourraient selon eux, nuire à la compétitivité des entreprises et impacter les chaînes d'approvisionnement.

#### **3.2.2.4 Echiquier sociétal : lobbying des ONG**

Les ONG, favorables au PPWR, poussent pour des règles plus strictes et une mise en œuvre rapide du PPWR.

Cependant, Marco Musso, membre du Bureau européen de l'environnement (BEE), un organisme qui regroupe des dizaines d'ONG environnementales européennes<sup>161</sup> a dénoncé « le niveau sans précédent de lobbying négatif de la part de l'industrie des emballages à usage unique et de la restauration rapide » qui aurait entraîné « un affaiblissement des dispositions clés en matière de prévention des déchets et de réutilisation par rapport à la proposition initiale ».

Zero Waste France et No Plastic In My Sea regrettent les trop nombreuses exemptions qui nuisent à l'objectif consistant à mettre fin à l'augmentation constante des déchets d'emballages<sup>162</sup>. De même, l'absence de hiérarchisation entre réemploi et recyclage (le réemploi étant privilégié par les ONG) a été dénoncée par les ONG.

Un groupe de plus de 40 organisations environnementales, dont ClientEarth, Rethink Plastic, Surfrider Foundation Europe et Zero Waste Europe, a publié une lettre appelant les négociateurs du texte à s'attaquer fermement à la présence de substances chimiques dangereuses dans tous les matériaux d'emballage du PPWR, notamment en abordant la sécurité du recyclage et des matériaux recyclés<sup>163</sup>. Cette demande a été en partie prise en compte dans la dernière mouture du PPWR (article 5) avec l'introduction de limites à l'utilisation des « PFAS » ou substances perfluoroalkylées (présents dans certains emballages alternatifs au plastique comme la vaisselle en papier et des emballages alimentaires en carton ou en fibres végétales moulées<sup>164</sup>).

---

<sup>158</sup> <https://www.ouest-france.fr/environnement/dechets/ecolos-contre-lobbies-sur-quoi-se-joue-la-feroce-bataille-europeenne-sur-les-emballages-af36d91e-7247-11ee-8ee4-6d23d2858b34>

<sup>159</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/ppwr-le-temps-joue-en-notre-faveur-indique-geoffroy-delvinquier-futero.N2213372>

<sup>160</sup> <https://www.ilsole24ore.com/art/imballaggi-nuove-regole-ue-impres-puntano-slittamento-AE00aNDC>

<sup>161</sup> <https://www.euractiv.fr/section/economie-circulaire/news/le-lobbying-sur-la-loi-relative-aux-emballages-enfreint-les-regles-de-transparence-du-parlement-europeen/>

<sup>162</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/ppwr-dilutions-et-exemptions-decoivent.N2209621>

<sup>163</sup> [https://ecostandard.org/wp-content/uploads/2024/02/2024-02\\_Chemicals-in-PPWR-Civil-Society-Letter.pdf](https://ecostandard.org/wp-content/uploads/2024/02/2024-02_Chemicals-in-PPWR-Civil-Society-Letter.pdf)

<sup>164</sup> <https://www.natura-sciences.com/comprendre/pfas-toxiques-emballages-vaisselle-jetable.html>

Au final, le texte voté par le Parlement et le Conseil a introduit des objectifs de réutilisation et de larges possibilités d'exemptions sur les mesures de prévention et de réutilisation.

A noter que la loi AGECE adoptée par la France fixait des objectifs plus sévères que le PPWR. Une attention particulière devra être portée sur l'articulation de la loi AGECE avec le PPWR, ce dernier étant un règlement et ne nécessitant pas de transposition par les Etats membres de l'UE<sup>165</sup>.

### **3.2.3 Analyse des stratégies de concurrence dans le secteur de l'emballage**

#### *Lobbying des industriels du papier carton contre le plastique*

Les industries du papier-carton et des plastiques sont engagées dans une concurrence intense, exacerbée par les préoccupations environnementales et les réglementations croissantes sur les emballages.

Alors que les plastiques dominent le marché des emballages en raison de leur coût et de leur fonctionnalité, l'industrie du papier-carton bénéficie d'une perception plus positive en termes de durabilité et de respect de l'environnement.

Selon Mordor Intelligence<sup>166</sup>, la taille du marché de l'emballage en carton est estimée à 373,42 millions USD en 2024 et devrait atteindre 466,24 millions USD d'ici 2029, avec une croissance de 4,54 % au cours de la période de prévision.

L'industrie du papier-carton participe activement aux campagnes de dénigrement du plastique. Elle mène des campagnes de communication voire d'influence auprès de l'opinion publique et des politiques pour promouvoir ses produits comme des alternatives plus durables aux plastiques, souvent en soulignant les impacts environnementaux négatifs des plastiques.

Voici quelques exemples d'outils déployés par l'industrie du papier – carton pour affaiblir et discréditer l'industrie du plastique :

- Réalisation d'études : en 2021, une étude<sup>167</sup> réalisée par le cabinet danois Ramboll pour le compte de European Paper Packaging Alliance (« EPPA ») révèle que les emballages à usage unique en papier-carton en restauration rapide sont « meilleurs pour l'environnement que la vaisselle réutilisable » en plastique. A noter que l'étude a été validée par la société allemande TÜV.
- Partenariats avec des ONG : par exemple l'entreprise irlandaise Smurfit Kappa et l'ONG Plastic Soup Foundation se sont alliées « pour changer le futur de l'emballage »<sup>168</sup>.

---

<sup>165</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12016E288>

<sup>166</sup> <https://www.mordorintelligence.com/fr/industry-reports/paperboard-packaging-market>

<sup>167</sup> <https://www.cartononduledefrance.org/wp-content/uploads/2021/03/ACV-EPPA-RAMBOLL-Usage-unique-papier-vs-R%C3%A9emploi-2.pdf>

<sup>168</sup> <https://www.smurfitkappa.com/fr/newsroom/2019/smurfit-kappa-and-plastic-soup-changing-the-future-of-packaging>

- Organisation de concours notamment par l'association européenne Pro Carton<sup>169</sup> : « *Pro Carton young designers award 2024* », « *Carton Awards* ».
- Campagnes éducatives notamment auprès des écoles visant à éduquer les enfants sur le recyclage et la durabilité à travers le papier et le carton<sup>170</sup>.
- Lobbying auprès des institutions européennes (exemple : actions d'influence menées dans le cadre du PPWR).
- Lobbying auprès des décideurs politiques : par exemple, selon les données de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, la loi AGEC a été la cible d'un lobbying intense<sup>171</sup>. A cet égard, l'association Alliance Carton Nature, qui réunit les fabricants de briques alimentaires en carton, s'est mobilisée pour faire exclure les briques alimentaires de l'interdiction des emballages plastique à usage unique dans le cadre de la loi AGEC<sup>172</sup>.

Ces éléments soutiennent l'existence d'une guerre économique de l'industrie du papier-carton contre l'industrie du plastique en France et en Europe.

#### *Autres industries*

D'autres matériaux, tels que le verre, le métal (aluminium et acier) et le bois sont en concurrence directe avec le plastique pour répondre à la demande croissante de solutions d'emballage durable. La communication autour de la recyclabilité, de la réduction de l'empreinte carbone et de l'usage de matériaux renouvelables est au cœur des stratégies marketing de ces industries. Les recherches confirment des logiques de compétition mais ne permettent pas de confirmer l'existence d'une guerre économique de la part de ces acteurs.

#### **3.2.4 Les emballages plastiques : cibles des ONG**

Les ONG appellent à une interdiction des emballages plastiques, notamment à usage unique, en faisant valoir que ces derniers nuisent à l'environnement, aggravent la crise des déchets, et représentent des risques pour la santé et la biodiversité.

Leurs actions d'influence ont été par exemple déterminantes pour l'adoption de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (« AGEC ») en France. L'association Surfrider Foundation Europe a mené des actions d'influence visant à « intégrer dans le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire des mesures de réduction des plastiques à usage unique et de prévention des microplastiques <sup>173</sup> ». WWF a appelé les responsables publics à « prendre

<sup>169</sup> <https://www.procarton.com/media-section/publications/>

<sup>170</sup> <https://www.cartonlune.com/atelier-creatif-rse-recyclage>

<sup>171</sup> [https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2022/09/liste-des-RI\\_loi-AGEC-sept-2022.pdf](https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2022/09/liste-des-RI_loi-AGEC-sept-2022.pdf)  
<https://www.hatvp.fr/lobbying/actualites/le-lobbying-autour-de-la-loi-agec/>

<sup>172</sup> fiche d'activité déclarée par le cabinet de lobbying Com'Publics pour le compte de l'association :  
<https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=398995142#&fiche=4UHQRMDV>

<sup>173</sup> <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=388734220#&fiche=X2VR1JZV>

des mesures contraignantes pour lutter contre la pollution plastique à la source (réduction des plastiques à usage unique, réemploi et recyclabilité)<sup>174</sup>».

Outre la polémique pendant les jeux olympiques autour de la distribution des bouteilles en plastique par Coca-cola qui fut la cible des ONG<sup>175</sup>, la firme américaine est à nouveau visée. Selon une enquête par échantillonnage menée par l'association Agir pour l'Environnement en collaboration avec deux laboratoires spécialisés dans la recherche de polymères, des traces de dizaines de particules de plastiques auraient été retrouvées dans les bouteilles de Coca-Cola.

Cette même ONG avait déjà réalisé une enquête par échantillonnage en 2022 dans laquelle elle déclarait avoir trouvé la présence de plastiques dans 78 % des bouteilles d'eau analysées. L'ONG demandait l'interdiction des bouteilles en plastique d'ici la fin 2027<sup>176</sup>.

### **3.3 Synthèse**

Le secteur de l'emballage plastique est soumis à des réglementations de plus en plus strictes et à des attaques multisectorielles.

Les négociations autour du PPWR ont révélé différentes stratégies déployées par une diversité d'acteurs selon leurs intérêts.

L'Italie et l'Allemagne se sont démarquées et alliées pour une adaptation du PPWR à leurs spécificités nationales, suggérant des stratégies pour imposer leurs règles et dominer certains secteurs comme le recyclage et par suite les matières secondaires.

---

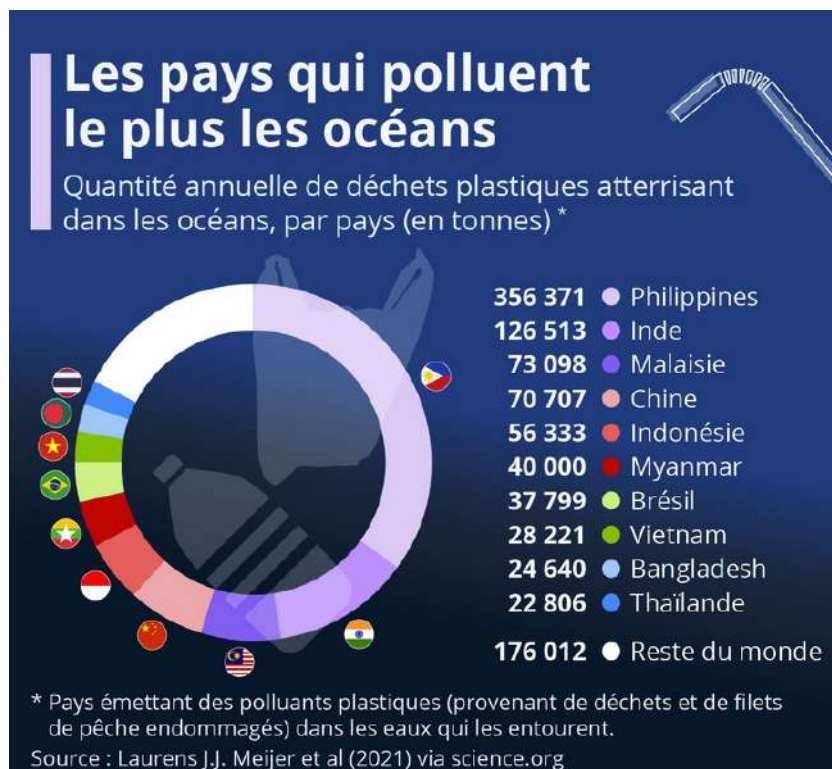
<sup>174</sup> <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=302518667#&fiche=KUVPLPXH>

<sup>175</sup> <https://www.vakita.fr/fr/coca-cola-jo-plastique>

<sup>176</sup> <https://apeorg.directus.app/assets/60dbd043-005d-4f8b-87f6-21d0761e876a>

## 4. Gestion de fin de vie des déchets plastiques : le recyclage

Compte tenu de la quantité annuelle de déchets plastiques se retrouvant dans les océans, la gestion de fin de vie des déchets plastiques est désormais une préoccupation mondiale.



Source : statista

En 2022, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté une résolution historique en vue de négocier, d'ici fin 2024, un traité mondial de lutte contre la pollution plastique<sup>177</sup>. Un comité intergouvernemental de négociation travaille actuellement à l'élaboration de cet instrument juridiquement contraignant, en particulier sur des mesures couvrant l'intégralité du cycle de vie des plastiques.

Plusieurs solutions existent pour traiter les déchets : réemploi, réutilisation, compostage, valorisation énergétique ou recyclage. Ces méthodes sont favorisées par rapport à l'élimination (incinération sans valorisation énergétique et stockage en décharge).

Le recyclage est aujourd'hui au centre des débats avec l'introduction dans certains pays d'instruments juridiques imposant des taux d'incorporation de matières plastiques recyclées ou des objectifs de recyclage. En effet, dans le monde, seuls 9 % des déchets plastiques ont été recyclés, tandis que 19 % ont été incinérés et près de 50 % ont abouti dans des décharges contrôlées. Les 22 % restants ont été abandonnés dans des décharges sauvages, brûlés à ciel ouvert ou rejetés dans l'environnement<sup>178</sup>.

<sup>177</sup> [https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/41169/K2221533%20-%20%20UNEP-PP-INC.1-7%20-%20ADVANCE\\_FR.pdf](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/41169/K2221533%20-%20%20UNEP-PP-INC.1-7%20-%20ADVANCE_FR.pdf)

<sup>178</sup> OCDE Perspectives mondiales des plastiques : déterminants économiques, répercussions environnementales et possibilités d'action.

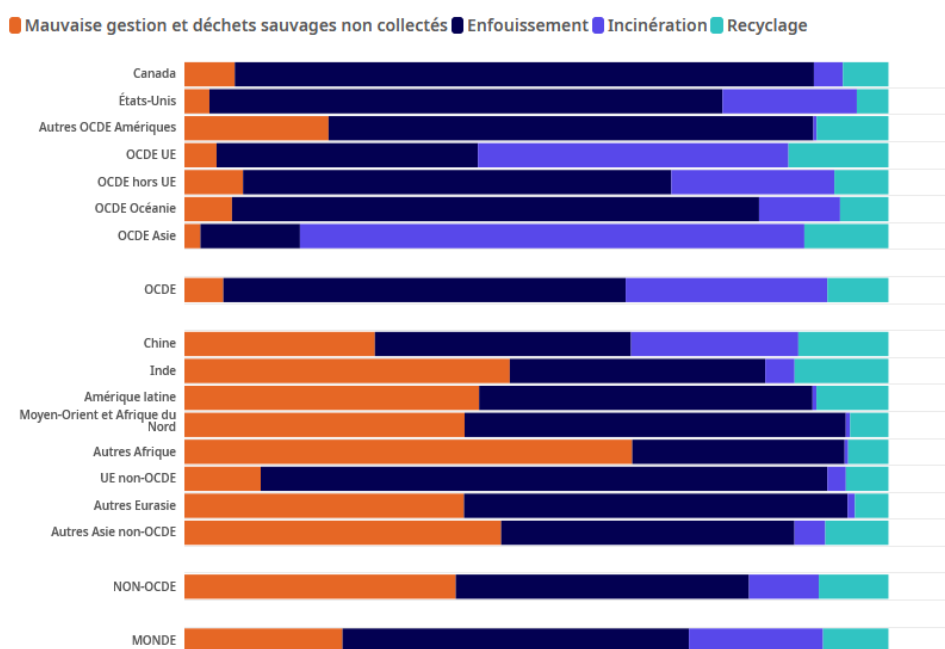


Le recyclage des plastiques se divise principalement en deux grandes catégories :

- Le **recyclage mécanique**, méthode la plus courante qui nécessite moins d'investissements. De nombreuses infrastructures existent en particulier en Europe et en Amérique du Nord. La qualité du recyclage mécanique dépend fortement de la collecte et d'un tri séparé de qualité afin de prévenir toute contamination et certains types de plastiques (thermodurcissables et composites) ne peuvent être soumis à cette méthode.
- Le **recyclage chimique**, permet d'élargir le recyclage à d'autres résines. Cette méthode peut produire des matériaux purs de qualité particulièrement élevée égale aux plastiques vierges, adaptés donc à certains usages (alimentaire). Cependant, cette méthode nécessitant des technologies complexes et onéreuses reste encore limitée dans son déploiement. S'agissant d'une technologie émergente, les entreprises investissent et cherchent à se positionner en tant que leaders.

Massivement promu par l'industrie du plastique y compris les industriels de matières premières plastiques, le recyclage ne fait pourtant pas l'unanimité. De vifs affrontements informationnels ainsi que plusieurs scandales suggèrent que le recyclage est aujourd'hui au cœur d'une guerre économique.

Part des différents traitements après avoir tenu compte de l'élimination des résidus de recyclage et du ramassage des déchets sauvages



Source: Base de données des perspectives mondiales des plastiques



## 4.1 Cartographie des principaux acteurs du recyclage

### *Echiquier industriel*

#### Entreprises de gestion des déchets : des alliés au recyclage

- **Veolia** (France) : Fondée en 1853, Veolia est active dans trois principaux secteurs : l'eau, la gestion des déchets, et l'énergie. Elle offre des services allant de la gestion de l'eau potable et des eaux usées à la collecte, au recyclage et à la valorisation des déchets, en passant par l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables. Veolia, par exemple, a publié dans un rapport que « *Le recyclage du plastique constitue la meilleure réponse au problème de la gestion des déchets plastiques, tant d'un point environnemental que socio-économique* »<sup>179</sup>.
- **SUEZ** (France) : acteur majeur dans les secteurs de la gestion de l'eau et des déchets. Fondée en 1858, Suez est historiquement l'une des plus anciennes entreprises dans ce domaine.
- **Paprec** (France) : spécialisée dans le recyclage et la gestion des déchets. Fondée en 1994 par Jean-Luc Petithuguenin.
- **Carbios**<sup>180</sup> (France) : entreprise française de biotechnologie spécialisée dans le développement de procédés enzymatiques innovants pour la dégradation et le recyclage des plastiques. Fondée en 2011, Carbios a notamment mis au point une technologie unique de recyclage enzymatique du PET (polytéréphtalate d'éthylène), permettant de recycler les plastiques à l'infini en maintenant leur qualité d'origine. Carbios a entamé son internationalisation en signant des projets d'accords de licence avec la société chinoise Zhink, la société Turque Sasa et la société britannique FCC Environment pour la construction d'unités de biorecyclage<sup>181</sup>.
- **Polyloop** (France) : développe des solutions permettant de séparer et de recycler efficacement les matériaux complexes.

#### Industriels du plastique : des alliés au recyclage

Tant les producteurs de matières premières que les fabricants de plastiques (ex. BASF, Dow Chemical), promeuvent le recyclage pour améliorer l'image de leurs produits et répondre aux exigences des consommateurs pour des solutions plus durables.

---

<sup>179</sup>

[https://www.institut.veolia.org/sites/g/files/dvc2551/files/document/2019/03/12%20Le%20recyclage%20du%20plastique%20dans%20le%20monde,%20Woldemar%20d%E2%80%99Ambri%C3%A8res\\_0.pdf](https://www.institut.veolia.org/sites/g/files/dvc2551/files/document/2019/03/12%20Le%20recyclage%20du%20plastique%20dans%20le%20monde,%20Woldemar%20d%E2%80%99Ambri%C3%A8res_0.pdf)

<sup>180</sup> <https://www.zonebourse.com/cours/action/CARBIOS-15262917/societe/>

<sup>181</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/chine-turquie-royaume-uni-carbios-enchaene-les-projets-d-unites-de-recyclage-enzymatique-du-pet.N2217242>

### Consortiums et associations : alliés au recyclage

En France : **PS25** : en 2020, sous l'impulsion du secteur des produits laitiers frais représenté par Syndifrais, Citeo et plusieurs entreprises utilisatrices d'emballages en polystyrène (Agromousquetaires, Groupe Bigard, Cooperl Arc Atlantique, Eurial UF, Lactalis, Groupe LDC, Triballat Noyal, Yeo Frais, Yoplait) annoncent la formation du « Consortium PS25 » dédié à la réflexion sur la mise en place d'une filière de recyclage du polystyrène en France.

### **Echiquier sociétal**

- **Fondation Ellen MacArthur** : promeut activement le recyclage comme un élément clé de l'économie circulaire. Elle est particulièrement impliquée dans la réduction des déchets plastiques à travers des initiatives qui encouragent le recyclage et la réutilisation des matériaux.
- **PlasticsEurope** : L'association des producteurs de plastiques en Europe soutient le recyclage chimique comme une manière de répondre aux défis environnementaux liés aux plastiques.
- **Greenpeace** : critique sévèrement le recyclage tel qu'il est pratiqué, surtout pour les plastiques. L'ONG estime que le recyclage est souvent utilisé comme un alibi pour continuer à produire des quantités massives de plastique, et ne résout pas les problèmes fondamentaux de surproduction et de pollution.
- **Break Free From Plastic** : considère le recyclage des plastiques comme une solution insuffisante et plaide pour une réduction massive de la production de plastiques vierges et une interdiction des plastiques à usage unique.
- **Surfrider Foundation Europe** : critique le recyclage pour son inefficacité à prévenir la pollution marine. L'organisation promeut la réduction à la source et des interdictions strictes des plastiques non recyclables.

### **Echiquier politique**

- **Union Européenne** : l'UE, à travers des directives comme celle sur les déchets (Directive-cadre sur les déchets) et la directive SUP (Single-Use Plastics Directive), promeut activement le recyclage pour réduire les déchets plastiques abandonnés et autres déchets solides. L'UE impose des objectifs de recyclage aux États membres et encourage le développement d'infrastructures de recyclage.
- **ADEME** (Agence de la transition écologique) : En France, l'ADEME continue de promouvoir le recyclage comme une composante essentielle de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, même si son approche a évolué pour inclure davantage la réduction à la source.

## 4.2 Etat des lieux du recyclage

### *La crise du recyclage*

Jusqu'en 2018, la Chine était le principal importateur mondial de déchets plastiques, traitant environ 45% des déchets plastiques mondiaux. Cependant, face à l'accumulation de déchets contaminés et à des préoccupations environnementales internes croissantes, le pays a adopté plusieurs mesures<sup>182</sup>.

Dès 2013, la Chine a imposé des restrictions drastiques sur les déchets plastiques importés afin d'accroître la qualité, de réduire les rejets de déchets et de promouvoir le recyclage des déchets collectés dans le pays. L'opération « *Green fence* » a ainsi permis d'interdire les importations de déchets plastiques non triés ou contaminés.

Puis en 2017, la politique « *National Sword* » a durci cette restriction, de sorte que la Chine a quasiment interdit les importations de déchets. Cette mesure a bouleversé le commerce mondial des déchets, notamment pour l'UE qui exportait jusqu'à 95% de ses plastiques recyclables en Chine, et 70% pour les Etats-Unis<sup>183</sup>. Une partie des déchets plastiques a été redirigée vers d'autres pays d'Asie du Sud-Est comme la Malaisie, la Thaïlande, le Vietnam, et l'Indonésie qui ont rapidement mis en place des restrictions. L'UE et les Etats-Unis se sont retrouvés avec des quantités massives de plastiques non recyclés.

Avec l'effondrement de la demande chinoise, les prix des matières plastiques recyclées ont chuté, rendant le recyclage économiquement non viable.

Les capacités limitées de traitement et le manque d'infrastructures pour le tri et le recyclage de haute qualité ont exacerbé la crise. De nombreux centres de recyclage dans le monde ont dû fermer ou réduire leurs activités en raison de la baisse de la demande pour des matériaux recyclés et de la chute des prix des matières recyclables.

Cette crise a mis en exergue la **vulnérabilité du secteur** du recyclage aux fluctuations du marché mondial et aux dépendances vis-à-vis des marchés d'exportation.

### *Europe*

En Europe, le recyclage est la deuxième méthode la plus utilisée pour traiter les déchets plastiques, la première étant la récupération d'énergie<sup>184</sup>.

Le coût de la collecte et du tri reste élevé, mais est souvent subventionné par des systèmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »). La diversité des matières premières complique le processus de recyclage et les coûts du recyclage sont également plus élevés que

---

<sup>182</sup> <https://www.businessfrance.fr/gestion-des-dechets-chine>  
<https://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/11634>

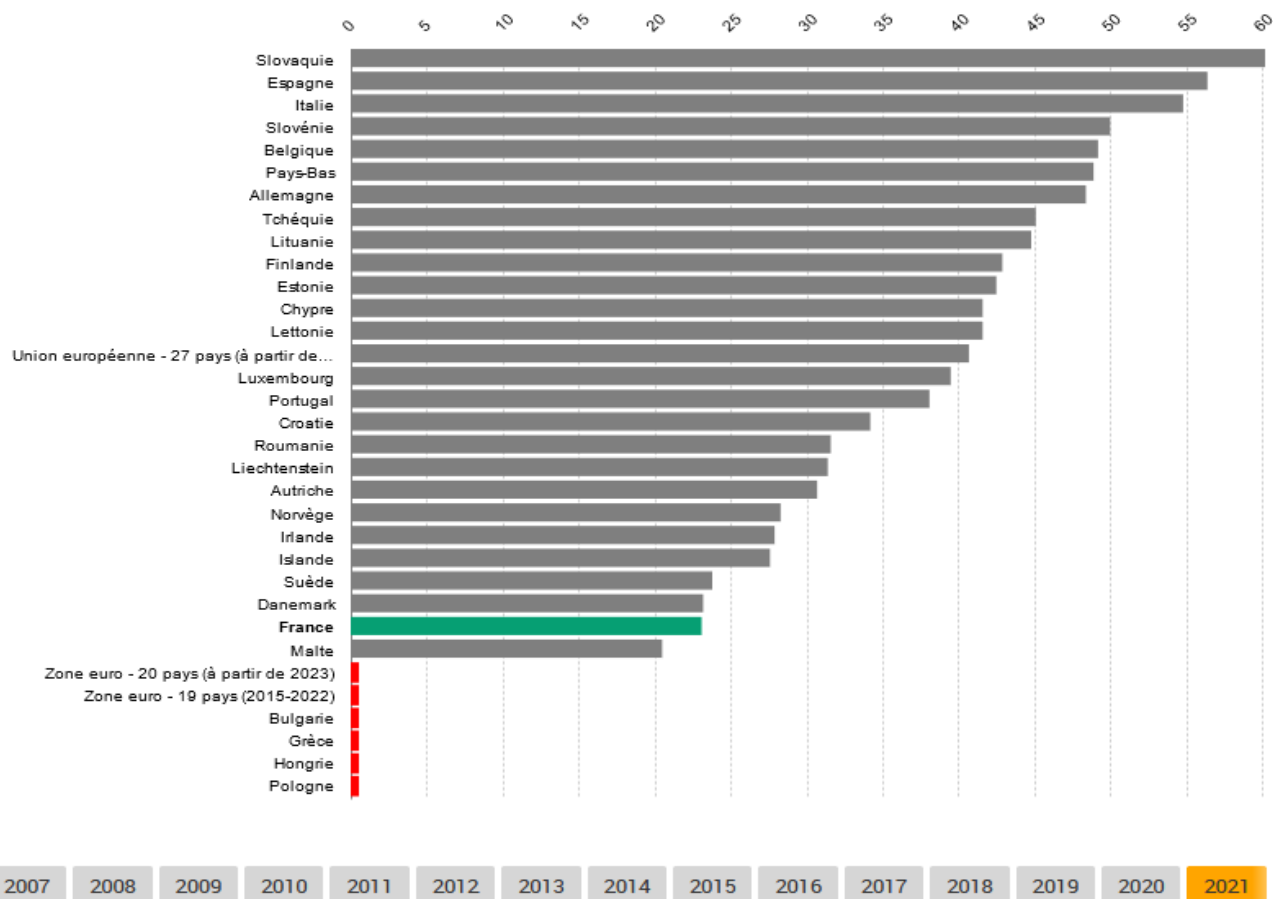
<sup>183</sup> <https://www.lombardodier.com/fr/contents/corporate-news/responsible-capital/2021/july/how-china-is-addressing-its-wast.html>

<sup>184</sup> <https://www.europarl.europa.eu/topics/en/article/20181212STO21610/plastic-waste-and-recycling-in-the-eu-facts-and-figures>

ceux du traitement des plastiques vierges, ce qui limite la compétitivité des plastiques recyclés.

Les exigences européennes visant à l'incorporation de matières recyclées dans certains emballages (directive SUP, PPWR) devraient stimuler le recyclage. De même que la « taxe plastique » (introduite dans le cadre du budget de l'UE pour la période 2021-2027) sur les emballages plastiques non recyclés devrait également encourager le recours au recyclage.

### Taux de recyclage des déchets d'emballages plastiques en 2021 en Europe



Source : eurostat <sup>185</sup>

En dépit de son mauvais classement, la France est le deuxième pays européen le plus innovant en matière de recyclage du plastique et de conception de nouveaux bioplastiques, avec 4 % des dépôts de brevets dans le monde dans ces secteurs entre 2010 et fin 2019 (644 en recyclage et 2 664 en bioplastiques) selon une étude de l'Office européen des brevets. L'Europe et les États-Unis sont les deux zones les plus actives en matière d'innovation dans le recyclage du plastique et les plastiques alternatifs, avec chacune 30 % des brevets déposés dans ces secteurs au cours des dix dernières années.

<sup>185</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/cei\\_wm020/default/bar?lang=fr](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/cei_wm020/default/bar?lang=fr)

En Europe, l'Allemagne occupe la première place avec plus de 8 % des dépôts (1 242 en recyclage et 4 090 en bioplastiques), et se classe à la 3<sup>e</sup> place du classement mondial, derrière les États-Unis (30 %) et le Japon (17,7 %).

L'AFNOR a annoncé, la création d'un groupe de travail de normalisation européen, porté par la France et regroupant plus de 250 acteurs du secteur visant à harmoniser les méthodes de recyclage des emballages en Europe. Selon le communiqué, 15 normes seront ainsi publiées d'ici l'été 2025 et référencées dans la réglementation européenne. Elles permettront d'encourager l'éco-conception des emballages plastiques et d'atteindre 100% d'emballages recyclables en Europe d'ici 2030<sup>186</sup>.

A noter que le Fonds européen d'investissement a investi 50 millions d'euros dans le Circular Plastics Fund, géré par Infinity Recycling, un fonds néerlandais dans le cadre du programme InvestEU<sup>187</sup>. En tout, Infinity Recycling a levé 175 millions d'euros pour soutenir des entreprises européennes dans le secteur du recyclage des plastiques<sup>188</sup>.

### *Amérique du nord*

Aux États-Unis, un projet de loi a été introduit « *Plastic Waste Reduction and Recycling Act* » visant à soutenir les infrastructures de recyclage et à réduire les déchets plastiques<sup>189</sup>. Cette législation encourage le développement de matériaux durables et promeut les pratiques de recyclage à travers le pays. Le projet est soutenu notamment par *the American Chemistry Council, American Chemical Society, American Beverage Association, et Plastics Industry Association*. Il n'a cependant toujours pas été voté à ce jour.

A noter que la Californie a adopté une loi en 2022 intitulée « *Plastic Pollution Prevention and Packaging Producer Responsibility Act (SB 54)*<sup>190</sup> » dont l'un des objectifs est d'atteindre un taux de recyclage des plastiques de 65 % d'ici 2032. La ville de Washington a introduit la « *Zero Waste Omnibus Amendment Act of 2019*<sup>191</sup> » visant un objectif de zéro déchet d'ici 2032. Et, la Floride a également adopté un objectif de taux de recyclage de 75 % .

### *Afrique*

En raison du manque de soutiens gouvernementaux pour la mise en place de systèmes de collecte et de recyclage efficaces, la grande majorité des pays est contrainte de déposer les déchets dans des décharges publiques ou illégales. Cependant, le secteur privé se mobilise et des initiatives commencent à être adoptées. L'Afrique du Sud se démarque sur le plan des infrastructures de collecte et de recyclage, de la réglementation et de la sensibilisation des

---

<sup>186</sup> <https://www.afnor.org/evenement/recyclage-emballages-nouvelles-methodes-harmonisees-europe/>

<sup>187</sup> [https://www.eif.org/what\\_we\\_do/garantees/news/2023/investeu-eif-invests-50-million-to-support-circular-plastics.htm](https://www.eif.org/what_we_do/garantees/news/2023/investeu-eif-invests-50-million-to-support-circular-plastics.htm)

<sup>188</sup> <https://siliconcanals.com/fr/Infinity-Recycling-cl%C3%B4ture-son-premier-fonds-de-175-millions-d%27euros/>

<sup>189</sup> <https://www.epa.gov/facts-and-figures-about-materials-waste-and-recycling>

<sup>190</sup> [https://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill\\_id=202120220SB54](https://leginfo.legislature.ca.gov/faces/billTextClient.xhtml?bill_id=202120220SB54)

<sup>191</sup> <https://code.dccouncil.gov/us/dc/council/laws/23-211>

consommateurs : 70 % des déchets plastiques sont collectés dans le pays, dont 14 % sont recyclés et 45 % traités en décharge ou incinérés<sup>192</sup>.

#### *Point d'attention : crime organisé et réseau parallèle*

En 2020, Interpol a constaté une augmentation des activités du crime organisé liées à la contrebande de plastique recyclable des pays riches vers l'Asie du Sud-Est<sup>193</sup>. L'organisation a indiqué que la disparition du plastique dans les flux de déchets constituait une activité en plein essor, représentant potentiellement des centaines de millions, voire des milliards de dollars américains. Début 2020, la Malaisie a renvoyé 150 conteneurs de déchets plastique illégaux vers leurs pays d'origine (3 737 tonnes), dont 43 vers la France, en annonçant qu'elle prendrait « les mesures nécessaires » pour que les États d'Asie du Sud-Est ne deviennent pas « la décharge du monde », en particulier celle des pays développés<sup>194</sup>.

### **4.3 Affrontements informationnels autour du recyclage : une fausse solution selon certaines ONG**

Pour les ONG, dont l'objectif final est une réduction drastique du plastique à la source, le recyclage n'est pas la solution. La fondation Heinrich Boll dans son Atlas du plastique se montre très critique vis-à-vis du recyclage (notamment dans son article « Stopper le problème à la source »)<sup>195</sup>.

Cette position est également soutenue par Nathalie Gontard (directrice de recherche à l'Inrae et spécialisée sur certains bioplastiques) et par l'association Surfrider Foundation Europe notamment en la personne de son ancienne responsable plaidoyer Diane Beaumenay-Joannet qui estiment que le recyclage<sup>196</sup>, tel que pratiqué actuellement, est inadéquat pour répondre aux enjeux de la pollution plastique.

La polémique pendant les jeux olympiques concernant la distribution de bouteilles en plastique par Coca-cola, cible des ONG, en est une illustration<sup>197</sup>. Bien que l'entreprise américaine ait assuré que les bouteilles seraient collectées et recyclées<sup>198</sup>, France Nature Environnement a déclaré que le recyclage n'était pas une solution<sup>199</sup>. L'ONG aurait en outre décerné à Coca-Cola la « médaille d'or du greenwashing »<sup>200</sup>.

---

<sup>192</sup> <https://www.jeuneafrique.com/1454914/economie-entreprises/quel-avenir-pour-le-plastique-en-afrique/>

<sup>193</sup> <https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2020/Un-rapport-d-INTERPOL-releve-une-forte-augmentation-de-la-criminalite-liee-aux-dechets-plastiques>

<sup>194</sup> [https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/la-malaisie-refuse-de-devenir-la-decharge-du-monde-et-va-retourner-a-l-envoyeur-des-centaines-de-tonnes-de-dechets-plastique\\_3464369.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/la-malaisie-refuse-de-devenir-la-decharge-du-monde-et-va-retourner-a-l-envoyeur-des-centaines-de-tonnes-de-dechets-plastique_3464369.html)

<sup>195</sup> <https://fr.boell.org/sites/default/files/2020-09/ATLAS%20DU%20PLASTIQUE%20VF%202020.pdf>

<sup>196</sup> <https://www.moho.co/fr/article/interview-de-lactiviste-diane-beaumenay-joannet/>

<https://x.com/LCP/status/1776336253689958689>

<https://www.usinenouvelle.com/article/le-plastique-hypothèque-les-généralions-futures-évient-la-chercheuse-nathalie-gontard.N2188993>

<sup>197</sup> <https://www.vakita.fr/fr/coca-cola-jo-plastique>

<sup>198</sup> <https://www.causeur.fr/je-de-paris-et-plastique-revers-de-la-medaille-pour-des-ong-289783>

<sup>199</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/je-une-medaille-d-or-du-greenwashing-pour-coca-cola.N2214272>

<sup>200</sup> <https://fne.asso.fr/actualites/je-2024-coca-et-ses-10-millions-de-boissons-en-plastique-medaille-d-or-du-green-washing>

A cet égard, certaines ONG choisissent des éléments de langage forts visant à capter l'attention de l'opinion publique : « arnaque », « enfumage », « mythe », « fiction », « fausse solution », « hérésie ».

Selon ces ONG, le recyclage présente de nombreux défis qu'elles estiment difficilement atteignables :

- Risques de contamination : les résidus alimentaires, la saleté et d'autres substances adhèrent souvent aux articles en plastique, ce qui réduit leur qualité et complique le processus de recyclage, nécessitant un nettoyage approfondi qui engendre des coûts supplémentaires ainsi qu'une forte consommation d'énergie.
- Dégradation du plastique : sous l'effet de l'utilisation répétée, de l'exposition au soleil et d'autres facteurs, le plastique se dégrade, perdant ainsi en qualité et en recyclabilité, ce qui peut rendre certains articles inappropriés pour le recyclage et empêcher leur réutilisation.
- Manque d'infrastructures : de nombreuses régions souffrent d'un manque d'installations et de systèmes de collecte appropriés pour le recyclage du plastique, entraînant des taux de recyclage faibles et un recours croissant aux décharges et à l'incinération.
- Facteurs économiques : les fluctuations des prix du plastique vierge, combinées à la faible demande pour les produits en plastique recyclé, peuvent freiner les investissements dans les infrastructures de recyclage et décourager la participation aux programmes de recyclage.
- Exportations : des chercheurs ont révélé que 46 % des déchets plastiques européens collectés (en majorité le polyéthylène) sont exportés en dehors de leur pays d'origine, et que 31 % de ces déchets exportés ne seraient pas recyclés, une partie finissant par se retrouver dans l'océan<sup>201</sup>.

A noter que certaines ONG ne s'opposent pas au principe du recyclage en circuit fermé mais soulignent ses limites actuelles comme le faible taux de matériaux recyclés."

D'autre part, les ONG considèrent que le recyclage est une tromperie de l'industrie plastique, une tactique pour continuer à produire du plastique.

Dans son livre « *Recyclage, le grand enfumage* »<sup>202</sup>, Flore Berlingen, ex-directrice de l'ONG Zero Waste France, dénonce l'instrumentalisation du recyclage et la stratégie affichée du tout recyclage pour résoudre la crise des déchets, notamment de la part des industriels.

La Fondation Heinrich Boll a également dénoncé le lobbying des secteurs de la pétrochimie et des plastiques autour de « la gestion et du recyclage des déchets pour fuir leurs

---

<sup>201</sup> <https://sain-et-naturel.ouest-france.fr/ecologie-le-plastique-destine-a-etre-recycle-en-europe.html>

Les données sont issues de l'étude disponible ici :

<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412020318481?via%3Dihub>

<sup>202</sup> <https://www.natura-sciences.com/culture/recyclage-enfumage-service-jetable.html>



responsabilités au sujet du véritable problème : l'augmentation des quantités de plastique produites » dans son Atlas du plastique (article « Faute rejetée »)<sup>203</sup>.

#### **4.4 La promotion du recyclage : une stratégie de l'industrie américaine des polymères**

**« Plastic Wars » : la promotion du recyclage, une stratégie trompeuse menée par l'industrie polymères plastiques aux USA<sup>204</sup>.**

En 2020, soit la même année de publication de l'Atlas du Plastique de la Fondation Heinrich Boll, Frontline (une émission de la chaîne américaine PBS) et NPR (une organisation médiatique américaine à but non lucratif) diffusent le documentaire « *Plastic Wars* ».

Ce documentaire révèle comment, à la fin des années 1980, l'industrie du plastique a investi des dizaines de millions de dollars dans une stratégie visant à promouvoir le recyclage à travers des publicités, des projets de recyclage et des campagnes médiatiques, en affirmant que le plastique pouvait et devait être recyclé.

Le film explique que, face à la perception de plus en plus négative du plastique par les consommateurs et aux initiatives visant à en limiter l'usage, la Society of Plastics Industry (devenue la Plastics Industry Association) a mis en place un comité ad hoc, le Council for Solid Waste Solutions (CSWS). Ce comité, composé de grandes entreprises productrices de plastique vierge telles qu' Amoco, Chevron, Dow et Exxon, devait trouver une solution pour redorer l'image de l'industrie auprès des consommateurs. Larry Thomas, ancien dirigeant de la SPI, indique « L'industrie du plastique était sous le feu des critiques, on devait agir pour faire baisser la pression, parce que nous voulions continuer à fabriquer des produits en plastique ». Il ajoute que « si le public pense que le recyclage fonctionne, alors il ne sera pas aussi préoccupé par l'environnement »<sup>205</sup>.

Ronald Liesemer, patron du CSWS confirme que « Faire marcher le recyclage était pour eux un moyen de conserver leurs produits sur le marché ».

Or, selon le documentaire l'industrie savait dès les années 1970 que le recyclage serait « coûteux » et « difficile », comme en attestent des documents internes remis à la justice américaine : l'un d'eux évoque « un doute sérieux quant à la viabilité économique du recyclage généralisé des plastiques ». Pour Ronald Liesemer, ces conclusions « restent toujours valables. Les principes économiques qui y sont décrits dominent encore aujourd'hui et continueront probablement à dominer demain »<sup>206</sup>.

---

<sup>203</sup> <https://fr.boell.org/fr/2020/02/05/faute-rejetee>

<https://fr.boell.org/sites/default/files/2020-09/ATLAS%20DU%20PLASTIQUE%20VF%202020.pdf>

<sup>204</sup> <https://lesjours.fr/obsessions/les-plastiqueurs/ep6-recyclage/>

<sup>205</sup> <https://www.pbs.org/wgbh/frontline/documentary/plastic-wars/transcript/>

<sup>206</sup> Cf note supra

Les citations sont de traduction libre à partir de la transcription et de la vidéo du documentaire

## **Une stratégie confirmée par un rapport du Center for Climate Integrity**

En février 2024, le Center for Climate Integrity a publié un rapport intitulé « *The Fraud of Plastic Recycling: How Big Oil and the plastics industry deceived the public for decades and caused the plastic waste crisis*<sup>207</sup> » qui révèle une campagne de tromperie et de désinformation orchestrée par les majors américaines du pétrole depuis plus de 30 ans.

Le rapport met en lumière diverses stratégies de ces industries pour augmenter sa production de façon exponentielle en trompant les consommateurs. De vastes campagnes de marketing et d'éducation du public (y compris dans les écoles) auraient été mises en place pour faire croire que le recyclage du plastique constituait une solution durable aux déchets plastiques.

En réaction, Matt Seaholm, président-directeur général de la Plastics Industry Association a déclaré que le rapport avait été « élaboré par une organisation militante et anti-recyclage » ne tenant « pas compte des investissements incroyables réalisés par notre industrie dans les technologies de recyclage »<sup>208</sup>.

A noter que ces attaques à l'égard des industries du plastique et de la pétrochimie concernant le recyclage prennent de l'ampleur sur le champ informationnel, en particulier aux Etats-Unis d'où les accusations proviennent. En Europe, les ONG exploitent ces révélations pour dénoncer les pratiques des industriels européens, alors même que les taux de recyclage des emballages plastiques sont plus favorables que ceux des États-Unis.

## **Polémique autour du recyclage du polystyrène – le cas français**

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 prévoit notamment l'interdiction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 des « emballages constitués tout ou partie de polymères ou de copolymères styréniques ». La portée de cette interdiction est cependant limitée aux emballages « non recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage »<sup>209</sup>.

D'après FranceInfo et Le Monde, cette exception aurait été introduite à la suite d'un intense lobbying mené par les industriels de l'agro-industrie et du plastique, regroupés au sein du consortium « PS25 » pour repousser l'interdiction des emballages en polystyrène non recyclables. Ils auraient persuadé les sénateurs de conditionner la suppression des emballages en polystyrène non recyclables à l'absence de filière de recyclage dédiée, plutôt que d'opter pour une interdiction ferme au 1er janvier 2025.

Syndifrais, Célène, Citéo, Elipso, Michelin, PlasticsEurope, Polyvia et Valorplast ont d'ailleurs signé une charte d'engagement<sup>210</sup> en juin 2021 avec le ministère de la Transition écologique (à l'époque Barbara Pompili<sup>211</sup>) visant à « l'émergence d'une filière de recyclage française

<sup>207</sup> <https://climateintegrity.org/uploads/media/Fraud-of-Plastic-Recycling-2024.pdf>

<https://www.pbs.org/video/the-plastic-problem-1710619171/>

<sup>208</sup> <https://www.plasticsindustry.org/newsroom/plastics-industry-association-statement-on-center-for-climate-integritys-anti-recycling-report/>

<sup>209</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

<sup>210</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2021.06.14-%20Charte%20d%27engagement%20\\_Filie%CC%80re%20de%20recyclage%20du%20PS\\_Vdef\\_0.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2021.06.14-%20Charte%20d%27engagement%20_Filie%CC%80re%20de%20recyclage%20du%20PS_Vdef_0.pdf)

<sup>211</sup> <https://www.senat.fr/seances/s202106/s20210615/s20210615017.html>

efficace » avant 2025 avec la promesse d'« usines opérationnelles dès 2023 ». À défaut de « faisabilité technique », les industriels s'engagent à élaborer un « plan de sortie opérationnel » du polystyrène « vers des solutions alternatives recyclables ou réemployables ».

Les 2 médias dénoncent également la remise d'un rapport d'étape au ministère de la Transition écologique en décembre 2021, confidentiel et non public, qui aurait servi de base pour justifier la voie du recyclage chimique. Or, le rapport contiendrait « *de nombreuses allégations non sourcées, biaisées et lacunaires* ». En outre, trois « *projets opérationnels* » mentionnés dans le rapport (usines de recyclage chimique porté par le groupe Michelin, Ineos et TotalEnergies) semblent avoir été abandonnés depuis.

A ce jour, les objectifs fixés par les industriels n'ont pas été atteints, de sorte que l'interdiction devrait s'appliquer. Or, le 4 juin dernier, Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité interrogée au Sénat lors d'une séance de questions au gouvernement, a annoncé qu'il serait raisonnable de reporter l'interdiction et de s'aligner sur le PPWR soit de 2025 à 2030<sup>212</sup>.

Face à ce constat d'échec, l'ONG Zero Waste France a réclamé une commission d'enquête parlementaire<sup>213</sup>.

De son côté, Citéo a annoncé fin 2022 que les entreprises Eslava Plásticos en Espagne et Indaver en Belgique avaient été retenues pour assurer le recyclage des emballages en polystyrène<sup>214</sup>.

### ***L'évolution de la position de l'ADEME sur le recyclage***

L'ADEME (Agence de la transition écologique) semble avoir diminué son soutien au recyclage des déchets au fil des années pour se focaliser davantage sur une réduction à la source.

Historiquement, l'ADEME a soutenu activement le recyclage comme une solution pour réduire la quantité de déchets envoyés en décharge ou incinérés, et pour préserver les ressources naturelles. Le recyclage était perçu comme un élément central de l'économie circulaire, contribuant à la réduction des impacts environnementaux des déchets.

Cependant, l'ADEME a progressivement orienté ses recommandations vers la réduction à la source des déchets, insistant davantage sur l'éco-conception, la réutilisation, et les systèmes de consigne pour réemploi, en ligne avec les objectifs de la loi AGEC.

L'agence adopte désormais une approche où le recyclage fait partie d'une stratégie plus large comprenant la réduction, la réutilisation, et la récupération d'énergie pour les déchets qui ne peuvent être recyclés.

---

<sup>212</sup> [https://www.senat.fr/cra/s20240604/s20240604\\_mono.html#par\\_269](https://www.senat.fr/cra/s20240604/s20240604_mono.html#par_269) cf. « Report de l'interdiction des polymères non recyclables »

<sup>213</sup> <https://www.zerowastefrance.org/recyclage-du-polystyrene-une-impasse-pour-zero-waste-france/>

<sup>214</sup> <https://www.citeo.com/le-mag/une-nouvelle-filiere-de-recyclage-pour-les-emballages-en-polystyrene>

*Il est possible qu'un changement de personnel ait modifié la posture de l'agence sur le recyclage. Cependant, au vu des informations collectées, il n'est pas possible à ce stade de le confirmer. Des recherches complémentaires et plus approfondies sont nécessaires.*

A noter que la consigne n'ayant pas été traitée dans ce rapport, un développement sur ce point serait pertinent. En effet, la consigne fait l'objet de nombreux débats et d'un affrontement informationnel en Europe et en France. Par exemple, en France, alors que Plastalliance est historiquement favorable à la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique<sup>215</sup>, Paprec s'y oppose<sup>216</sup>.

### **Position de l'Institut Français du Pétrole et des Énergies Nouvelles (IFPEN)**

Contrairement à l'ADEME qui adopte une position préventive, l'IFPEN privilégie une approche technologique en faveur du recyclage notamment chimique<sup>217</sup>.

Dans un document paru en juin 2024 « Position d'IFPEN, quel cadre réglementaire pour un développement rationnel, efficace et pérenne du recyclage des plastiques »<sup>218</sup>, l'IFPEN a notamment rappelé que le recyclage des plastiques était un levier essentiel pour limiter, d'une part, l'usage des ressources fossiles et, d'autre part, mieux valoriser les déchets plastiques. Aujourd'hui, l'essentiel du plastique recyclé provient du recyclage mécanique, qui s'est bien développé ces trente dernières années.

Pour l'IFPEN, accroître les capacités à recycler les plastiques implique de nouveaux procédés de recyclage avancé (physique et chimique). A cet égard, l'IFPEN a rappelé la nécessité d'un cadre réglementaire favorable.

## **4.5 Les ambitions de l'Allemagne et de l'Italie sur le recyclage**

Les postures adoptées par l'Allemagne et l'Italie contre le PPWR ainsi que l'intense lobbying des industriels, en particulier sur le réemploi démontrent des stratégies de compétition mais également une volonté d'imposer leur modèle à l'ensemble des pays européens.

### **4.5.1 Allemagne**

#### *La problématique du réemploi en Allemagne*

Une note<sup>219</sup> co-dirigée par Citeo et le SER de l'ambassade de France en Allemagne de 2022 concernant l'accord de coalition entre le parti social-démocrate (SPD, S&E), le parti libéral-démocrate (FDP, Renew) et le parti vert (Die Grünen, Greens/EFA) pour les quatre années à venir, indique que la consigne en Allemagne est un système efficace mais qui peine à

<sup>215</sup> <https://www.plastalliance.org/bouteille-plastique-plastalliance-soutient-la-consigne>

<sup>216</sup> <https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/l-invite-eco/bouteilles-en-plastique-la-consigne-n-est-pas-ecolo-pour-deux-sous-selon-le-patron-de-paprec-7820468>

<sup>217</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/plastique-l-ifpen-encourage-le-recyclage-chimique.N1991402>

<sup>218</sup> <https://www.ifpennergiesnouvelles.fr/sites/ifpen.fr/files/inline-images/20240710%20Position%20Paper%20Recyclage%20plastique.pdf>

<sup>219</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/a7f481ec-d200-4e6d-8e46-eb104fcf5359/files/86c24c94-c711-4c88-a798-a44cd60f3610>

encourager le réemploi. La consigne aurait, au contraire, encouragé l'utilisation de contenants à usage unique, si bien que le réemploi n'est pas une pratique priorisée en Allemagne.

### *L'Allemagne, un modèle pour le recyclage*

Cette même note précise que « Le récent accord de coalition de décembre dernier, dessinant le programme de l'Allemagne pour les quatre prochaines années, prévoit de renforcer la position de l'Allemagne sur les sujets d'économie circulaire et être leader sur le marché des matières premières secondaires ».

La note ajoute enfin qu'en 2018, la Ministre fédérale allemande, a publié une stratégie en cinq points visant à réduire la quantité de plastiques et favoriser le recyclage. L'Allemagne organisera d'ailleurs l'évènement « K 2025 » consacré aux innovations et technologies de recyclage à Dusseldorf<sup>220</sup>

Les ambitions allemandes pour dominer l'Europe sur les sujets d'économie circulaire, y compris de recyclage, sont ainsi clairement affichées.

A noter que la fondation Heinrich Boll qui s'oppose fermement au recyclage dans l'« Atlas du plastique », ne semble pas, selon les informations disponibles dans le registre de transparence, avoir exercé des activités de lobbying auprès des institutions européennes sur cette thématique (contrairement par exemple à Surfrider Foundation Europe<sup>221</sup>).

Or, compte tenu des orientations de l'Allemagne sur le recyclage (confirmées durant les négociations sur le PPWR), cette posture de la fondation Heinrich Boll interroge, à moins qu'elle soit utilisée comme bras armé du gouvernement dans le cadre d'une stratégie plus globale d'accroissement de puissance de l'Allemagne.

Les différentes actions de la fondation pourraient en effet s'inscrire dans une stratégie visant à positionner l'Allemagne en leader du recyclage et rendre les pays européens dépendants de l'Allemagne pour les matières plastiques recyclées.

### *La crise du secteur allemand de la chimie*

Enfin, la crise énergétique actuelle, exacerbée par les tensions géopolitiques et la dépendance au gaz naturel russe, a considérablement augmenté les coûts de production pour l'industrie chimique, de sorte que le secteur est en pleine crise. L'Allemagne pourrait donc se concentrer sur des secteurs moins énergivores.

La crise du secteur chimique et le succès du modèle allemand de recyclage pourraient expliquer le positionnement de l'Allemagne vis-à-vis du PPWR, son objectif étant possiblement d'affaiblir les mesures en faveur du réemploi afin de promouvoir le recyclage, bien établi sur son territoire.

---

<sup>220</sup> <https://www.k-online.de/>

<sup>221</sup> <https://www.europarl.europa.eu/meps/en/search-meetings?transparencyRegisterIds=58969291154-50>

#### 4.5.2 Italie

Comme l'Allemagne, l'Italie a mené un lobbying intense auprès des institutions européennes contre le réemploi et en faveur des bioplastiques.

En effet, l'industrie italienne du recyclage est un secteur stratégique<sup>222</sup>. L'Italie se classe parmi les premiers pays européens en termes de taux de recyclage des déchets municipaux. Selon les données d'Eurostat, en 2020, le taux de recyclage des déchets municipaux était d'environ 50%, ce qui est supérieur à la moyenne européenne. Les régions du nord de l'Italie, telles que la Lombardie et la Vénétie, affichent les taux de recyclage les plus élevés, souvent dépassant les 65%. L'Italie bénéficie donc d'un système de tri et de recyclage performant et bien avancé.

En outre, le système de recyclage italien serait moins coûteux et plus avantageux qu'en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Allemagne d'après une étude conduite par l'université Bocconi de Milan et Wuppertal Institut et présentée au Parlement européen<sup>223</sup>.

L'Italie organisera deux événements internationaux sur le recyclage en octobre 2024 « *2nd World Recycling Convention - Recycling Week 2024* <sup>224</sup> » et « *Global Congress on Recycling and Waste Management 2024* <sup>225</sup> » à Rome.

#### 4.6 Synthèse

Bien qu'il existe plusieurs méthodes pour traiter les déchets en fin de vie, le recyclage est aujourd'hui au centre des débats avec l'introduction dans certains pays d'instruments juridiques imposant des taux d'incorporation de matières plastiques recyclées ou des objectifs de recyclage. La mise en place d'un recyclage opérationnel au niveau européen devient stratégique.

Le recyclage est également au cœur d'une lutte informationnelle offensive. Alors que cette méthode est largement promue par les industriels, certaines ONG et médias dénoncent des campagnes de désinformation et de greenwashing visant à tromper l'opinion publique et une inefficacité de cette méthode, qui ne résout pas selon elles le problème de la pollution à la source.

En outre, le PPWR illustre les stratégies de guerre économique mises en place par certains Etats, Allemagne et Italie en tête, pour continuer à recourir à cette technique bien établie sur leur territoire.

A noter que la France est signataire du Pacte Plastiques Européen<sup>226</sup>, initiative lancée en 2020 pour parvenir notamment aux objectifs de recyclabilité des emballages pour 2025.

<sup>222</sup> <https://www.greatitalianfoodtrade.it/fr/mercati/riciclo-imbballaggi-e-rifiuti-il-primato-dellitalia-in-ue/>

<sup>223</sup> <https://lepetitjournal.com/milan/actualites/recyclage-dechets-italie-ameliore-resultats-distingue-europe-341698>

<sup>224</sup> <https://recycling.thepeopleevents.com/>

<sup>225</sup> <https://recycling.novelticsconferences.com/>

<sup>226</sup> <https://ue.delegfrance.org/lancement-du-pacte-plastique>

## 5. Les solutions alternatives

Face aux défis environnementaux posés par les plastiques d'origine fossile, diverses solutions alternatives sont développées depuis 2010 pour réduire la dépendance aux ressources pétrochimiques et minimiser l'impact écologique des plastiques : les bioplastiques, les plastiques oxo-dégradables et les plastiques recyclés.

### 5.1 Les bioplastiques, une alternative aux plastiques conventionnels

Les bioplastiques<sup>227</sup> constituent un marché de niche dans l'industrie des plastiques et ne représentent que 1,5% en valeur des 390 millions de tonnes de plastiques fabriqués annuellement<sup>228</sup>. Cependant, compte tenu des préoccupations environnementales ainsi que des exigences réglementaires et sociales, le marché des bioplastiques entre dans une phase importante de croissance.

Selon les estimations, ce marché représentait 5,43 milliards USD en 2023 et devrait atteindre 11,80 milliards USD en 2032<sup>229</sup>. A noter que les chiffres estimés diffèrent d'une étude à une autre mais toutes s'accordent pour confirmer une forte croissance du marché des bioplastiques.

L'Asie est aujourd'hui le principal continent producteur de bioplastiques avec plus de 45% de la production mondiale (estimée à 220 millions de tonnes) devant l'Europe (27%). Selon les estimations, l'Asie devrait voir sa part croître fortement (au dépend de l'Europe) pour atteindre près de 66% en 2027.

Le marché européen du bioplastique se répartit entre l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne et le reste de l'Europe.

---

<sup>227</sup> Dans un souci de simplicité le terme « bioplastique » recouvre dans le présent rapport les plastiques biodégradables mais non biosourcés provenant de ressources fossiles (comme le PBAT), les plastiques non biodégradables mais biosourcés (comme le polyéthylène biosourcé) et les plastiques biodégradables et biosourcés (matériaux à base d'amidon) - définition ADEME / European Bioplastics.

<sup>228</sup> [https://plasticseurope.org/fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/02/PE-PLASTICS-THE-FACTS\\_FINAL\\_DIGITAL-1.pdf](https://plasticseurope.org/fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/02/PE-PLASTICS-THE-FACTS_FINAL_DIGITAL-1.pdf)

<sup>229</sup> <https://www.zionmarketresearch.com/report/biodegradable-plastics-market>

## Bio-based & bio-attributed plastics production

2022, by regions of the world



Source : Plastics Europe Facts 2023

Les applications pour les bioplastiques restent très spécifiques et incluent notamment l’emballage, l’agriculture, le transport, le BTP, la pharmacie et l’hygiène.

### 5.1.2 Panorama des principaux acteurs du secteur des bioplastiques

- **Novamont (Italie)**

Fondé en 1990, le groupe Novamont est leader dans la production de bioplastiques et le développement de produits de la biochimie grâce à l'intégration de la chimie, de l’environnement et de l'agriculture. En 2023, Versalis (une filiale du groupe énergétique Eni) a acquis l'intégralité des parts de Novamont<sup>230</sup>. Avec un effectif de 650 salariés, Novamont réalise un chiffre d'affaires d'environ 414 millions d'euros. Le groupe aurait investi 50 millions d'euros en 2021 dans la recherche et l'innovation.

Novamont a notamment développé les produits Mater-Bi, composés de bioplastiques biodégradables et compostables. Ces produits sont fabriqués à partir de ressources renouvelables telles que les amidons, la cellulose et les huiles végétales. Mater-Bi est utilisé dans divers secteurs, y compris les emballages alimentaires, les sacs pour la grande distribution, les films agricoles, et les articles à usage unique tels que les couverts biodégradables<sup>231</sup>.

<sup>230</sup> <https://www.eni.com/en-IT/media/press-release/2023/10/versalis-acquisition-of-novamont-completed.html>

<https://www.zonebourse.com/cours/action/ENI-S-P-A-413403/actualite/Eni-Versalis-detient-maintenant-100-du-capital-de-Novamont-45093101/>

<sup>231</sup> <https://materbi.com/en/>



D'autres marques utilisent également l'amidon : les Allemands Biotec<sup>232</sup> (produit Bioplast), les anglais Biome bioplastics<sup>233</sup> (produits biomeEP et Biome HTX) ; Cardia Bioplastic<sup>234</sup> (produit Cardia compostable), Biobag international<sup>235</sup> (produits BioBag et BioAgri).

Depuis 2020, la société Novamont est certifiée « *B Corp* » par l'ONG « *B Lab* »<sup>236</sup> qui vise à confirmer que l'entreprise Italienne répond à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public. Novamont communique évidemment sur cette certification<sup>237</sup> qui contribue à donner une image vertueuse à la société italienne. A noter cependant que « *B Lab* » a fait l'objet de vives critiques lorsqu'elle a donné un certificat B Corp à Nespresso en 2022. Pour certains, en particulier *Fair World Project*, il s'agit d'une pratique de *greenwashing* de la part de l'ONG<sup>238</sup>.

- **BASF** (Allemagne)

BASF est une entreprise allemande, qui occupe la première place mondiale dans l'industrie chimique. Selon le site zonebourse, son chiffre d'affaires s'élève en 2023 à 68,9 milliards d'euros<sup>239</sup> et se répartit par famille de produits comme suit :

- Produits fonctionnels (44,1%) : catalyseurs (38 %), matériaux de performance (23,9%), monomères (22,7%) et revêtements (14,5%) ;
- Matériaux hautes performances (21,6%) : produits chimiques de soins (33,1%), dispersions et pigments (31,8%), produits chimiques de performance (20,8%) et produits de nutrition (14,3%) ;
- Produits chimiques (15%) : produits pétrochimiques (71,5%) et produits intermédiaires (28,5%) ;
- Produits agrochimiques (14,6%) ;
- Autres (4,7%).

La répartition géographique de son chiffre d'affaire est la suivante : Allemagne (9,9%), Europe (27,9%), Amérique du Nord (27,3%), Asie-Pacifique (25,4%) et Amérique du Sud-Afrique-Moyen Orient (9,5%)<sup>240</sup>.

BASF dispose donc d'une large gamme de produits chimiques traditionnels. Cependant, BASF a diversifié ses activités en investissant dans les bioplastiques en introduisant sur le marché plusieurs produits innovants tels que :

---

<sup>232</sup> <https://www.biotec.de/>

<sup>233</sup> <https://biomebioplastics.com/>

<sup>234</sup> <https://www.cardiabioplastics.com/>

<sup>235</sup> [https://www.biobagworld.com/intl\\_en](https://www.biobagworld.com/intl_en)

<sup>236</sup> <https://bcorporation.fr/>

<sup>237</sup> <https://www.novamont.com/eng/read-press-release/novamont-once-again-among-the-best-for-the-world-b-corps-in-2022/>

<sup>238</sup> <https://www.bbc.com/worklife/article/20240202-has-b-corp-certification-turned-into-corporate-greenwashing>

<https://fairworldproject.org/the-b-corp-standard-is-at-risk/>

<sup>239</sup> <https://www.statista.com/statistics/263535/revenue-of-basf-since-1999/>

<sup>240</sup> [www.zonebourse.com/cours/action/BASF-SE-6443227/](http://www.zonebourse.com/cours/action/BASF-SE-6443227/)

- 1998, l'Ecoflex<sup>241</sup> qui répond notamment à la norme EN 13432<sup>242</sup> et largement utilisé dans les emballages compostables et films agricoles.
- 2006, l'Ecovio un matériau compostable fabriqué à partir de polymères biodégradables et de matières premières renouvelables<sup>243</sup>.
- 2013, l'Ultradur et l'Ultradur<sup>244</sup>.

En 2021, BASF était le premier producteur mondial de bioplastiques à base de PBS/PBAT avec une capacité de production annuelle de 74 000 tonnes<sup>245</sup>. D'autres industriels produisent également du PBAT : Zhuhai Wango Chemical (produit Wango), JinHui Zhaolong (Ecoworld). Novamont propose également un PBAT biosourcé : Origo-Bi.

BASF ne semble pas avoir reçu la certification « *B Corp* ».

- **NatureWorks (USA)**<sup>246</sup>

Fondée en 1989, NatureWorks est une coentreprise entre Cargill (entreprise américaine de l'agro-industrie), et PTT Global Chemical (entreprise chimique thaïlandaise). Cargill est spécialisée dans la production de biopolymères, notamment l'Ingeo, un bioplastique fabriqué à partir d'acide polylactique (PLA) et utilisé dans une variété d'applications, allant des emballages alimentaires aux textiles, en passant par les produits jetables comme les gobelets et les ustensiles. NatureWorks est l'un des principaux producteurs mondiaux de bioplastiques, avec une forte présence en Amérique du Nord, en Europe, et en Asie. Son chiffre d'affaires serait de 37 millions USD<sup>247</sup>.

- **Total Corbion PLA**<sup>248</sup> : coentreprise créée en 2017 entre TotalEnergies, et Corbion, une entreprise néerlandaise spécialisée dans les produits biochimiques. La société se concentre sur la production et la commercialisation de l'acide polylactique (PLA), un bioplastique biodégradable fabriqué à partir de ressources renouvelables comme le maïs ou la canne à sucre. Total Corbion dispose d'une usine de production pour le PLA à grande échelle située en Thaïlande.

- **Futerro (Belgique)**<sup>249</sup> : société belge spécialisée dans la production de bioplastiques, en particulier le polylactide (PLA), un bioplastique biodégradable fabriqué à partir de ressources renouvelables comme le maïs ou la canne à sucre. Fondée en 2007, Futerro est une coentreprise entre Galactic, un leader mondial dans la production d'acide lactique, et Total Corbion PLA, entreprise dans le domaine des bioplastiques.

---

<sup>241</sup> <https://promotions.basf.com/news-and-releases/an-industry-first-basf-is-expanding-its-biopolymers-portfolio-by-introducing-biomass-balanced-ecoflex-pbat>

<sup>242</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/l-ecoflex-a-25-ans.N2183473>

[https://plastics-rubber.basf.com/global/en/performance\\_polymers/products/ecoflex.html](https://plastics-rubber.basf.com/global/en/performance_polymers/products/ecoflex.html)

<https://www.usinenouvelle.com/article/basf-propose-un-ecoflex-encore-plus-renouvelable.N2214439>

<sup>243</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/basf-decline-l-ecovio.N1660182>

<sup>244</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/basf-propose-un-ecoflex-encore-plus-renouvelable.N2214439>

<sup>245</sup> <https://appleyardlees.foleon.com/igipr/inside-green-innovation-progress-report-2021/3-bioplastics>

<sup>246</sup> <https://www.natureworkslc.com>

<sup>247</sup> [https://rocketreach.co/natureworks-profile\\_b5c66c22f42e0c8f](https://rocketreach.co/natureworks-profile_b5c66c22f42e0c8f)

<sup>248</sup> <https://www.totalenergies-corbion.com/>

<sup>249</sup> <https://www.futerro.com/>

- **Nouveaux entrants** : le secteur des bioplastiques, en pleine croissance, attire de nombreux nouveaux entrants stimulés par la demande croissante de matériaux durables et l'évolution des réglementations environnementales : PTT MCC Biochem (Thaïlande), MCPP filiale de Mitsubishi Chemical (japonais) , LG Chem (Corée du Sud), SK Geo Centric (Corée du sud), Danimer Scientific (USA), Sulapac (Finlande), RWDC Industries (Singapour), Kingfa Sci & Tech Co. (Chine).
- **European Bioplastics**<sup>250</sup> : association industrielle européenne représentant les intérêts des producteurs, transformateurs, et utilisateurs de bioplastiques et de matériaux biodégradables. Fondée en 1993, cette organisation est au cœur du développement, de la promotion, et de l'intégration des bioplastiques dans l'économie européenne. Déclaration des activités de lobbying pour 2022<sup>251</sup> : entre 100 000 € - 199 999 €
- **Association Française des Compostables Biosourcés**<sup>252</sup> : créée en 2006 sous le nom du Club Bio Plastiques, l'AFCB est une organisation qui regroupe les acteurs de la filière des matériaux compostables et biosourcés en France. Elle a pour mission, la promotion et le développement de ces matières en France et en Europe.

### 5.1.3 Etat des lieux de l'industrie des bioplastiques dans le monde

#### Asie

L'Asie domine la production de bioplastiques, représentant 41,4 % du marché mondial en 2022. La Chine (33%) et la Thaïlande par exemple ont adopté des règles de marché qui exemptent les bioplastiques des restrictions sur les plastiques à usage unique<sup>253</sup>. Le Japon<sup>254</sup> et la Corée du Sud<sup>255</sup> ont également adopté des mesures encourageant l'utilisation des bioplastiques. Cependant, l'Asie doit relever des défis importants liés à la standardisation et à la qualité des bioplastiques produits.

#### Europe

Le principal défi en Europe réside dans le coût de production élevé des bioplastiques par rapport aux plastiques traditionnels, ce qui limite leur compétitivité. A noter que la France est le deuxième pays européen le plus innovant en matière de recyclage du plastique et de conception de nouveaux bioplastiques, avec 4 % des dépôts de brevets dans le monde dans ces secteurs entre 2010 et fin 2019 (644 en recyclage et 2 664 en bioplastiques) selon une étude de l'Office européen des brevets<sup>256</sup>.

#### Amérique du Nord

Les États-Unis et le Canada sont des marchés importants pour les bioplastiques (18,9%) mais en retard par rapport à l'Asie et à l'Europe, peut être en raison de la pression des industries pétrolières. Cependant, en mars 2023, Joe Biden a annoncé que les États-Unis se donnaient pour objectif d'atteindre un taux de 90 % de plastiques biosourcés d'ici à vingt ans dans le

<sup>250</sup> <https://www.european-bioplastics.org/>

<sup>251</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=245070265-17](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=245070265-17)

<sup>252</sup> <https://www.afcb-asso.org/>

<sup>253</sup> <https://luxresearchinc.com/fr/blog/bioplastics-vision-2030-three-key-takeaways/>

<sup>254</sup> [https://www.env.go.jp/recycle/plastic/bio/roadmap\\_for\\_bioplastics\\_introduction.html](https://www.env.go.jp/recycle/plastic/bio/roadmap_for_bioplastics_introduction.html)

<sup>255</sup> <https://issuu.com/oecd.publishing/docs/engagements-ministres-environnement-sur-les-plasti/s/16028528>

<sup>256</sup> [https://link.epo.org/web/patents\\_for\\_tomorrows\\_plastics\\_study\\_en.pdf](https://link.epo.org/web/patents_for_tomorrows_plastics_study_en.pdf)

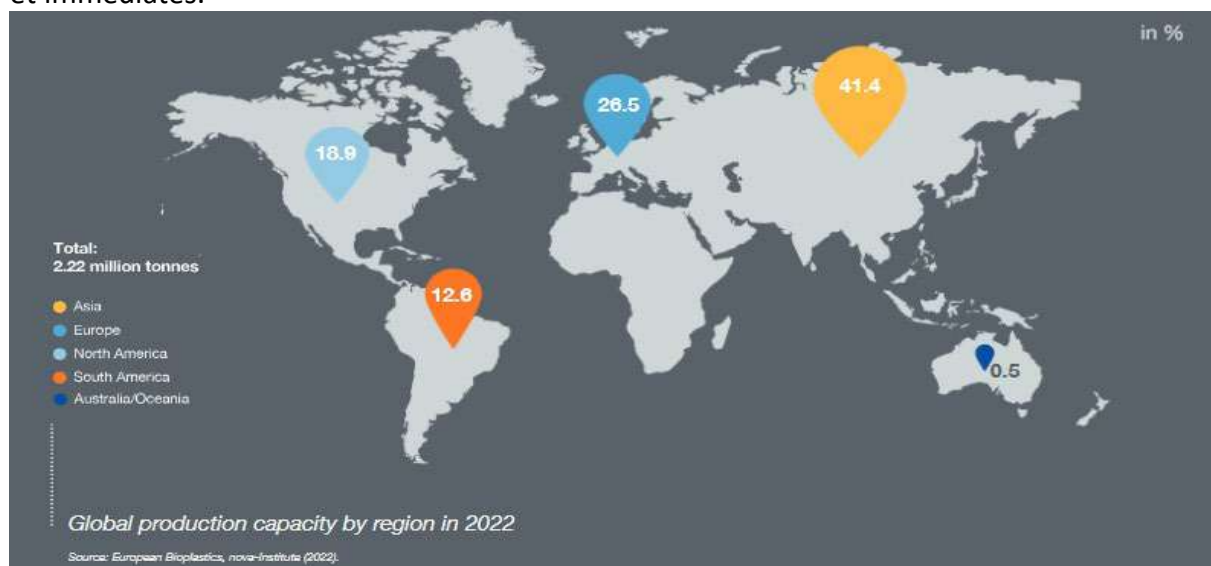
cadre du plan « *Bold Goals for U.S. biotechnology and biomanufacturing* »<sup>257</sup>. Il s'agit donc d'un marché à surveiller.

### **Amérique Latine**

L'Amérique Latine montre un fort potentiel en particulier grâce à l'abondance de ressources agricoles qui peuvent être utilisées comme matières premières. La société brésilienne Braskem a par exemple construit une méga-usine pour la production de bioplastiques « l'm Green » dérivés de la canne à sucre<sup>258</sup>. La région commence à attirer des investissements, notamment dans la production de bioplastiques biosourcés (Limagrain<sup>259</sup>). Les principaux défis incluent le manque d'infrastructures pour la production à grande échelle et le traitement des déchets bioplastiques, ainsi que la dépendance à l'exportation des produits bioplastiques vers d'autres régions.

### **Afrique**

Bien que l'Afrique commence à explorer les bioplastiques, notamment en Afrique du Sud<sup>260</sup> et au Kenya<sup>261</sup>, la gestion des déchets reste souvent orientée vers des solutions plus urgentes et immédiates.



Source :European bioplastics – facts and figures<sup>262</sup>

<sup>257</sup> [https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2023/03/Bold-Goals-for-U.S.-Biotechnology-and-Biomanufacturing-Harnessing-Research-and-Development-To-Further-Societal-Goals-FINAL.pdf?trk=public\\_post\\_comment-text](https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2023/03/Bold-Goals-for-U.S.-Biotechnology-and-Biomanufacturing-Harnessing-Research-and-Development-To-Further-Societal-Goals-FINAL.pdf?trk=public_post_comment-text)

<sup>258</sup> <https://cribiq.qc.ca/nos-services/nouvelles/le-bioplastique-de-braskem-est-reconnu-par-l-onu>

<sup>259</sup> <https://www.lesechos.fr/2012/09/la-cooperative-agricole-limagrain-investit-au-bresil-362465>

<sup>260</sup> <https://www.freshplaza.fr/article/9650467/l-agoa-donne-aux-bioplastiques-sud-africains-un-avantage-de-cout-par-rapport-a-tous-les-autres-pays/>

<https://www.agenceecofin.com/agro-industrie/0504-117652-afrique-du-sud-tetra-pak-relance-son-usine-d-emballages-de-pinetown-apres-2-ans-de-renovation>

<sup>261</sup> <https://africanmediaagency.com/des-innovateurs-africains-de-premier-plan-recoivent-4-millions-de-livres-sterling-pour-reduire-la-pollution-plastique-et-protger-les-oceans/?lang=fr>

<sup>262</sup> [https://docs.european-bioplastics.org/publications/EUBP\\_Facts\\_and\\_figures.pdf](https://docs.european-bioplastics.org/publications/EUBP_Facts_and_figures.pdf)

#### **5.1.4 Identification de stratégies d'affrontements économiques entre acteurs du marché des bioplastiques**

Au-delà des logiques de compétition menées par chaque entreprise pour maintenir son leadership, un faisceau d'indices concordants permet d'identifier des stratégies d'affrontements économiques dans le secteur des bioplastiques.

##### ***Le dépôt de brevets***

Le brevet est un outil puissant de la guerre économique permettant à son titulaire de disposer d'une avance technologique stratégique vis-à-vis de ses concurrents. Concrètement, un brevet peut entraver la recherche et le développement des concurrents (le titulaire disposant d'un monopole sans obligation d'exploitation), conduire à des actions en contrefaçon et participer à la souveraineté économique d'un pays.

Dans le secteur des bioplastiques, la société Novamont se montre très active avec 313 dépôts de brevets<sup>263</sup> en août 2024, créant finalement une barrière à l'entrée pour ses concurrents qui ne peuvent pas exploiter librement ces technologies. En comparaison, en août 2024, NatureWorks a déposé 70 brevets<sup>264</sup>, Futerro 40<sup>265</sup>, Carbiolice 21<sup>266</sup>, Lactips 8<sup>267</sup> et Total Corbion 4<sup>268</sup>. Le bioplastique n'étant pas l'unique secteur d'activité de BASF, il n'a pas été possible de mener une étude comparative.

##### ***Actions de prédation économique***

Quelques exemples d'acquisitions ou de partenariats par des entreprises asiatiques démontrent une stratégie de ces acteurs de pénétrer certains marchés, d'accéder à des technologies avancées et de renforcer leur position concurrentielle.

Par exemple, PTT Global Chemical, un conglomérat thaïlandais, a acquis une participation majoritaire au sein de l'entreprise américaine Myriant (précurseur des bioplastiques) en 2014, cherchant à renforcer sa position dans l'industrie des matériaux durables<sup>269</sup>.

CJ CheilJedang, un conglomérat sud-coréen, a acquis les actifs, y compris la propriété intellectuelle de Metabolix, une entreprise américaine pionnière dans le développement de biopolymères<sup>270</sup>.

---

<sup>263</sup> <https://onscope.com/ipowner/fr/owner/ip/967510-novamont-spa.html>

<sup>264</sup> <https://onscope.com/ipowner/en/owner/ip/937825-natureworks-llc.html>

<sup>265</sup> <https://onscope.com/ipowner/en/owner/ip/496669-futerro-sa.html>

<sup>266</sup> <https://onscope.com/ipowner/en/owner/ip/1955178-carbiolice.html>

<sup>267</sup> <https://onscope.com/ipowner/en/owner/ip/5539902-lactips.html>

<sup>268</sup> <https://onscope.com/ipowner/en/owner/ip/1684948-total-corbion-pla-bv.html>

<sup>269</sup> [https://www.toulouse-white-biotechnology.com/wordpress/wp-content/uploads/2015/10/FlashNews\\_TWB\\_8.pdf](https://www.toulouse-white-biotechnology.com/wordpress/wp-content/uploads/2015/10/FlashNews_TWB_8.pdf)

<sup>270</sup> <https://www.chemanager-online.com/en/news/metabolix-and-cheiljedang-pha-deal>

## **Stratégies d'influence auprès des institutions européennes**

Novamont, BASF et d'autres industriels du secteur mènent des activités de lobbying auprès des institutions européennes visant à influencer les normes et règlements en matière de bioplastiques.

Selon les informations déclarées par **BASF** au registre de transparence de la Commission européenne<sup>271</sup>, l'entreprise aurait investi entre 4 500 000 € et 4 999 999 € en activités de lobbying en 2023. Elle disposerait par ailleurs de 36,9 lobbyistes à temps plein<sup>272</sup>. Enfin, la société a déclaré 49 réunions avec des membres de la Commission européenne entre 2015 et 2023, et 44 réunions avec des membres du Parlement européen entre 2019 et 2023 (toutes thématiques confondues). Selon les informations disponibles sur son site internet, BASF a notamment plaidé pour l'utilisation de matières premières biosourcées ainsi que de plastiques biodégradables ou compostables à d'autres usages<sup>273</sup>.

A noter qu'une plainte<sup>274</sup> a été déposée en mars 2023 par *Corporate Europe Observatory*<sup>275</sup> contre BASF auprès du secrétariat du registre de transparence au motif notamment que BASF n'aurait pas déclaré tous ses intermédiaires, cachant ainsi certaines de ses activités de lobbying. Bien que le Secrétariat du registre n'ait pas donné suite à cette plainte<sup>276</sup>, il est possible de s'interroger sur les véritables raisons derrière cette absence de transparence de l'entreprise allemande.

Selon les informations déclarées par Novamont au registre de transparence de la Commission européenne<sup>277</sup>, l'entreprise aurait investi entre €100,000 et €199,999 en activités de lobbying en 2022. Elle disposerait par ailleurs de 1,4 lobbyistes à plein temps<sup>278</sup>. Enfin, la société a déclaré 4 réunions avec des membres de la Commission européenne entre 2015 et 2023, et 2 réunions avec des membres du Parlement européen en 2023 concernant le PPWR et les emballages<sup>279</sup>.

Si les coûts dédiés aux activités de lobbying de Novamont sont nettement moins importants que ceux de BASF, de même que les rencontres avec les représentants des institutions, l'entreprise italienne a été un acteur clé dans la promotion de la directive européenne sur les

---

<sup>271</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=7410939793-88](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=7410939793-88)

<sup>272</sup> 75%: 20, 50%: 20, 25%: 25, 10%: 56

<sup>273</sup> [https://www.basf.com/global/en/who-we-are/politics/issues-and-positions.html#accordion\\_v2-07318a780e-item-fd9f66d357](https://www.basf.com/global/en/who-we-are/politics/issues-and-positions.html#accordion_v2-07318a780e-item-fd9f66d357) (documents : « our recommendations for a circular economy” et « our position on the EU's legislative revision of its packaging rules”)

<sup>274</sup> <https://corporateeurope.org/sites/default/files/2023-03/EUTR%20complaint%2013.3.23.pdf>

<https://corporateeurope.org/en/chemical-romance-politicians-basf>

<sup>275</sup> Corporate Europe Observatory est une organisation non gouvernementale basée à Bruxelles en Belgique. Fondée en 1997, l'ONG milite pour une plus grande transparence dans les processus décisionnels de l'UE. Elle surveille et analyse les activités des lobbies industriels, publie des rapports et des études à l'appui de ces revendications.

<sup>276</sup> [https://corporateeurope.org/sites/default/files/2023-07/Ares\\_2023\\_5054052%20200723%20TR-C-2023-207%20TRS%20closure%20letter%20complainant.pdf](https://corporateeurope.org/sites/default/files/2023-07/Ares_2023_5054052%20200723%20TR-C-2023-207%20TRS%20closure%20letter%20complainant.pdf)

<sup>277</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_en?id=297825612467-09](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_en?id=297825612467-09)

<sup>278</sup> 50%: 1, 25%: 3, 10%: 1

<sup>279</sup> <https://www.europarl.europa.eu/meps/en/search-meetings?transparencyRegisterIds=297825612467-09>

plastiques à usage unique, visant à réduire l'utilisation des plastiques non compostables et par la suite à favoriser ses produits.

A noter également que Novamont a reçu une subvention de 1,532,049 € de l'UE dans le cadre du programme Horizon Europe qui inclut le projet CUBIC<sup>280</sup> dont Novamont est partenaire, et le projet TERRIFIC<sup>281</sup> lancé par Novamont.

D'autres industriels mènent également des stratégies d'influence pour la promotion des bioplastiques au sein de l'UE. Par exemple :

- L'entreprise américaine NatureWorks LLC a déclaré pour l'année 2022 un budget compris entre 200 000 € et 299 999 €<sup>282</sup>;
- La joint-venture TotalEnergies Corbion a déclaré pour l'année 2022 un budget compris entre 100 000 € et 199 999 €<sup>283</sup> ainsi que 2 réunions relatives au PPWR avec des membres du Parlement européen<sup>284</sup>.
- Et la société brésilienne Braskem, via sa filiale hollandaise, a déclaré pour l'année 2022 un budget compris entre 200 000 € et 299 999 €<sup>285</sup> et 2 réunions relatives au PPWR avec des membres du Parlement européen<sup>286</sup>.

Compte tenu des intérêts convergents des entreprises du secteur des bioplastiques, il paraîtrait logique que ces sociétés œuvrent de concert auprès des institutions européennes pour obtenir une législation plus favorable et pour soutenir la croissance de ce secteur<sup>287</sup>. Le PPWR illustre ces « coalitions » d'opportunité.

Une autre hypothèse serait que parmi les entreprises les plus innovantes chacune tente d'imposer ses propres normes au niveau européen.

### ***Stratégie protectionniste : exemple de l'Italie***

L'Italie a mis en place un cadre législatif favorable pour soutenir l'utilisation des bioplastiques et surtout la croissance de son industrie dans ce secteur. Pour rappel, l'Italie occupe la première place sur le marché des sacs en plastiques biodégradables.

---

<sup>280</sup> <https://cubicproject.eu/>

<sup>281</sup> <https://novamont.com/eng/read-press-release/european-biobased-solutions-project-launched-in-novara/>

<sup>282</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_en?id=97494065606-20](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_en?id=97494065606-20)

<sup>283</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=510347544351-67](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=510347544351-67)

<sup>284</sup> <https://www.europarl.europa.eu/meps/en/search-meetings?transparencyRegisterIds=510347544351-67>

<sup>285</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=297770044319-79](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=297770044319-79)

<sup>286</sup> <https://www.europarl.europa.eu/meps/en/search-meetings?transparencyRegisterIds=297770044319-79>

<sup>287</sup> <https://www.packaginginsights.com/news/european-bioplastics-conference-kaneka-manager-pinpoints-lacking-legislative-support-as-industrys-biggest-challenge.html>

<https://www.packaginginsights.com/news/european-bioeconomy-alliance-slams-eus-methodology-for-fossil-fuel-versus-bioplastic-lcas.html>

<https://www.packaginginsights.com/news/bioplastics-boom-global-production-will-triple-in-five-years-as-asia-dominates-finds-eubp.html>

Dès 2006, l'Italie a adopté un Décret législatif (n°152/2006<sup>288</sup>) enchâssé dans un code de l'environnement dont certaines dispositions encouragent l'utilisation de matériaux compostables<sup>289</sup> et recyclables<sup>290</sup>. Ce décret impose l'utilisation de sacs plastiques biodégradables, et depuis le tonnage du recyclage organique a doublé.

En 2011<sup>291</sup>, l'Italie adopte un Décret ministériel (n°78/2011) qui interdit l'utilisation de sacs en plastique à usage unique non compostables d'origine fossile et l'utilisation de sacs bioplastiques compostables.

L'Italie a également transposé la directive 2019/904 sur les plastiques à usage unique<sup>292</sup> (ou « single-use plastics » ou « SUP ») dans son droit national par le décret législatif n° 196/2021, entré en vigueur en 2022. Cette transposition inclut notamment des dérogations<sup>293</sup> pour certains produits en plastique biodégradable et compostable<sup>294</sup>, en faveur notamment de l'industrie des bioplastiques.

A noter qu'en mai 2024, la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction contre l'Italie<sup>295</sup>. Une plainte avait déjà été déposée par Greenpeace Italie, The Rethink Plastic Alliance, ECOS et ClientEarth contre le projet de transposition italien. La décision de la Commission est très importante car une partie de l'économie italienne risque de se retrouver impactée<sup>296</sup>.

A noter également que l'Italie a vivement défendu le bioplastique à l'occasion des négociations sur le PPWR. L'eurodéputé (PPE) Massimiliano Salini avait notamment déclaré « Nous nous opposerons fermement à toute tentative d'imposer des solutions unilatérales ne respectant pas les spécificités industrielles de chaque État »<sup>297</sup>.

### ***Le risque de remise en cause du leadership de Novamont***

En avril 2024, l'Autorité italienne de la concurrence a ouvert une procédure d'enquête contre Novamont pour vérifier des allégations d'abus (« *alleged abuse* ») de position dominante, mis en œuvre au moins depuis 2017, sur les marchés des matières premières pour la fabrication de sacs en plastique légers et très légers compatibles avec la législation italienne<sup>298</sup>.

---

<sup>288</sup> <https://www.gazzettaufficiale.it/dettaglio/codici/materiaAmbientale>

<sup>289</sup> Article 182-ter

<sup>290</sup> Article 205

<sup>291</sup> <https://www.reuters.com/article/business/environment/italy-to-ban-plastic-shopping-bags-on-january-1-idUSTRE6BS1ZJ/>

<sup>292</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904>

<sup>293</sup> <https://www.plaleaves.com/blogs/post/italy-approves-the-implementation-of-the-sup-directive-exempting-biodegradable-plastics-and-plastic>

<sup>294</sup> <https://www.beataladifferenziata.it/en/implementation-sup-directive-italy>

<sup>295</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/EN/inf\\_24\\_2422](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/EN/inf_24_2422)

<sup>296</sup> [https://www.euractiv.com/section/politics/short\\_news/italy-not-happy-with-eu-guidelines-on-single-use-plastics-ban/](https://www.euractiv.com/section/politics/short_news/italy-not-happy-with-eu-guidelines-on-single-use-plastics-ban/)

<sup>297</sup> <https://www.euractiv.fr/section/economie-circulaire/news/une-bataille-sengage-a-bruxelles-pour-verdir-les-emballages-face-a-un-intense-lobbying/>

<sup>298</sup> <https://en.agcm.it/en/media/press-releases/2024/4/A573>



Novamont aurait en effet signé des accords exclusifs avec, d'une part, des fabricants de sacs bioplastiques et avec, d'autre part, des distributeurs organisés à grande échelle et avec d'autres détaillants qui achètent et utilisent ces sacs. Ces accords d'exclusivité pourraient limiter l'utilisation de matériaux alternatifs au Mater-Bi, le bioplastique phare de Novamont, dans la fabrication de sacs en plastique légers et très légers, avec des effets anticoncurrentiels, à la fois vis à vis des fabricants de bioplastiques concurrents de Novamont et des fabricants de sacs en plastique qui utilisent des matières premières autres que le Mater-Bi<sup>299</sup>.

### 5.1.5 Identification d'affrontements informationnels

Les bioplastiques font l'objet de vives critiques de la part de la société civile et des industriels (concurrents ou d'autres secteurs) dans le champ informationnel.

#### *La société civile*

Les ONG enchainent les attaques informationnelles et les campagnes contre les bioplastiques<sup>300</sup> :

- Utilisation d'une terminologie confuse à des fins marketing de la part des industriels.
- Tromperie du consommateur sur la durabilité des bioplastiques.
- Impact écologique supérieur aux plastiques conventionnels dû à la culture et au traitement des plantes<sup>301</sup>.
- Présence de composés toxiques avec rapport à l'appui<sup>302</sup>.
- Pas de systèmes de compostage appropriés à ce jour.

Le mode opératoire des ONG est identique à celui utilisé pour les plastiques conventionnels. Le code langage est également choisi pour discréditer l'industrie des bioplastiques « une grande embrouille<sup>303</sup> » et « une fausse solution<sup>304</sup> ».

Certaines ONG tentent également d'opposer l'industrie agro-alimentaire à celle des bioplastiques en évoquant une potentielle concurrence pour les matières premières agricoles et les impacts économiques et environnementaux liés à l'utilisation des terres agricoles pour la production croissante de bioplastiques<sup>305</sup>.

Le secteur des bioplastiques mène des contre-attaques principalement sous forme de communiqués<sup>306</sup>.

---

<sup>299</sup> <https://renewable-carbon.eu/news/a573-italian-competition-authority-investigation-opened-against-novamont-for-alleged-abuse-of-dominant-position/>

<sup>300</sup> <https://www.sans-transition-magazine.info/ecologie/bioplastiques-la-grande-embrouille>  
<https://www.zerowastefrance.org/publication/6851/>

<sup>301</sup> [https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/press/pe12-037\\_bioplastics\\_not\\_superior.pdf](https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/press/pe12-037_bioplastics_not_superior.pdf)

<sup>302</sup> <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0160412020320213?via%3Dihub>

<sup>303</sup> <https://www.sans-transition-magazine.info/ecologie/bioplastiques-la-grande-embrouille>

<sup>304</sup> <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/pollution/isr-rse/un-danger-nomme-plastique-le-plastique-biodegradable-une-fausse-solution-a-la-pollution-des-oceans-146095.html>

<sup>305</sup> [http://www.foeeurope.org/sites/default/files/resource\\_use/2016/land-under-pressure-report-global-impacts-eu-bioeconomy.pdf](http://www.foeeurope.org/sites/default/files/resource_use/2016/land-under-pressure-report-global-impacts-eu-bioeconomy.pdf)

<sup>306</sup> <https://bioplasticsnews.com/wp-content/uploads/2019/11/Greenpeace-misleading-on-bioplastics.pdf>

## ***Les industriels***

Des tensions dans le champ informationnel ont été identifiées entre les recycleurs et l'industrie des bioplastiques ainsi qu'entre industriels des bioplastiques<sup>307</sup>.

### *Position des recycleurs*

Les bioplastiques présentent des défis spécifiques en matière de recyclage et de gestion des déchets. Aussi, la position des recycleurs peut être critique vis-à-vis des bioplastiques. Les associations de recyclage, comme Plastics Recyclers Europe<sup>308</sup> ont exprimé des préoccupations concernant l'introduction de bioplastiques dans les flux de recyclage existants. Elles appellent à une clarification dans l'étiquetage des produits et au développement de normes pour garantir que les bioplastiques ne perturbent pas les systèmes de recyclage traditionnels.

### *Position des industriels du bioplastique*

Il existe plusieurs types de bioplastiques, chacun avec des propriétés spécifiques. Par exemple, l'acide polylactique (Nature Works, Total Corbion PLA, Futerro) est fabriqué à partir de ressources renouvelables comme l'amidon de maïs, la canne à sucre ou la betterave. Le PBAT, quant à lui, est produit à partir de combustibles fossiles non renouvelables comme matière première. Dégradables, le PLA requiert des conditions industrielles pour se décomposer efficacement alors que le PBAT est adapté au compostage domestique.

Certains industriels des bioplastiques travaillent sur des solutions alternatives et innovantes, telles que les bioplastiques fabriqués à partir de déchets alimentaires<sup>309</sup>, d'algues<sup>310</sup> ou de résidus agricoles, qui ne concurrencent pas directement la production alimentaire. Chaque industriel valorise ses produits et leurs avantages par rapport aux solutions concurrentes.

---

<sup>307</sup> [https://france.novamont.com/public/pdf/bioplastiche%20e%20coltivazioni\\_fra\\_LR.pdf](https://france.novamont.com/public/pdf/bioplastiche%20e%20coltivazioni_fra_LR.pdf)

<https://www.des-paroles-aux-actes.ch/fr/themes-sur-le-developpement-durable/protection-de-l-environnement/emballages/bioplastiques.html>

<https://www.plasturgie.green/plastiques-biosources-bioplastiques-la-fausse-concurrence-avec-l-agriculture-alimentaire>

<https://www.idp-innovation.com/les-bioplastiques-la-solution-a-tous-les-maux/>

<https://www.hk-mueller.de/fr/entreprise/plastiques-de-recycle-et-bioplastiques/>

<https://natureplast.eu/definition-des-bioplastiques/origine-des-plastiques-biosources/>

<sup>308</sup> <https://www.plasticsrecyclers.eu/news/biodegradable-plastic-bags-are-a-myth/>

<https://renewable-carbon.eu/news/european-bioplastics-biodegradable-plastics-needed-to-increase-recycling-efficiency/>

[https://plasticseurope.org/wp-content/uploads/2023/10/PlasticsEurope\\_Report\\_24.10.pdf](https://plasticseurope.org/wp-content/uploads/2023/10/PlasticsEurope_Report_24.10.pdf)

<sup>309</sup> <https://news.vt.edu/articles/2023/01/cals-research-bioplastics-food-waste.html>

<sup>310</sup> <https://www.ouest-france.fr/environnement/pollution-les-bioplastiques-peinent-a-simposer-1d81d426-ffd1-11ed-a110-11a954a625a9>

### **5.1.6 Synthèse**

Le secteur des plastiques biodégradables est un secteur en pleine expansion et concurrentiel. Des logiques de compétitions existent de même que des stratégies d'affrontements économiques.

Le secteur est également un espace d'opposition informationnelle de la part des ONG mais également entre industriels des bioplastiques. Les recycleurs semblent plutôt défavorables aux bioplastiques.

L'Italie multiplie les initiatives pour protéger son industrie des bioplastiques et n'hésite pas à mener un lobbying intense auprès des institutions européennes comme l'illustre le PPWR ou à adopter des mesures législatives favorables.

## 5.2 L'oxo-dégradable : exemple d'une guerre économique

En Europe, une controverse autour des plastiques oxo-dégradables a éclaté dans les années 2000 entre d'une part, les fabricants de ces plastiques et d'autre part, l'industrie des plastiques traditionnels, des bioplastiques et la société civile.

Pour mémoire, les plastiques « oxo-biodégradables<sup>311</sup> » ou « oxo-fragmentables » sont des plastiques conventionnels à base de pétrole auxquels des additifs pro-oxydants sont ajoutés pour accélérer leur dégradation lorsqu'ils sont exposés à la lumière, à l'oxygène et à la chaleur. Ces additifs déclenchent une décomposition chimique qui fragmente le plastique en petites particules.

Ces plastiques sont principalement utilisés dans le domaine de l'emballage pour les sacs à provisions et sacs de transport, pour l'emballage alimentaire, sacs poubelles, films agricoles (paillage) et les produits de conditionnement industriel. A noter que le marché mondial des emballages plastique oxo-dégradable est estimé à 2,5 milliards USD en 2024 et devrait atteindre 4,4 milliards USD en 2034<sup>312</sup>.

### 5.2.1 Origine de la controverse

#### ***Les fabricants : l'oxo-biodégradable comme solution à la pollution plastique***

Les principaux fabricants de plastiques oxo-fragmentables incluent Symphony Environmental Technologies Plc (Royaume-Uni), EPI Environmental Technologies Inc.(Canada), Wells Plastics Ltd.(Royaume-Uni), Willow Ridge Plastics, Inc.(Etats-Unis), Tekplast (Brésil) et Add-X Biotech (Suède).

A noter que Symphony Environmental est pionnière dans la technologie des additifs plastiques « biodégradables » sous la marque « d2w ».

Ces entreprises ont promu leurs produits comme une alternative aux plastiques conventionnels, affirmant qu'ils se décomposaient plus rapidement en raison de l'ajout d'additifs pro-oxydants. Ces additifs sont censés accélérer la dégradation des plastiques sous l'effet de la lumière, de l'oxygène et de la chaleur. Ils seraient donc une solution écologique aux problèmes de pollution plastique. En outre, les fabricants commercialisent leurs produits comme étant « oxo-biodégradables ».

Présentés comme étant « biodégradables », ces plastiques apparaissent comme des concurrents aux plastiques bio-dégradables.

#### ***Scientifiques et société civile : l'oxo-dégradable un danger pour l'environnement***

Cependant, des scientifiques et organisations environnementales ont découvert que, plutôt que de se biodégrader complètement, ces plastiques se fragmentaient en microplastiques, qui persistaient dans l'environnement et posaient donc des risques environnementaux majeurs.

---

<sup>311</sup> <https://laplastiquerie.com/articles/le-plastique-oxo-degradable/>

<sup>312</sup> <https://www.packagingworldinsights.com/news/oxo-biodegradable-plastic-packaging-to-see-a-global-high/>

Par suite, des universitaires, experts scientifiques, ONG et associations environnementales ont enquêté et publié des rapports<sup>313</sup> et des communiqués appelant à l'interdiction de ces plastiques en raison de leur inefficacité et de leur potentiel à contribuer à la pollution plastique.

Par exemple, à l'initiative de la Fondation Ellen MacArthur, 150 entreprises, organisations professionnelles et ONG ont signé un manifeste<sup>314</sup> demandant l'interdiction des plastiques oxo-dégradables<sup>315</sup>. Il s'agit donc pour ces opposants de dénoncer les risques environnementaux associés à ces plastiques.

### ***Pour l'industrie des bioplastiques : un plastique trompeur, non conforme et non biodégradable***

L'industrie des bioplastiques a également réagi par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles telles que European Bioplastics<sup>316</sup> et Bio-based and Biodegradable Industries Association<sup>317</sup>. Ils contestent en particulier la biodégradabilité de ces plastiques au regard des normes internationales, notamment la norme EN 13432 et refusent d'être assimilés ou confondus avec les oxo-plastiques. Ils dénoncent également une utilisation abusive du préfixe « bio » purement marketing et trompeuse. Ils craignent que cette confusion affaiblisse leur position sur le marché.

Il semble néanmoins que les plastiques oxo-dégradables représentent un marché de niche susceptible de concurrencer celui des bioplastiques.

### ***Contre-attaque des fabricants***

Les fabricants de plastiques oxo-dégradables ainsi que l'Oxo-Biodegradable Plastics Association<sup>318</sup> ont défendu leurs produits via des campagnes publicitaires, des communiqués et des rapports. Ils ont affirmé qu'au contraire les oxo-dégradables offraient une solution pour réduire les déchets plastiques à des prix compétitifs, ce qui pouvait effectivement gêner le développement de l'industrie des bioplastiques. A noter que l'Oxo-Biodegradable Plastics Association a été fondée par Michael Stephen, ancien membre du parlement britannique et

---

<sup>313</sup> [https://normecows.com/media/2024/05/Final-Report-DSL-1\\_Rev02-1.pdf](https://normecows.com/media/2024/05/Final-Report-DSL-1_Rev02-1.pdf)

[https://docs.european-bioplastics.org/publications/bp/EUBP\\_BP\\_Additive-mediated\\_plastics.pdf](https://docs.european-bioplastics.org/publications/bp/EUBP_BP_Additive-mediated_plastics.pdf)

<sup>314</sup> <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/oxo-statement>

<sup>315</sup> <https://renewable-carbon.eu/news/over-150-organisations-back-call-to-ban-oxo-degradable-plastic-packaging/>

<sup>316</sup> European Bioplastics e.V. (EUBP) est une association allemande qui représente les intérêts de l'industrie du bioplastique en Europe. Elle est coprésidée par Mariagiovanna Vetere (Natureworks) et Franz Kraus (Novamont). <https://www.european-bioplastics.org/oxo-biodegradable-plastics-and-other-plastics-with-additives-for-degradation/>

<https://www.european-bioplastics.org/tag/oxo-degradable/page/2/>

<sup>317</sup> [https://assets.publishing.service.gov.uk/media/63d01830e90e071ba8dcecae/Bio-based\\_and\\_Biodegradable\\_Industries\\_Association\\_BBIA\\_response.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/media/63d01830e90e071ba8dcecae/Bio-based_and_Biodegradable_Industries_Association_BBIA_response.pdf)

<sup>318</sup> <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/ce-plastique-qui-pourrait-sauver-les-oceans-130051>

<https://www.youtube.com/watch?v=yF7WUK2CJ5E>

<https://www.biodeg.org/>

vice-président de Symphony Environmental depuis 2007. Symphony Environmental a rencontré une forte opposition en contestant certaines interdictions.

## 5.2.2 Initiatives nationales et européennes, le droit comme outil de guerre économique

### *La législation française pionnière quant à l'interdiction de l'oxodégradable*

En France, dès 2014, le député Arnaud Leroy, aujourd'hui directeur du développement durable de la société française Sphere spécialisée notamment dans les bioplastiques compostables, a déposé une proposition de loi<sup>319</sup> visant à interdire les sacs « oxo-fragmentables »<sup>320</sup>.

La proposition de loi pointe :

- « L'absence d'innocuité » prouvée des plastiques oxo-fragmentables. Les particules de plastique issues de la fragmentation s'accumulent dans les milieux naturels avec pour conséquences une « contamination des milieux marins », une « contamination de notre alimentation » et une « pollution des sols par accumulation de résidus fragmentés ».
- L'absence de conformité « aux normes existantes de biodégradabilité : EN 13432, NFU 52001 et ASTM D64000 ».
- Une mise en « danger pour la filière de recyclage car ils perturbent la valorisation par recyclage. Ils sont d'ailleurs aujourd'hui refusés par l'Association européenne de recyclage des plastiques ».
- L'importation de produits oxo d'Asie pour lesquels « il est impossible de disposer de certitudes sur la composition des additifs utilisés ».

Cette loi propose donc d'interdire l'utilisation, la mise en vente et la mise à disposition des sacs à usage unique en plastique oxo-fragmentable « sous forme de moratoire tant que la preuve de leur innocuité n'a pas été faite ».

L'Oxo-Biodegradable Plastics Association aurait répondu qu'une loi d'interdiction relèverait « du lobbying à peine déguisé » pour favoriser les bio-plastiques « qui ne sont pas aussi compétitifs et ont une utilité limitée »<sup>321</sup>.

L'interdiction des emballages et sacs fabriqués en plastique oxodégradable sera finalement encadrée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte puis la loi AGECE n° 2020-105 du 10 février 2020 étendra l'interdiction à l'ensemble des produits en plastique oxodégradable.

---

<sup>319</sup> <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/propositions/pion1682.pdf>

<sup>320</sup> <https://www.usinenouvelle.com/article/les-producteurs-d-oxo-denoncent-un-lobby.N1655062>  
[https://www.rse-magazine.com/Proposition-de-loi-pour-supprimer-les-sacs-en-plastique-oxo-degradables\\_a452.html](https://www.rse-magazine.com/Proposition-de-loi-pour-supprimer-les-sacs-en-plastique-oxo-degradables_a452.html)

<sup>321</sup> [https://www.rse-magazine.com/Proposition-de-loi-pour-supprimer-les-sacs-en-plastique-oxo-degradables\\_a452.html](https://www.rse-magazine.com/Proposition-de-loi-pour-supprimer-les-sacs-en-plastique-oxo-degradables_a452.html)

## ***Actions en justice en Italie***

Au début des années 2010, la société Symphony est entrée sur le marché italien par l'intermédiaire d'un distributeur italien Kromabatch. En 2012, Novamont a poursuivi Kromabatch au motif que les affirmations du distributeur selon lesquelles le d2w était « biodégradable » ou « oxo-biodégradable » conformément à la norme européenne UNI EN 13432, constituaient une concurrence déloyale et une désinformation du consommateur.

Le tribunal de Milan a statué en faveur de Novamont et a indirectement confirmé la prédominance de Novamont dans le secteur du biodégradable.

En réponse, l'Oxo-Biodegradable Plastics Association<sup>322</sup> qui milite régulièrement en faveur de l'oxo-biodégradable plastique<sup>323</sup>, a publié une déclaration exprimant son désaccord et réfutant les accusations à l'encontre de la société anglaise arguant que cette dernière n'avait jamais affirmé que le d2w était conforme à la norme européenne. L'association a également appelé à une réévaluation scientifique indépendante pour apprécier l'efficacité et la sécurité environnementale des plastiques oxo-dégradables. Enfin, l'association a suggéré que « Novamont avait peut-être trop d'influence en Italie ».

A noter qu'en avril 2015, le juge italien Ferdinando Ciampi qui a rendu la décision dans l'affaire Novamont vs Kromabatch a été assassiné<sup>324</sup>. Cet événement n'a cependant aucun lien avec l'affaire judiciaire entre Novamont et Kromabatch.

## ***Lobbying contre l'oxodégradable au sein de l'Union Européenne***

Le plastique « oxo-dégradable » a également fait débat auprès des institutions européennes pour être finalement exclu du marché européen.

Dès 2013 par exemple, le livre vert de la Commission européenne<sup>325</sup> relatif à la stratégie européenne sur les déchets plastiques dans l'environnement, qui constitue le point de départ de la stratégie européenne sur le plastique, s'interroge sur les incidences de l'utilisation des plastiques oxo-dégradables sur l'environnement. La Commission indique par exemple que « Les résidus de l'oxodégradation peuvent avoir des incidences mal connues » et ajoute que ces matières plastiques oxodégradables « sont susceptibles d'accroître sensiblement le risque d'ingestion par les animaux » et « peut entraver le recyclage de ces matières ».

En 2018, la Commission européenne a également rendu un rapport au Parlement et au Conseil concluant qu'« un processus visant à restreindre l'utilisation des plastiques oxo-dégradables dans l'Union devra être engagé dans le cadre de la stratégie de l'UE sur les

---

<sup>322</sup> <https://www.biodeg.org/wp-content/uploads/2020/05/ITALIAN-COURT-RULING-2015-ON-MARKETING-OF-OXO-BIODEGRADABLE-PLASTIC-new-format.pdf>

<sup>323</sup> <https://www.symphonyenvironmental.com/wp-content/uploads/2020/11/Re-thinking-3.2.22-1.pdf>  
[http://degradable.fr/files/uploaded/biodeg/Bioplastics\\_Mag-GS\\_article\(6\).pdf](http://degradable.fr/files/uploaded/biodeg/Bioplastics_Mag-GS_article(6).pdf)

<sup>324</sup> <https://www.milanotoday.it/cronaca/Fernando-Ciampi-morto.html>

<sup>325</sup> <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/da9aa65e-b822-4dd8-83d8-b80310315be6>

matières plastiques »<sup>326</sup>. Ce rapport reprend les conclusions d'une étude menée par Eunomia et commandée par la Commission<sup>327</sup>.

Également en 2013, des rapports<sup>328</sup> et une résolution<sup>329</sup> du Parlement européen mettent en cause le plastique oxo-dégradable et le présentent comme étant parmi les « matières plastiques les plus dangereuses, celles dont il a été scientifiquement prouvé qu'elles sont les plus préjudiciables à la santé humaine et à l'environnement ».

A noter que le rapporteur de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen, à l'initiative du rapport contre le plastique oxo-biodégradable, était Vittorio Prodi, homme politique italien et frère de Romano Prodi. Des rumeurs ont circulé selon lesquelles en 2008, Romano Prodi se serait vu offrir la présidence du projet de gazoduc South Stream<sup>330</sup> détenu et opéré conjointement entre le russe Gazprom et l'Italien ENI (qui pour mémoire détient Novamont via sa filiale Versalis).

Finalement, les oxo-plastiques ont définitivement été interdits au sein de l'UE par la directive 2019/904 sur les plastiques à usage unique<sup>331</sup> (ou « single-use plastics » ou « SUP »).

En réaction, la société canadienne EPI a dénoncé une « campagne de désinformation » soutenue par l'association European Bioplastics et par l'industrie des bioplastiques afin d'« éliminer la concurrence », « discréditer la technologie des plastiques oxo-biodégradables » et protéger l'industrie des bioplastiques « dominée par de grandes sociétés multinationales dotées d'un pouvoir de lobbying important »<sup>332</sup>. EPI accuse également la Commission d'avoir enfreint la procédure REACH (argument également repris par Symphony Environmental<sup>333</sup>).

Par suite, Symphony Environmental a saisi le Tribunal de l'UE d'un recours en responsabilité non contractuelle, réclamant des dommages et intérêts pour le manque à gagner causé par cette interdiction. La société britannique considère, rapport à l'appui, que son produit d2w réduit les dommages causés à l'environnement<sup>334</sup>. Le Tribunal a rendu son jugement le 31 janvier 2024 rejetant tous les arguments de Symphony Environmental<sup>335</sup>.

Ce jugement renforce la position des industriels du bioplastique, en excluant définitivement les plastiques oxo-dégradables du marché européen.

---

<sup>326</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1548694383670&uri=CELEX:52018DC0035>

<sup>327</sup> <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/bb3ec82e-9a9f-11e6-9bca-01aa75ed71a1>

<sup>328</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-7-2013-0453\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-7-2013-0453_FR.html)

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ENVI-PR-516911\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ENVI-PR-516911_EN.pdf)

<sup>329</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-7-2014-0016\\_EN.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-7-2014-0016_EN.html)

<sup>330</sup> <https://www.reuters.com/article/idUSL2843367/>

<sup>331</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904>

<sup>332</sup> <https://epi-global.org/uFAQs/why-did-the-eu-ban-oxo-degradable-plastics/>

<sup>333</sup> <https://bioplasticsnews.com/wp-content/uploads/2020/06/Oxo-Biodegradable-Plastics.pdf>

<sup>334</sup> <https://www.biodeg.org/wp-content/uploads/2020/05/motive-de-15-pages.pdf>

<sup>335</sup> [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:62020TJ0745\\_RES](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:62020TJ0745_RES)

<https://www.doctrine.fr/d/CJUE/2024/CJUE62020TJ0745>



De son côté, Symphony n'a pas manqué de réagir<sup>336</sup> allant même jusqu'à suggérer l'existence d'une corruption au sein du Parlement européen<sup>337</sup>.

### 5.2.3 L'oxo dégradable dans le reste du monde

Face aux interdictions européennes, aux critiques environnementales et à la concurrence, comme les bioplastiques, les fabricants de plastiques oxo-dégradables ont adopté certaines stratégies pour pénétrer de nouveaux marchés.

Les bioplastiques sont souvent promus pour leur capacité à se biodégrader complètement dans des conditions de compostage industriel, contrairement aux oxo-dégradables qui se fragmentent en microplastiques. Pour répondre à cette concurrence, certains fabricants de plastiques oxo-dégradables ont investi dans la recherche pour améliorer la performance environnementale de leurs produits ou pour diversifier leurs activités. Par exemple, Symphony Environnemental a développé un nouveau produit le « d2p », un plastique doté de propriétés anti-microbiennes et donc intéressant pour le marché de la santé.

En outre, les fabricants d'oxo-dégradables visent à conquérir de nouveaux marchés, en particulier, dans les pays en développement ou émergents où les infrastructures de recyclage et de compostage sont limitées. Certains marchés régionaux, caractérisés par une réglementation plus flexible, des coûts de production compétitifs et une forte demande pour ces plastiques, attirent les fabricants de plastiques oxo-dégradables désireux d'étendre leur part de marché.

L'Asie offre un cadre réglementaire plus permissif, particulièrement en Chine, en Inde, et certains pays du Sud-Est asiatique. Ces marchés sont plus réceptifs aux plastiques oxo-dégradables en raison de la perception qu'ils sont biodégradables et qu'ils sont une solution aux déchets plastiques.

Voici quelques exemples :

- En Indonésie, la problématique des plastiques est particulièrement urgente en raison des niveaux élevés de pollution plastique. Le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives pour limiter les plastiques à usage unique, mais une réglementation spécifique contre les oxo-dégradables n'a pas encore été envisagée. Les fabricants en profitent donc pour y promouvoir leurs produits<sup>338</sup>.
- Aux Philippines, certaines villes comme San Fernando ont adopté des ordonnances locales pour interdire les plastiques à usage unique, y compris les oxo-dégradables. Cependant, ces interdictions ne s'appliquent pas sur l'ensemble du territoire national.
- La Malaisie n'a pas encore interdit les plastiques oxo-dégradables au niveau national. Toutefois, la prise de conscience croissante des impacts environnementaux pousse le

---

<sup>336</sup> <https://www.packaginginsights.com/news/oxo-degradable-on-trial-european-court-issues-judgment-on-legality-of-pac-plastics.html>

<sup>337</sup> <https://directorstalk.net/corruption-in-the-eu-parliament>

<sup>338</sup> <https://www.greenhope.co/index.php/blogs/get-to-know-oxo-biodegradable-eco-friendly-oxium-plastic>

gouvernement à envisager des mesures plus strictes, en ligne avec sa campagne "no plastic bag" qui doit se poursuivre jusqu'en 2025.

- La Thaïlande<sup>339</sup> a annoncé en 2019 un plan pour répondre aux enjeux de la pollution plastique qui vise à interdire progressivement certains plastiques dont les oxo-dégradables majoritairement importés de Chine<sup>340</sup>.
- En Corée du Sud, le marché des plastiques oxo-dégradables dans ce pays pourrait atteindre 300 millions USD d'ici 2034, bien que des initiatives soient prises pour promouvoir des alternatives<sup>341</sup>.
- En Chine, les fabricants de plastiques oxo-fragmentables profitent de la demande élevée pour des solutions à court terme à la gestion des déchets plastiques. Le coût de production inférieur et l'accès facile aux matières premières en font une option attractive. Le marché des emballages oxo-dégradables est estimé à 300 millions USD en 2024 et devrait atteindre 500 millions USD en 2034.
- Hong Kong a interdit les plastiques oxo-dégradables depuis Avril 2024<sup>342</sup>.

En Afrique et au Moyen Orient, les Émirats Arabes Unis, la Jordanie, le Bahreïn, le Pakistan, le Yémen, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, le Ghana et le Togo continuent de promouvoir ou de rendre obligatoire l'utilisation des plastiques oxo-fragmentables. Ces pays voient dans ces plastiques une solution aux problèmes de gestion des déchets et de pollution plastique, puisqu'ils sont présentés comme étant « biodégradables » selon l'association European Bioplastics. Cela a conduit à une forte présence de ces plastiques sur ces marchés, souvent avec le soutien des gouvernements locaux. A titre d'illustration :

- Les Emirats Arabes Unis ont été parmi les premiers à imposer l'utilisation de plastiques oxo-dégradables. Depuis 2010, une réglementation oblige l'utilisation de ces plastiques pour les sacs, les emballages alimentaires et autres produits plastiques à usage unique. Certains fabricants s'associent avec des distributeurs locaux pour assurer une large distribution de leurs produits et renforcer leur présence sur le marché. Symphony Environmental aurait par exemple conclu un partenariat avec la société émiratie Ecobatch Plastic Factory appartenant au groupe Ecopolymers, pour produire du « d2w » et accéder à de nouveaux marchés dans cette zone<sup>343</sup>. En 2023, Symphony Environmental Technologies Plc a enregistré un chiffre d'affaires de 6,35 millions de livres sterling (environ 7,2 millions d'euros).
- L'Arabie saoudite a introduit des normes en 2017 qui imposent que certains plastiques soient produits à partir de matériaux oxo-dégradables et certifiés par la SASO<sup>344</sup>.

---

<sup>339</sup> [http://www.xinhuanet.com/english/2019-11/12/c\\_138549891.htm](http://www.xinhuanet.com/english/2019-11/12/c_138549891.htm)

<sup>340</sup> <https://www.bangkokpost.com/business/general/2127891/oxo-degradable-plastics-worry-firms>

<sup>341</sup> <https://www.packagingworldinsights.com/news/oxo-biodegradable-plastic-packaging-to-see-a-global-high/>

<sup>342</sup> <https://www.info.gov.hk/gia/general/202401/20/P2024012000570.htm>

<sup>343</sup> <https://www.directorstalkinterviews.com/symphony-environmental-completes-manufacturing-agreement-with-ecobatch-plastic-factory-in-the-uae/4121076425>

<sup>344</sup> [https://www.s-ge.com/sites/default/files/article/downloads/saudi\\_arabian\\_standards\\_0.pdf](https://www.s-ge.com/sites/default/files/article/downloads/saudi_arabian_standards_0.pdf)  
<https://www.s-ge.com/fr/article/actualites/20173-arabie-saoudite-reglmentation-plastiques?ct>

- En Jordanie, le choix des plastiques oxo dégradables s’explique par des questions de coûts, le manque d’infrastructure et de matière première pour produire des plastiques biodégradables<sup>345</sup>.
- Le Bahreïn a imposé l'utilisation de plastiques oxo-dégradables pour les sacs plastiques et autres produits similaires depuis 2014.
- Le Qatar a adopté une loi qui a interdit dès novembre 2022 les sacs plastiques à usage unique, à l’exception des plastiques « éco-friendly » et « biodégradables ». A voir si les oxo entrent dans l’une des catégories pour le Qatar.

En Amérique du Nord, en particulier aux Etats-Unis, le fabricant Willow Ridge Plastics continue de promouvoir les oxo-fragmentables, en insistant sur leur coût inférieur et leur potentiel à réduire visuellement la pollution plastique à court terme. A l’opposé, les entreprises de bioplastiques telles que NatureWorks et Danimer Scientific critiquent les oxo-fragmentables pour leur fragmentation en microplastiques, en mettant en avant les bioplastiques comme alternative. En Californie, des ONG telles que Californians Against Waste plaident pour l’interdiction de ces plastiques. A noter que le marché américain des oxo-dégradables est porteur puisque estimé à 400 millions USD en 2024, il devrait atteindre 700 millions USD en 2034<sup>346</sup>. La Colombie britannique a interdit depuis le 15 juillet 2024, la vente et la distribution d’emballages à usage unique contenant du plastique oxo-dégradable (avec quelques exceptions cependant).<sup>347</sup>

#### 5.2.4 Synthèse

En Europe, le secteur des plastiques oxo-fragmentables a été au cœur d’une guerre économique entre « pro-oxo » (fabricants) et « anti-oxo » (industrie des bioplastiques et la société civile). Guerre informationnelle intense (rapports, communiqués de presse, vidéo, etc.), lobbying acharné, guerre par le droit et guerre par les normes ont été de redoutables outils pour mener cet affrontement à la faveur des anti-oxo qui sont parvenus à exclure du marché européen toute une filière.

Bien qu’interdits sur le marché européen, ces produits, comme le d2w de Symphony Environmental, continuent d’être commercialisés dans une grande majorité de pays comme une solution pour réduire la pollution.

Les plastiques oxo-dégradables demeurent le sujet d’affrontements économiques dans plusieurs régions du monde (Asie, Amérique du Nord, Afrique et Moyen Orient).

[https://www.loraxcompliance.com/blog/env/2019/04/23/Registration\\_of\\_degradable\\_plastic\\_products\\_in\\_Saudi\\_Arabia\\_.html](https://www.loraxcompliance.com/blog/env/2019/04/23/Registration_of_degradable_plastic_products_in_Saudi_Arabia_.html)

<sup>345</sup> <https://www.newarab.com/analysis/gulfs-use-oxo-biodegradable-plastics-toxic-environment>

<sup>346</sup> <https://www.factmr.com/report/oxo-biodegradable-plastic-packaging-market>

<sup>347</sup><sup>347</sup> [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/waste-management/recycling/recycle/oxo\\_degradable\\_plastics\\_regulation\\_factsheet.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/waste-management/recycling/recycle/oxo_degradable_plastics_regulation_factsheet.pdf)

## 5.3 Les plastiques recyclés

Les plastiques recyclés, ou plastiques secondaires, fabriqués à partir d'articles plastiques en fin de vie contribuent à la diminution directe des déchets plastiques dans l'environnement. Leur utilisation permet également de réduire la demande en matières premières plastiques vierges.

La production de matières plastiques secondaires a quadruplé en poids au cours des 20 dernières années. Cependant, en 2019, les plastiques secondaires ne représentaient que 6 % des matières premières utilisées dans le monde pour produire de nouveaux plastiques<sup>348</sup>. En effet, les secteurs continuent de recourir à des matières primaires pour des raisons économiques ou de qualité.

La quantité et la qualité des plastiques recyclés disponibles sur le marché dépendent directement des performances des infrastructures de recyclage. Aussi, le marché des plastiques recyclés doit être analysé selon une approche holistique, incluant les aspects liés au recyclage.

### 5.3.1 Enjeux des plastiques recyclés

La production de plastiques secondaires fait face à plusieurs enjeux :

- **Économique** : selon un rapport de l'OCDE<sup>349</sup>, les matières plastiques secondaires sont souvent utilisées comme substitut des matières primaires, de sorte que le prix des plastiques secondaires serait corrélé à celui des matières primaires équivalentes (et donc des prix du pétrole). Or, cela ne tient pas compte des coûts tels que la collecte, le tri et le traitement. Ainsi, « les marchés secondaires sont relativement modestes et vulnérables ».
- **Sanitaire** : les plastiques collectés pour le recyclage peuvent contenir dans le cas d'une collecte et d'un tri de mauvaise qualité des contaminants comme des débris alimentaires, des résidus chimiques, des métaux lourds ou d'autres types de plastique non compatibles. Ces contaminants peuvent altérer la qualité des plastiques recyclés et rendre certains produits inadaptés dans des applications sensibles comme les emballages alimentaires. En outre, les professionnels qui travaillent dans les usines de recyclage peuvent être exposés à des risques chimiques et biologiques<sup>350</sup>.
- **Règlementaire** : l'UE a adopté plusieurs textes (REACH, SUP, règlement 282/2008) visant à garantir la qualité et la sécurité des plastiques recyclés. Cependant, si ces normes très strictes sur le plastique peuvent constituer un argument technique et commercial auprès des consommateurs, elles peuvent par ailleurs créer des barrières à l'entrée pour les pays qui ne répondent pas aux standards de qualité et de sécurité européens, les plus élevés au monde concernant les plastiques recyclés.

---

<sup>348</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/environment/perspectives-mondiales-des-plastiques\\_1bea2c97-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/environment/perspectives-mondiales-des-plastiques_1bea2c97-fr)

<sup>349</sup> <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/0887eb3c-fr.pdf>

<sup>350</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/CONSO2016SA0137Ra.pdf>

- Quantitatif : la directive SUP, le PPWR, le Royaume-Uni et la Californie par exemple imposent des taux d'incorporation de matières recyclées dans les emballages plastiques de sorte que la demande en plastiques secondaires va augmenter. Or, la question de la disponibilité de plastiques recyclés risque de se poser pour répondre à cette exigence. L'importation en Europe de matières secondaires pourrait donc augmenter ces prochaines années.
- Concurrentiel : les nouvelles exigences imposées par le PPWR sur l'incorporation de matières recyclées dans les emballages devraient générer une forte concurrence avec des pays tiers notamment la Chine qui en cas de forte demande, pourrait augmenter ses exportations vers l'Europe.

### 5.3.2 Cartographie des acteurs des plastiques recyclés

#### *Producteurs de plastiques Recyclés*

- **Plastipak Holdings** (USA) : producteur de résines PET recyclées.
- **Indorama Ventures** (Thaïlande) : producteur de PET recyclé.
- **Alpla** (Autriche) : fabricant de solutions d'emballages en plastique, intégrant des plastiques recyclés. Alpha et Indorama sont en situation de concurrence sur le PET.
- **LyondellBasell** (Pays-Bas) : spécialisé dans les polyoléfines recyclées.
- **SABIC** (Arabie Saoudite) : également spécialisé dans les polyoléfines recyclées. LyondellBasell et SABIC sont en situation de concurrence sur les polyoléfines recyclées.
- **Loop Industries** (Canada) : développe des technologies pour produire du plastique PET recyclé à partir de déchets de mauvaise qualité.
- **PureCycle Technologies** (USA) : utilise un processus breveté pour purifier et recycler le polypropylène.

#### *Distributeurs de Matériaux Recyclés :*

- **MBA Polymers** (Autriche) et **ECO-Oh !** (Belgique) : recycle et transforme des plastiques complexes en matières premières pour d'autres industries. Ces 2 entreprises sont en concurrence.
- **Replas** (Australie) : distributeur de produits en plastique recyclé.

#### *Transformateurs :*

**Industrie de l'emballage** : Nestlé, Unilever, Coca-Cola.

**Industrie automobile** : Ford, BMW intègrent des matériaux plastiques recyclés dans leurs véhicules pour réduire leur empreinte carbone.

**Industrie des biens de consommation** : Procter & Gamble.

**Producteurs de plastique vierge** : ExxonMobil, TotalEnergies.

**Producteurs de technologies alternatives** : NatureWorks, Novamont.

**ONG** : les principales ONG qui se sont mobilisées contre le plastique recyclé sont Break free from plastic, ClientEarth, Friends of the earth, Surfrider Foundation Europe. Les ONG plaident pour une réduction drastique de la production de plastique, estimant que l'élimination du plastique est plus efficace que le recyclage pour limiter la pollution.

**Communautés locales** : groupes locaux qui s'opposent aux installations de recyclage en raison des préoccupations environnementales.

### 5.3.3 Etat des lieux de la production de plastiques secondaires par régions



Source : Plastics Europe Facts 2023

#### Asie

L'Asie domine la production et la consommation de plastiques recyclés, représentant 56 % du marché mondial en 2022. Cette prédominance s'explique par la vaste capacité industrielle de pays tels que la Chine, l'Inde et le Japon, ainsi que par une forte demande locale de produits issus de plastiques recyclés. La région poursuit sa croissance rapide, stimulée par une industrialisation accélérée et des politiques encourageant le recyclage des plastiques.

#### Europe

L'Europe occupe la 2<sup>ème</sup> place sur le marché des plastiques recyclés en 2022, notamment en raison de réglementations strictes qui favorisent l'utilisation de ces matériaux. Par exemple,

le PPWR fixe des objectifs en matière de contenu recyclé dans les emballages plastiques d'ici 2030. Par ailleurs, l'Europe investit dans des technologies de recyclage avancées pour augmenter l'efficacité du recyclage et la qualité des plastiques recyclés.

Comme indiqué au point 4.2, le fonds d'investissement Infinity Recycling soutenu par le programme InvestEU via le Fonds européen d'investissement<sup>351</sup> a levé en 2024 175 millions d'euros pour soutenir des entreprises européennes dans le secteur du recyclage des plastiques. Ce fonds se concentre sur des technologies avancées permettant de produire des plastiques recyclés avec des propriétés équivalentes aux plastiques vierges<sup>352</sup>.

### **Amérique**

Bien que l'Amérique du Nord soit derrière l'Asie et l'Europe en termes de volume de plastiques recyclés, elle figure parmi les régions affichant la croissance la plus rapide dans ce secteur. Cette dynamique est portée par des innovations technologiques et une sensibilisation accrue des consommateurs à la durabilité. Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne les infrastructures de tri et de collecte, qui ne sont pas uniformément développées à travers les États-Unis et le Canada. L'Amérique latine est un marché émergent pour les plastiques recyclés. Le Brésil et le Mexique sont les principaux acteurs de la région, mais les défis liés à l'infrastructure de recyclage et à la gestion des déchets persistent.

### **Moyen Orient et Afrique**

Le marché des plastiques recyclés au Moyen-Orient et en Afrique reste modeste par rapport à d'autres régions, mais devrait se développer en raison d'une demande croissante de matériaux durables.

## **5.3.4 Identification d'une guerre informationnelle sur l'échiquier sociétal**

Certaines ONG estiment que l'utilisation de plastiques recyclés relève du *greenwashing*. Elles considèrent que le véritable enjeu réside dans la surproduction de plastique, et que l'adoption de plastiques recyclés ne constitue pas une solution au problème de fond. Les ONG plaident pour une réduction drastique de l'utilisation globale de plastiques, qu'ils soient recyclés ou non.

Les moyens utilisés par ces ONG sont similaires quel que soit le plastique visé : issu de matières fossiles, bioplastique, ou plastique recyclé.

Dans un rapport « *Plastic and Climate, The hidden cost of a plastic planet* »<sup>353</sup>, l'ONG CIEL critique l'utilisation de plastiques recyclés principalement en raison des difficultés liées à la mise en œuvre.

En septembre 2022, ClientEarth et les ONG Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France ont mis en demeure 9 géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution (Auchan,

---

<sup>351</sup> [https://www.eif.org/what\\_we\\_do/garantees/news/2023/investeu-eif-invests-50-million-to-support-circular-plastics.htm](https://www.eif.org/what_we_do/garantees/news/2023/investeu-eif-invests-50-million-to-support-circular-plastics.htm)

<sup>352</sup> <https://siliconcanals.com/fr/Infinity-Recycling-cl%C3%B4ture-son-premier-fonds-de-175-millions-d%27euros/>

<sup>353</sup> <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2019/05/Plastic-and-Climate-FINAL-2019.pdf>

Carrefour, Casino, Nestlé France, McDonald's France, Picard Surgelés, Les Mousquetaires, Lactalis et Danone) pour non-respect du devoir de vigilance lié à leur utilisation de plastique<sup>354</sup>.

En janvier 2023, ces mêmes ONG ont assigné Danone en justice considérant que la réponse de Danone à leur mise en demeure était insuffisante<sup>355</sup>. Les ONG lui reprochent de ne pas traiter le problème à la source en réduisant son recours au plastique. Danone « très surpris » s'estime « depuis longtemps reconnue comme une entreprise pionnière dans la gestion des risques environnementaux » et impliquée dans la promotion du « recyclage » et « la recherche sur les matériaux alternatifs ». En 2028, Danone s'est en effet fixé comme objectif de concevoir des emballages « 100% recyclables, réutilisables ou compostables » d'ici à 2025<sup>356</sup>.

Mais pour ces ONG, il ne suffit pas de miser sur le recyclage de ses emballages car « le plastique recyclé n'empêche pas d'avoir des plastiques au fond de l'océan », a résumé Antidia Citores, porte-parole de la coalition d'ONG<sup>357</sup>.

Ce positionnement tranché des ONG interpelle dans la mesure où les plastiques recyclés participent à une démarche globale de réduction des déchets et de préservation des ressources naturelles.

### **5.3.5 Points de vigilance**

#### **5.3.5.1 La menace chinoise**

Comme indiqué précédemment, l'obligation d'incorporer des matières recyclées pour certains usages générera une augmentation de la demande pour ces plastiques secondaires.

Cependant, dans le cas où l'Europe ne parviendrait pas à augmenter ses capacités de recyclage, la Chine pourrait en profiter pour augmenter ses exportations vers l'Europe à des prix compétitifs, réaliser des actions de prédation ou de *dumping*.

---

<sup>354</sup> <https://www.zerowastefrance.org/9-entreprises-mise-en-demeure-devoir-vigilance-plastique/>

<sup>355</sup> <https://get.surfrider.eu/deplastifydanone>

<https://www.surfrider.fr/sinformer/actualites/danone-assigne-justice-utilisation-plastique/>

<https://climatecasechart.com/non-us-case/clientearth-surfrider-foundation-europe-and-zero-waste-france-v-danone/>

<https://www.zerowastefrance.org/zero-waste-france-et-2-autres-ongs-assignent-danone-en-justice-pour-son-utilisation-de-plastique/>

<sup>356</sup> <https://investir.lesechos.fr/actu-des-valeurs/la-vie-des-actions/danone-vise-100-demballages-recyclables-reutilisables-ou-compostables-dici-2025-1822363> <https://www.danone.com/fr/impact/planet/packaging-positive-circular-economy.html>

<sup>357</sup> <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/danone-assigne-en-justice-par-des-ong-pour-pollution-au-plastique-20230109>

<https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/danone/danone-assigne-en-justice-par-des-ong-pour-pollution-au-plastique-cf7b30b4-8fe2-11ed-af5c-ce2ec03faf2a>



### **5.3.5.2 L'Allemagne : futur leader sur le marché des plastiques recyclés**

Comme indiqué au point 4.5.1, l'Allemagne ambitionne de devenir « leader sur le marché des matières premières secondaires »<sup>358</sup>, notamment grâce à ses capacités de recyclage.

En effet, l'Allemagne possède l'une des infrastructures de recyclage les plus avancées au monde, avec un réseau étendu de centres de tri, de collecte sélective et d'usines de recyclage, tant mécaniques que chimiques. Les progrès réalisés dans le domaine du recyclage chimique permettent à l'Allemagne de traiter des plastiques complexes, souvent impossibles à recycler par des méthodes mécaniques traditionnelles. Des entreprises comme BASF et Covestro sont leaders mondiaux dans le développement de nouveaux procédés de recyclage chimique.

En outre, ces capacités de recyclage avancées sont soutenues par une forte culture de tri à la source chez les citoyens allemands, qui sont parmi les plus disciplinés en matière de recyclage.

Ainsi, en dominant le marché du recyclage, l'Allemagne sera en mesure d'exercer une influence significative sur l'offre de matières plastiques recyclées en Europe.

La dernière partie de ce rapport a souligné les solutions alternatives, telles que les bioplastiques et plastiques recyclés, développées pour relever les défis environnementaux tout en respectant des cadres réglementaires de plus en plus stricts. Cette transition industrielle implique une reconfiguration des chaînes de valeur et une adaptation rapide des industriels aux nouvelles dynamiques du marché.

Ces évolutions révèlent que les affrontements économiques dans le secteur des plastiques et composites ne reposent plus uniquement sur l'accès aux matières premières ou la maîtrise des technologies de production classiques. Désormais, des affrontements se jouent autour de la capacité des industriels à innover et à s'adapter aux contraintes environnementales et réglementaires.

Le recyclage, les bioplastiques, et autres alternatives deviennent des leviers stratégiques pour les acteurs cherchant à renforcer leur position sur un marché mondial en pleine transformation.

### **5.3.6 Synthèse**

Des stratégies de guerre informationnelle autour des plastiques secondaires prédominent sur les échiquiers de type sociétal et industriel/concurrentiel, mais aucun élément concret n'a permis d'identifier des stratégies de guerre économique dans ce secteur à ce stade des recherches.

---

<sup>358</sup> <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/a7f481ec-d200-4e6d-8e46-eb104fcf5359/files/86c24c94-c711-4c88-a798-a44cd60f3610>

A noter cependant que compte tenu des nouvelles réglementations sur l'obligation d'incorporation de matières recyclées pour certains usages, la demande pour ces plastiques secondaires devrait croître ces prochaines années.

Si l'Europe ne parvient pas à augmenter ses capacités de recyclage, la Chine pourrait en profiter pour augmenter ses exportations vers l'Europe pour inonder et accaparer le marché.

## Conclusion

Le secteur des plastiques et composites en Europe présente des vulnérabilités et des dépendances qui menacent directement l'autonomie et la compétitivité des industriels dans ce domaine. Or, ces vulnérabilités peuvent être exploitées par des acteurs étrangers qui, à travers des stratégies de guerre économique, sont capables de fragiliser considérablement un secteur ou de pénétrer des marchés.

Par exemple, les flux commerciaux de matières plastiques montrent une forte interdépendance entre les pays et mettent en exergue la domination des Etats-Unis et de la Chine sur toute la chaîne de valeur du plastique, en particulier les matières premières et les produits finis.

Certains affrontements identifiés dans le champ économique menacent ou fragilisent la filière du plastique et des composites :

- Stratégies offensives : prédation, dumping, partenariats ou acquisitions stratégiques,
- Stratégies défensives : mesures anti-dumping, droits de douane, subventions, protection des savoir-faire, etc.
- Stratégies d'entrave : souvent de la part des ONG,
- Promotion de certains matériaux (industrie du papier-carton),
- Dénonciation de stratégies de manipulation de l'information.

Le champ normatif représente également un espace de confrontation :

- Lobbying agressif au niveau européen pour l'adoption de certaines mesures, législations ou normes plus favorables (comme le recyclage et les bioplastiques dans le cadre du PPWR) ou pour l'interdiction de certains matériaux (plastiques oxo-dégradables),
- Législations nationales favorables à certains matériaux (comme la législation italienne pour les bioplastiques),
- Mise en place d'instruments juridiques à portée mondiale (comme les mesures adoptées par la Chine dans le cadre du « *national sword* »).

Les négociations autour du PPWR révèlent des stratégies d'affrontement à la fois dans les champs économique et normatif. A titre d'illustration, l'Italie et l'Allemagne se sont alliées pour une adaptation du PPWR (champ normatif) à leurs spécificités nationales, suggérant des stratégies pour imposer leurs règles et dominer certains secteurs comme le recyclage et par suite les matières secondaires (champ économique).

Certains acteurs se servent souvent de l'argument environnemental pour discréditer ou attaquer leurs opposants. La guerre informationnelle par la production ou le financement de rapports ou d'études est le principal moyen déployé, soit pour justifier ces critiques, soit pour soutenir une méthode ou un matériau. Le recyclage illustre cet affrontement sur l'espace environnemental, les ONG accusant les industriels de *greenwashing* ou de campagne de désinformation.

Enfin, plusieurs acteurs (principalement les ONG, mais aussi les États, les collectivités et les institutions) ont investi le champ juridictionnel via le recours à des actions judiciaires Il est à

noter que certains industriels empruntent également la voie judiciaire pour défendre leurs intérêts <sup>359</sup>.

Il convient de souligner que la stratégie de « déplastification » affichée par les ONG s'étend de manière transversale aux quatre espaces sus-mentionnés. Il semble par ailleurs possible que des ONG soient utilisées par certains États comme des instruments pour mener des stratégies d'influence de manière dissimulée.

Toutes ces stratégies visant à discréditer, affaiblir ou détruire la filière du plastique ajoutent une pression supplémentaire dans un contexte déjà tendu.

Or, l'industrie de la plasturgie demeure un pilier incontournable de l'économie mondiale, avec une influence majeure sur de nombreux secteurs industriels, de l'automobile à l'aéronautique en passant par l'emballage et la construction. De plus, les plastiques et composites contribuent à des innovations majeures, notamment dans les énergies renouvelables.

En Europe, et particulièrement en France, l'industrie du plastique et des composites est un secteur économique clé, générant des milliers d'emplois. La France, en tant que l'un des principaux producteurs européens, bénéficie d'un écosystème riche en savoir-faire technologique et en innovation. L'importance de ce secteur est également liée à sa capacité à répondre aux défis contemporains, tels que la réduction du poids des véhicules pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, ou encore le développement de matériaux durables et recyclables pour limiter l'impact environnemental.

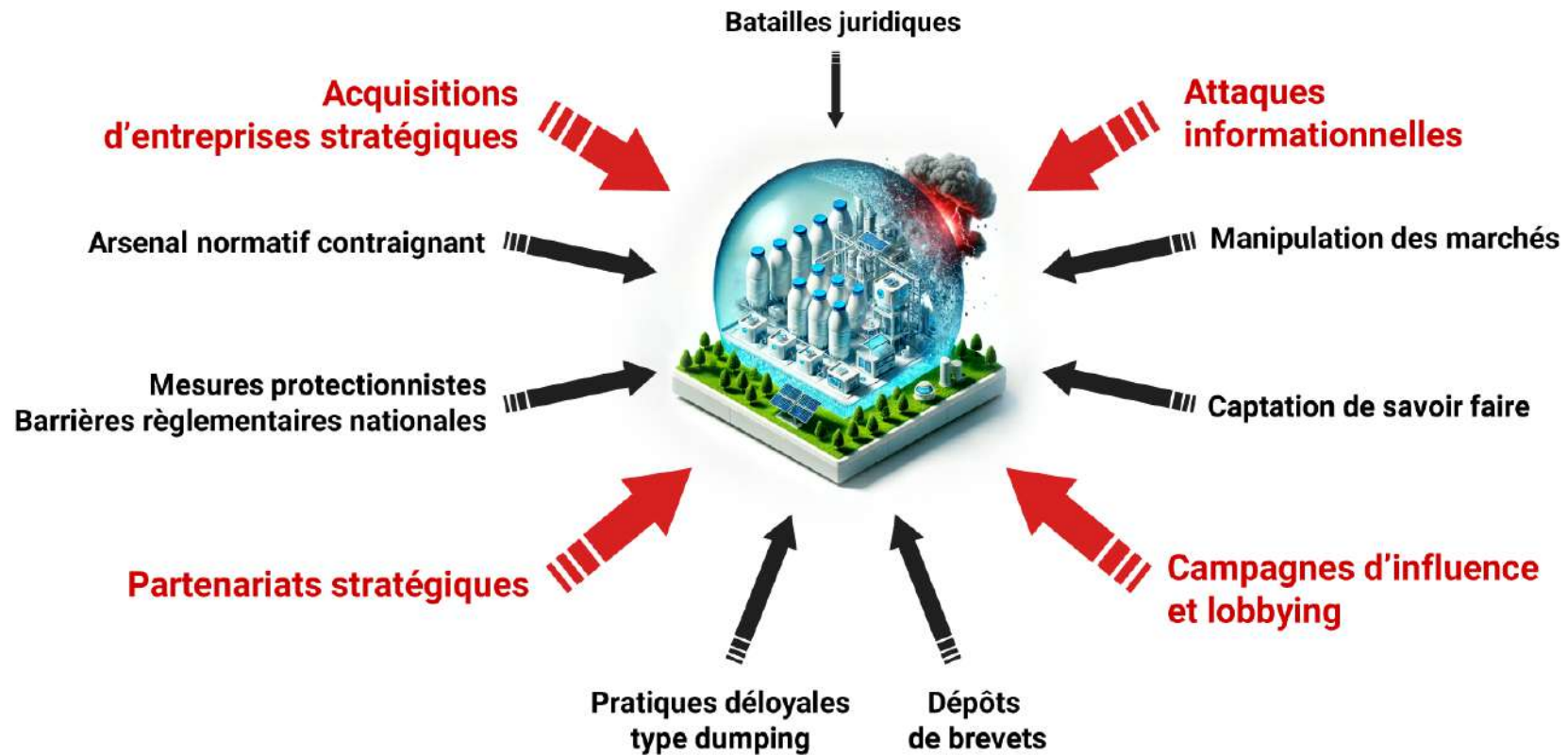
La résilience de la plasturgie résidera dans sa faculté à s'adapter, à innover et à adopter des alternatives durables tout en résistant aux stratégies de déstabilisation extérieures et de guerre économique.

---

<sup>359</sup> <https://www.conseil-etat.fr/content/download/179052/document/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20-%20Emballages%20plastiques%20des%20fruits%20et%20I%C3%A9gumes%20-%20web.pdf>

# Principales attaques contre l'industrie plastique

Attaque critique    Attaque modérée    Attaque mineure





**SOCIÉTÉ CIVILE**

Consommateurs

**ONG**

**Syndicats professionnels**

Médias alternatifs

Chercheurs

**Coalitions**



**INSTITUTIONS**

**Institutions européennes**

Régulateurs

**Politiques**

Autorités locales

**États**

# Principaux acteurs du secteur des plastiques

*La taille des acteurs reflète leur poids ou influence dans le secteur étudié*



**INDUSTRIELS**

**Concurrents**

Producteurs de matériaux alternatifs

**Gestionnaires de déchets**

**Fournisseurs de matières premières**

Autres secteurs

## Annexe 1- Balance commerciale 2023

MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES (39)						
Balance commerciale 2023 (milliers de USD)						
	Formes primaires (3901-3914)	Déchets (3915)	Demi-produits, ouvrages (3916-3926)	Total (39)	PIB 2023 millions USD	% PIB
Allemagne	\$5 448 243	\$91 547	\$16 189 366	\$21 729 156	\$4 456 081	0,49%
Autriche	-\$944 228	-\$29 783	\$828 781	-\$145 230	\$516 034	-0,03%
Belgique	\$10 091 191	\$40 009	\$1 552 176	\$11 683 376	\$632 216	1,85%
Bulgarie	-\$699 779	-\$8 254	-\$32 498	-\$740 531	\$101 584	-0,73%
Chypre	-\$68 382	\$2 097	-\$195 832	-\$262 117	\$32 229	-0,81%
Croatie	-\$418 717	-\$2 588	-\$467 023	-\$888 328	\$82 688	-1,07%
Danemark	-\$1 130 368	\$14 403	-\$515 314	-\$1 631 279	\$404 198	-0,40%
Espagne	-\$204 603	-\$6 336	-\$1 184 000	-\$1 394 939	\$1 580 694	-0,09%
Estonie	-\$164 735	\$5 617	-\$115 896	-\$275 014	\$40 744	-0,67%
Finlande	-\$6 771	\$5 645	-\$212 187	-\$213 313	\$300 187	-0,07%
France	\$1 044 924	\$74 279	-\$4 996 246	-\$3 877 043	\$3 030 904	-0,13%
Grèce	-\$693 571	\$7 386	-\$474 085	-\$1 160 270	\$238 206	-0,49%
Hongrie	-\$285 337	\$5 727	-\$939 231	-\$1 218 841	\$212 388	-0,57%
Irlande	-\$836 750	\$5 262	-\$1 009 660	-\$1 841 148	\$545 629	-0,34%
Italie	-\$6 039 010	-\$43 645	\$4 716 010	-\$1 366 645	\$2 254 851	-0,06%
Lettonie	-\$110 500	-\$690	-\$189 258	-\$300 448	\$43 627	-0,69%
Lituanie	\$94 680	-\$17 063	\$256 560	\$334 177	\$77 836	0,43%
Luxembourg	-\$405 038	-\$1 407	\$679 820	\$273 375	\$85 755	0,32%
Malte	-\$68 426	\$960	-\$89 459	-\$156 925	\$20 957	-0,75%
Pays-Bas	\$8 760 559	-\$34 859	\$202 373	\$8 928 073	\$1 118 124	0,80%
Pologne	-\$5 810 191	\$561	\$4 887 280	-\$922 350	\$811 229	-0,11%
Portugal	-\$1 390 932	\$2 144	\$174 663	-\$1 214 125	\$287 080	-0,42%
Roumanie	-\$1 874 103	-\$7 411	-\$1 781 808	-\$3 663 322	\$351 002	-1,04%
Slovaquie	-\$600 054	-\$9 255	-\$813 027	-\$1 422 336	\$132 793	-1,07%
Slovénie	-\$493 153	-\$10 388	\$319 645	-\$183 896	\$68 216	-0,27%
Suède	\$692 714	\$5 333	-\$291 857	\$406 190	\$593 267	0,07%
Tchéquie	-\$2 130 674	\$18 654	-\$737 887	-\$2 849 907	\$330 858	-0,86%
<b>UNION EUROPÉENNE</b>	<b>\$1 756 989</b>	<b>\$107 945</b>	<b>\$15 761 406</b>	<b>\$17 626 340</b>	\$18 349 377	0,10%
<b>ÉTATS-UNIS</b>	<b>\$24 649 226</b>	<b>-\$57 340</b>	<b>-\$19 142 120</b>	<b>\$5 449 766</b>	\$27 360 935	0,02%
<b>CHINE</b>	<b>-\$13 402 275</b>	<b>\$57 853</b>	<b>\$83 835 458</b>	<b>\$70 491 036</b>	\$17 794 781	0,40%

## Annexe 2 - Stratégies et moyens des organisations non gouvernementales pour lutter contre le plastique

Les organisations non gouvernementales (« ONG ») jouent un rôle crucial dans la lutte contre les plastiques tout au long de leur chaîne de valeur, depuis la production jusqu'à l'élimination, en passant par l'utilisation. Toutefois, cette croisade pour une « déplastification » n'est pas exempte de controverses. La déplastification<sup>360</sup> est définie par Zero Waste France comme « l'action de planifier et mettre en œuvre la réduction drastique de la production et l'utilisation de tous les plastiques dans les activités économiques, tout au long de la chaîne de valeur, et en cohérence avec les principes de l'économie circulaire ».

D'une part, les ONG ne proposent pas de solutions viables aux problèmes qu'elles dénoncent, se concentrant davantage sur la critique que sur la création d'alternatives durables. Or, une telle approche manichéenne pourrait conduire à la destruction d'une filière indispensable à l'économie. Ces stratégies rappellent celles utilisées contre le nucléaire qui ont conduit à la destruction d'une filière d'intérêt majeur.

D'autre part, l'origine des financements de certaines ONG suscite des préoccupations quant à leur indépendance et leur objectivité. Elle suggère également que les ONG pourraient être utilisées pour faire avancer des agendas politiques ou financiers cachés.

Dans ce contexte, il est essentiel de se pencher sur le véritable rôle des ONG dans cette lutte complexe contre le plastique.

---

<sup>360</sup> <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2023/09/les-entreprises-et-la-deplastification-sfe-zwf.pdf>



## Cartographie des principales ONG engagées dans la lutte contre le plastique

En tant que principaux « adversaires » de l'industrie du plastique, les ONG regroupent des personnes « engagées » et « militantes » avec des positionnements parfois radicaux. Si certaines ONG ont été créées pour lutter exclusivement contre la pollution plastique, la majorité des ONG actives dans ce domaine se consacre à la protection de l'environnement et à d'autres causes telles que les droits de l'homme et la justice sociale.

Il existe des centaines d'ONG engagées contre la pollution plastique mais certaines des plus emblématiques de cette lutte sont répertoriées ci-après.

**Friends of the Earth Europe**<sup>361</sup>: fondée en 1986 sous le nom de Coordination Européenne des Amis de la Terre (CEAT) en tant que branche européenne de Friends of the Earth International (fondée en 1971 par David Brower écologiste américain et ancien membre du Sierra Club, une des plus anciennes – 1892- et influentes organisations environnementales aux Etats-Unis). FoE Europe mène de nombreuses campagnes contre l'expansion de l'industrie plastique. L'ONG travaille également à promouvoir des politiques énergétiques propres et à protéger les communautés affectées par les opérations pétrochimiques. L'ONG est membre fondateur de *Break free from plastic*. Inscrite au registre de transparence de l'UE, FoE a déclaré un budget de 3 592 555 € en 2022<sup>362</sup>. A noter que FoE Europe dispose de plusieurs antennes dont une en France connue sous le nom « Les Amis de la terre ».

**Environmental Working Group**<sup>363</sup> : fondée en 1993 par Ken Cook et Richard Wiles. L'ONG est engagée dans la recherche et la diffusion d'informations sur les produits chimiques toxiques. Leur travail met en lumière les risques pour la santé publique et l'environnement liés à l'exposition à ces substances. L'ONG n'apparaît pas sur le registre de transparence de l'UE.

**Center for International Environmental Law (CIEL)**<sup>364</sup> : fondé en 1989 par Jerry M. Brown. CIEL est particulièrement actif dans le domaine de la lutte contre les produits chimiques toxiques et la pollution plastique. CIEL a joué un rôle clé dans la dénonciation des effets néfastes des industries pétrochimiques et des plastiques sur la santé humaine et l'environnement. Le centre est également connu pour sa participation aux négociations internationales, par exemple lors des conférences des Nations Unies sur le climat, où il plaide pour des politiques plus strictes en matière d'environnement. L'ONG est à l'origine de plusieurs rapports (« *Fuel to the fire* », « *Plastic & climate: the hidden costs of a plastic planet* ») et d'études (« *Fueling plastics* »). L'ONG est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 9 593 381 € pour la période du 07/2022 au 06/2023<sup>365</sup>.

---

<sup>361</sup> [www.foei.org](http://www.foei.org)

<sup>362</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=9825553393-31](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=9825553393-31)

<sup>363</sup> [www.ewg.org](http://www.ewg.org)

<sup>364</sup> [www.ciel.org](http://www.ciel.org)

<sup>365</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=001245815997-85](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=001245815997-85)

**Surfrider Foundation France / Europe**<sup>366</sup> : fondée en 1990 par Tom Curren, surfeur professionnel américain, qui s'est inspiré de la Surfrider Foundation fondée en 1984 en Californie. Elle se concentre principalement sur la protection des océans et des plages. L'ONG a notamment réalisé une vidéo éducative « *Plastic pollution : The harmful effects on marine environments* » et mené la campagne « *Rise above plastics* ». L'ONG est membre fondateur de *Break free from plastic*. Surfrider Foundation Europe est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 5 149 185 € en 2022<sup>367</sup> .

**Heinrich Böll Foundation**<sup>368</sup> : fondée en 1997, l'organisation allemande est liée au parti des Verts (Bündnis 90/Die Grünen) et joue un rôle actif dans la lutte contre les impacts environnementaux de l'industrie pétrochimique, en particulier ceux liés aux plastiques. L'ONG a notamment réalisé plusieurs rapports dont « *Plastic Atlas* », la campagne « *break the plastic wave* ». Cette ONG dispose d'une antenne en France (voir Focus sur l'Allemagne). L'ONG est membre fondateur de *Break free from plastic*. L'ONG est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 89 224 150 € en 2023<sup>369</sup>.

**Client Earth**<sup>370</sup> : fondée en 2007 par James Thornton, avocat américain spécialisé dans l'environnement, ClientEarth mène des actions juridiques et de plaidoyer contre les industries du plastique. L'ONG est membre fondateur de *Break free from plastic*. ClientEarth AISBL est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 40 483 260 € pour 2023<sup>371</sup>.

**Zero Waste France / Europe**<sup>372</sup> : Zero Waste France a été fondée dès 1997 sous le nom de Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid). Zero Waste Europe a, quant à elle, été créée en 2014 en tant que branche régionale européenne de la Global Alliance for Incinerator Alternatives (GAIA). Ces ONG militent pour la réduction des déchets et la promotion d'une économie circulaire. Zero Waste Europe a par exemple mené le plaidoyer « *zero waste cities* », réalisé la campagne « *Break free from plastic* », l'étude « *the story of plastic* », et la vidéo « *zero waste lifestyle* ». L'ONG est membre fondateur de *Break free from plastic*. Zero Waste Europe<sup>373</sup> est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 3 847 000 € en 2022. Zero Waste France<sup>374</sup> est également inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 572 508 € pour 2022.

---

<sup>366</sup> [www.surfrider.org](http://www.surfrider.org)

<sup>367</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=58969291154-50](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=58969291154-50)

<sup>368</sup> [www.boell.de](http://www.boell.de)

<sup>369</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=60404068097-81](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=60404068097-81)

<sup>370</sup> <http://www.clientearth.org>

<sup>371</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=96645517357-19](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=96645517357-19)

<sup>372</sup> [www.zerowastefrance.org](http://www.zerowastefrance.org)

<sup>373</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=47806848200-34](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=47806848200-34)

<sup>374</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=340459018228-20](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=340459018228-20)

**Greenpeace**<sup>375</sup> : fondée en 1971 à Vancouver au Canada. Les fondateurs principaux sont David McTaggart et Bob Hunter. Greenpeace est l'une des ONG les plus actives contre l'industrie pétrochimique, en particulier en ce qui concerne les effets des produits chimiques et des plastiques sur l'environnement. Cette ONG a par exemple mené la campagne « *Plastic-free future* », publié un rapport « *Throwing away the future* », soutenu le documentaire « *The story of plastic* ». L'ONG est membre fondateur de *Break free from plastic*. Greenpeace Europe est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 2 371 671 € en 2023<sup>376</sup>.

**Plastic Soup Foundation** : ONG basée aux Pays-Bas et fondée en 2011 par Maria Westerbos<sup>377</sup>, l'ONG se consacre à la lutte contre la pollution plastique, notamment dans les océans. Le terme « Plastic Soup » fait référence à l'accumulation de plastique dans les océans, créant une sorte de soupe de déchets qui menace la vie marine et les écosystèmes. L'ONG est inscrite au registre de transparence de l'UE et a déclaré un budget de 1 678 440 € en 2022<sup>378</sup>.

**The ReThink Plastic Alliance**<sup>379</sup>: coalition de grandes ONG européennes qui se concentrent sur la lutte contre la pollution plastique à travers des actions de plaidoyer et l'élaboration de politiques publiques. Elle est membre de *Break Free From Plastic*. Cette coalition n'apparaît pas sur le registre de transparence de l'UE.

**Break Free From Plastic**<sup>380</sup> : coalition d'ONG (1900), de communautés et de citoyens, pour éliminer la pollution plastique. Cette coalition a notamment publié un rapport : « *Branded Volumes II: Identifying the world's top corporate plastic polluters* » qui identifie les entreprises qui sont les plus grandes pollueuses plastiques au monde, encourageant les politiques et les actions contre ces entreprises, mené la campagne « *Global plastic pollution treaty* ». Cette coalition n'apparaît pas sur le registre de transparence de l'UE.

**Plastic Pollution Coalition**<sup>381</sup> : coalition d'ONG (1200) fondée en 2009, qui œuvrent pour mettre fin à la pollution plastique et ses impacts négatifs sur les humains, les animaux, les voies navigables, et l'environnement. La coalition milite pour l'élimination des plastiques à usage unique, tels que les sacs plastiques, les bouteilles, et les pailles. Elle promeut des alternatives réutilisables et durables. Cette alliance a mené plusieurs campagnes dont « *Refuse Single-Use* » et « *Plastic Free Future* ». A noter que des artistes, musiciens, acteurs, chanteurs, personnalités publiques, politiciens, etc. en sont membres<sup>382</sup>. Cette coalition n'apparaît pas sur le registre de transparence de l'UE.

## **Panorama des moyens déployés par les ONG pour une « déplastification »**

---

<sup>375</sup> [www.greenpeace.org](http://www.greenpeace.org)

<sup>376</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=9832909575-41](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=9832909575-41)

<sup>377</sup> <https://www.plasticsoupfoundation.org/en/2021/02/ten-years-of-plastic-soup-foundation/>

<sup>378</sup> [https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail\\_fr?id=055616612425-69](https://transparency-register.europa.eu/searchregister-or-update/organisation-detail_fr?id=055616612425-69)

<sup>379</sup> <https://rethinkplasticalliance.eu/about-us/>

<sup>380</sup> [www.breakfreefromplastic.org](http://www.breakfreefromplastic.org)

<sup>381</sup> <https://www.plasticpollutioncoalition.org/coalition>

<sup>382</sup> <https://www.plasticpollutioncoalition.org/coalition/notable-members>

## Exemple d'outils utilisés par les ONG pour mener leurs attaques (liste non exhaustive)

- **Publication de rapports**
  - « *Plastic Atlas* » (Heinrich Boll) publié pour la première fois en allemand en juin 2019, puis traduit et adapté dans plusieurs langues et régions à travers le monde.
  - « *Plastic & climate: the hidden costs of a plastic planet* » (CIEL)
  - « *Fueling plastics* » (CIEL)
  - « *Throwing away the future* » (Greenpeace)
- **Réalisation d'études**
  - « *The Global Brand Audit Report 2023* »<sup>383</sup> (Break Free From Plastic)
- **Campagnes de sensibilisation**
  - « *Rise above plastics* » (Surfrider Fondation)
  - « *Break the plastic wave* » (Heinrich Boll et autres ONG)
  - « *Plastic-free future* » (Greenpeace)
- **Plaidoyers**
  - « *Zero waste cities* » (Zero Waste France)
  - « En Finir avec la Pollution Plastique Mondiale : Les Arguments en Faveur d'une Convention Internationale »<sup>384</sup> (heinrich Boll)
- **Coalitions**
  - Break free from plastic
  - Plastic pollution coalition
- **Vidéos éducatives**
  - « *Plastic pollution: The harmful effects on marine environments* » (Surfrider Fondation)
- **Documentaires**
  - « *The story of plastic* » (Greenpeace)
- **Accusation de greenwashing**
  - Greenpeace, Break Free From Plastic, et Global Alliance for Incinerator Alternatives (GAIA) ont accusé Dow chemical et Shell de tromper le consommateur par des campagnes de communication sur des plastiques prétendument plus écologiques.
- **Actions en justice**
  - Action contre « *project One* » d'Ineos<sup>385</sup> (notamment ClientEarth)

---

<sup>383</sup> <https://brandaudit.breakfreefromplastic.org/brand-audit-2023/>

<sup>384</sup> [https://ma.boell.org/sites/default/files/stopping\\_global\\_plastic\\_pollution\\_french\\_5final.pdf](https://ma.boell.org/sites/default/files/stopping_global_plastic_pollution_french_5final.pdf)

<sup>385</sup> <https://www.lesoir.be/569996/article/2024-02-22/craqueur-dethane-dineos-des-organisations-en-justice-contre-le-gouvernement>

Action contre Danone<sup>386</sup> (notamment ClientEarth)  
Action contre Ahold Delhaize<sup>387</sup> (notamment ClientEarth)

- **Participations aux consultations publiques**

Projet de décret relatif à l'interdiction de certains produits en plastique à usage unique<sup>388</sup>

Projet de décret relatif à l'obligation de présentation à la vente des fruits et légumes frais non transformés sans conditionnement composé pour tout ou partie de matière plastique<sup>389</sup>

Projet de décret relatif à différentes dispositions de lutte contre le gaspillage<sup>390</sup>

Projet de décret relatif aux objectifs de réduction, de réemploi et de réutilisation, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025<sup>391</sup>

- **Présence sur les réseaux sociaux**

Friends of the Earth a plus de 70 entités nationales et un total de 6000 groupes sur les réseaux sociaux.

Le mode opératoire des ONG est en général le suivant :

- Campagnes de dénonciation (conférences, vidéos, évènements publics et campagnes de communication) et utilisation d'éléments de langage forts pour capter l'attention de l'opinion publique voire choquer ;
- Réalisation de rapports ou d'études à l'appui de leurs accusations ;
- Utilisation de vecteurs, en particulier les réseaux sociaux comme caisses de résonance ;
- Relai par des médias spécialisés (exemple : Reporterre) ou généralistes comme amplificateurs ;
- Reprise par certaines personnalités ou décideurs politiques pour offrir une caution à leur message ;
- Éventuellement création d'une coalition pour engager des poursuites judiciaires (principal moyen d'action pour certaines ONG) à l'encontre d'entreprises ou d'Etats ;
- Actions d'influence auprès du législateur ;
- Mobilisation des consommateurs, comme par exemple en appelant au boycott.

Par ces actions, les ONG visent à :

---

<sup>386</sup> <https://www.zerowastefrance.org/zero-waste-france-et-2-autres-ongs-assignent-danone-en-justice-pour-son-utilisation-de-plastique>

<sup>387</sup> <https://www.retaildetail.be/fr/news/food/des-associations-environnementales-demandent-a-ahold-delhaize-plus-de-transparence-sur/>

<sup>388</sup> [https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/observations\\_public-18.pdf](https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/observations_public-18.pdf)

<sup>389</sup> <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-l-obligation-de-a2788.html?lang=fr>

<sup>390</sup> <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-a-differentes-a2161.html?lang=fr>

<sup>391</sup> <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-aux-objectifs-de-a2272.html?lang=fr>

- Nuire à la réputation des industriels ;
- Décrédibiliser toute tentative des industriels à trouver des solutions alternatives ;
- Détruire des filières ;
- Influencer l'opinion publique pour exercer une pression économique ;
- Influencer les politiques pour des changements législatifs ou règlementaires.

Ces ONG ont des stratégies d'influence très efficaces.

### **Actions de lobbying**

Les **actions de lobbying et d'influence** peuvent être menées par les ONG à différents niveaux : local auprès des collectivités, national auprès des ministères et politiques et européen auprès des institutions.

Par exemple, les actions d'influence de certaines ONG ont été déterminantes pour l'adoption de la loi AGEC en France. L'association Surfrider Foundation Europe a mené des actions d'influence visant à « intégrer dans le projet de loi anti-gaspillage et économie circulaire des mesures de réduction des plastiques à usage unique et de prévention des microplastiques <sup>392</sup> ». WWF a appelé les responsables publics à « prendre des mesures contraignantes pour lutter contre la pollution plastique à la source (réduction des plastiques à usage unique, réemploi et recyclabilité) <sup>393</sup> ».

### **Organisation des ONG**

Les ONG s'appuient sur leur réseau, à savoir un ensemble d'organisations qui collaborent sur des objectifs communs et coordonnent leurs actions. Certaines ONG, comme *Environmental Working Group*, lesquelles n'exercent pas « officiellement » d'activités de lobbying auprès des institutions européennes, activent leur réseau européen et mènent des actions par l'intermédiaire des organisations européennes partageant des objectifs similaires telles que Friends of the Earth Europe.

Les ONG peuvent par ailleurs se regrouper au sein d'une coalition, à savoir une alliance entre plusieurs ONG exclusivement ou des ONG et d'autres acteurs comme des personnalités publiques, des groupes de défense de l'environnement, des experts en environnement, des militants et parfois des entreprises. En se regroupant au sein d'une coalition, les ONG peuvent amplifier leur message et exercer une pression plus significative sur les décideurs politiques, les entreprises et l'opinion publique, en présentant une position unifiée qui est souvent plus difficile à ignorer que des actions isolées. Par exemple, *Break free from plastic* et *Plastic pollution coalition* sont des coalitions créées spécifiquement pour lutter contre la pollution plastique.

Enfin, les ONG telles que Greenpeace ou Friends of the Earth opèrent à l'échelle mondiale grâce à des implantations dans de nombreux pays. Ces multiples implantations leur

---

<sup>392</sup> <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=388734220#&fiche=X2VR1JZV>

<sup>393</sup> <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=302518667#&fiche=KUVPLPXH>

permettent de comprendre les réalités spécifiques de chaque région, de recueillir des informations de terrain, d'agir rapidement et de mobiliser des ressources locales.

## L'indépendance financière et politique des ONG en question

Les principaux critères définissant une ONG sont : l'indépendance financière, l'indépendance politique, la notion d'intérêt public de son action, et le but non lucratif de son action<sup>394</sup>.

Les résultats d'une recherche sur l'origine des financements et bailleurs de fonds de la fondation Heinrich Boll et de l'ONG Friends of the Earth suggèrent que des acteurs extrêmement puissants se dissimulent derrière ces ONG.

Certains gouvernements tentent de mettre fin à ces manœuvres. Par exemple en 2015<sup>395</sup>, Greenpeace Inde a été accusée par le gouvernement indien de ne pas avoir déclaré certains financements étrangers, y compris d'organisations liées à des gouvernements occidentaux, dans le but d'entraver des projets de développement dans le pays, y compris dans des secteurs liés aux énergies fossiles et aux matières premières. Par suite, en 2018, Greenpeace Inde a été accusée de faits de corruption par le gouvernement indien<sup>396</sup>.

### Focus : Friends of the Earth

FoE est une ONG fondée en 1969 à San Francisco et dont le siège est basé aux Pays-Bas.

L'ONG regroupe plus de 70 entités nationales et revendique plusieurs millions de membres.

Etendue du réseau de FoE dans le monde



Source : <https://www.foei.org/who-are-friends-of-the-earth/member-groups/>

La recherche sur l'origine des financements a porté sur 4 entités : Friends of the Earth International aux Pays-Bas (maison mère), Friends of the Earth Europe en Belgique, les Amis de la Terre en France et Bund für Umwelt und Naturschutz en Allemagne.

<sup>394</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_non\\_gouvernementale#cite\\_note-novethic-2](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_non_gouvernementale#cite_note-novethic-2)

<sup>395</sup> <https://www.courrierinternational.com/article/environnement-pourquoi-linde-sattaque-greenpeace>  
<https://www.greenpeace.fr/en-inde-greenpeace-derange-et-risque-la-fermeture-imminente/>

<sup>396</sup> <https://www.indiatoday.in/india/story/raid-at-greenpeace-office-ed-claims-evidence-of-corruption-1360468-2018-10-11>



Ces ONG font preuve de transparence dans la mesure où les budgets sont consultables dans les rapports annuels de chaque entité ainsi que dans le registre de transparence de l'UE. A cet égard, les personnes enregistrées sur le registre qui ne représentent pas d'intérêts commerciaux, comme les ONG ou associations à but non lucratif, doivent déclarer leur budget total et n'ont pas l'obligation de déclarer le budget pour leurs activités de lobbying contrairement aux entreprises par exemple.

Une analyse de l'écosystème de l'ONG Friends of the Earth permettrait d'obtenir des résultats plus probants.

Nom	Budget	Principaux donateurs
<b>Friends of the Earth International</b> Pays-Bas	<b>3 618 405 €</b> <sup>397</sup> 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGIS: Fair, Green &amp; Global Alliance (gouvernement des Pays-Bas) 927 109€</li> <li>• DGIS: Green Livelihoods Alliance (gouvernement des Pays-Bas) 292 645€</li> <li>• Isvara foundation 84 000€</li> <li>• Swedish Society for Nature Conservation 201 356€</li> <li>• Bread for the World 197 924€</li> <li>• Pro Natura/Swiss Church Aid 82 271€</li> <li>• Energy Transition Fund, a sponsored project of Rockefeller Philanthropy Advisors 156 216€</li> <li>• TOP Fund 40 891€</li> <li>• European Climate Foundation 17 636€</li> <li>• Daidone Foundation 175 435€</li> <li>• New Venture Fund (Forge) 41 421€</li> <li>• Global Green Grants 10 544€</li> <li>• FoE United States 141 116</li> </ul> <p>A noter que selon le rapport annuel de FoE International, l'ONG aurait reçu 1 180 424€ de subventions européennes (European Union FFPA)</p>
<b>Friends of the Earth Europe</b> Belgique	<b>3 592 555 €</b> <sup>398</sup> 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CINEA - LIFE Operating Grant 700 000€</li> <li>• Council of Europe (EYF) 37 965€</li> <li>• DG AGRI 323 513€</li> <li>• Dutch Government (DGIS) - Development aid 537 785€</li> <li>• Erasmus+ program 34 365€</li> <li>• European Climate Foundation 555 319€</li> <li>• European Climate Initiative (EUKI) 13 329€</li> <li>• German government 84 484€</li> <li>• Grace Foundation 41 210€</li> <li>• Isvara Foundation 50 000€</li> </ul>

<sup>397</sup> <https://www.foei.org/wp-content/uploads/2024/07/2023-FOEI-Financial-Statements-WEB.pdf>

<sup>398</sup> <https://friendsoftheearth.eu/wp-content/uploads/2023/06/Annual-Review-2022.pdf>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marin Community Foundation 36 477€</li> <li>• Membership contributions 521 512€</li> <li>• Minor Foundation 10 000€</li> <li>• Network of European Foundations 28 263€</li> <li>• New Venture Fund 54 277€</li> <li>• Oak foundation 37 993€</li> <li>• Open Society Initiative for Europe 153 556€</li> <li>• Rockefeller Brothers Fund 61 754€</li> <li>• Rockefeller Philanthropic Advisors 30 792€</li> <li>• Wellspring Foundation 180 082€</li> </ul>
<b>Les Amis de la Terre France</b>	<b>1 621 924 €<sup>399</sup></b> 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADEME 30 000€</li> <li>• Adhésion des membres 343 298€</li> <li>• Dons de particuliers 77 239€</li> <li>• European Climate Foundation 252 084€</li> <li>• FILE 110 600€</li> <li>• Fondation Gould Family 44 224€</li> <li>• Fondation Léa Nature 15 000€</li> <li>• Fondation Un Monde par Tous 22 266€</li> <li>• Fondation pour le Progrès de l'Homme 96 670€</li> <li>• Grassroots foundation 25 000€</li> <li>• IGSD 22 136€</li> <li>• KR foundation 31 000€</li> <li>• Ministère de l'Ecologie (France) 92 489€</li> <li>• Olin foundation 30 000€</li> <li>• Open Society Initiative For Europe 102 351€</li> <li>• SAGE Foundation 12 764€</li> <li>• Wellspring Foundation 13 205€</li> </ul>
<b>Bund für Umwelt und Naturschutz</b> Allemagne	<b>69 000 000 €<sup>400</sup></b> 2023	<i>Non communiqué au motif que « Notre principale source de revenus est constituée par les cotisations des membres et les dons de nos plus de 700 000 membres et sympathisants. Notre politique de longue date est de ne pas accepter de dons de la part d'entreprises ou d'autres entités privées. Par conséquent, nous n'avons pas</i>

<sup>399</sup> <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2024/06/les-amis-de-la-terre-rapport-financier-2023.pdf>

<sup>400</sup> <https://www.bund.net/ueber-uns/transparenz/finanzen/einnahmen/>

		<p>d'autres sources de revenus qui dépassent 10 000 euros et 10 % de notre budget ».</p> <p>Compte tenu du budget (69 000 000 €), l'absence de détails interroge.</p>
--	--	---

\*Recettes de l'association fédérale plus budget des 16 associations régionales allemandes.

FoE reçoit d'importants financements des gouvernements hollandais et allemands, ainsi que d'acteurs étrangers qui parfois peuvent financer plusieurs entités du groupe.

### Focus : Fondation Heinrich Boll<sup>401</sup>

La Heinrich Böll Foundation est une organisation allemande (plus précisément une association déclarée « associations déclarées « *eingetragene Vereine* ») créée en 1997 et proche du parti des Verts (Bündnis 90/Die Grünen). La fondation est dédiée à la promotion de la démocratie, des droits humains, de la justice sociale et de la durabilité environnementale à travers le monde.

Elle fait partie des fondations politiques allemandes<sup>402</sup> avec la fondation Friedrich-Ebert (proche des sociaux-démocrates du SPD), la fondation Konrad-Adenauer (proche des chrétiens-démocrates de la CDU), la Fondation Rosa Luxemburg (proche du parti de gauche Die Linke), la fondation Hanss-Seidel (conservateurs CSU) et la fondation Friedrich-Naumann (libéraux du FDP).

Elles ont notamment pour missions « l'éducation politique » des citoyens allemands « *politische Bildung* ». A cet égard, les fondations accordent des bourses aux étudiants internationaux, européens et allemands pour entreprendre des études dans des universités allemandes en Allemagne. Heinrich Boll aurait octroyé environ 1500 bourses en 2024<sup>403</sup>

### Structure

La fondation est dirigée par un conseil d'administration et un comité exécutif, tous deux composés de membres alignés sur les idéaux du parti des Verts. Implantée à l'échelle régionale dans les 16 *Länder*, son siège est situé à Berlin et elle est active dans plus de soixante pays avec plus de trente bureaux dans le monde.

La fondation dispose notamment d'un bureau en France dont le but affiché est de « renforcer la coopération franco-allemande et européenne ».

Etendue du réseau Heinrich Boll dans le monde

<sup>401</sup> [https://www.boell.de/sites/default/files/2023-12/231130c\\_boll\\_annualreport22\\_final.pdf](https://www.boell.de/sites/default/files/2023-12/231130c_boll_annualreport22_final.pdf)

<sup>402</sup> <https://ceriscope.sciences-po.fr/puissance/content/part2/les-fondations-politiques-allemandes-des-courtiers-de-la-politique-etrangere?page=1>

<sup>403</sup> <https://greatyop.com/bourses-fondation-heinrich-boll/>



Exercice clos: 01/2023 - 12/2023

Subventions de l'UE pour l'exercice financier clos le plus récemment: N/A

Subventions de l'UE pour l'exercice en cours: N/A

Principales sources de financement au cours du dernier exercice clos: • Financement public

Commentaire: N/A

	Nom du contributeur	Montant
Contributions pendant l'exercice clos (supérieures à 10 000 euros et à 10 % du budget total):	Germany's Federal Foreign Office	11 434 971 €
	Germany's Federal Ministry for Economic Cooperation and Development	43 553 620 €
	Germany's Federal Ministry of Education and Research	13 769 681 €
	Germany's Federal Ministry of the Interior and Community	18 520 512 €
	Other	1 945 366 €

Budget total: 89 224 150 €

Source : registre de transparence de l'Union Européenne

La répartition des fonds alloués aux fondations est déterminée chaque année par la **commission Budget du Bundestag** et votée dans la loi de finances qui détermine la répartition des dépenses de l'Etat.

Der Bund gewährt an folgende rechtlich selbstständige Begabtenförderungswerke Zuwendungen, die sie nach Richtlinien des BMBF als Stipendium für Studien (einschl. Aufbaustudien) und Promotionen vergeben:

1. Avicenna-Studienwerk
2. Cusanuswerk
3. Ernst Ludwig Ehrlich Studienwerk
4. Evangelisches Studienwerk Villigst
5. Friedrich-Ebert-Stiftung
6. Friedrich-Naumann-Stiftung für die Freiheit
7. Hanns-Seidel-Stiftung
8. Hans-Böckler-Stiftung
9. Heinrich-Böll-Stiftung
10. Konrad-Adenauer-Stiftung
11. Rosa-Luxemburg-Stiftung
12. Stiftung der Deutschen Wirtschaft (sdw) gGmbH
12. Studienstiftung des deutschen Volkes

Die Zuwendungen an die Begabtenförderungswerke der oben genannten politischen Stiftungen (Nrn. 5 - 7 und 9 - 11) können zusammen bis zu 110 000 T€ betragen.

Source : loi de finance allemande 2024

## Actions en France

La fondation, via son bureau à Paris, mène de nombreuses actions d'influence en France notamment lors de conférences et par l'organisation d'évènements. Elle semble par ailleurs entretenir des liens étroits avec certains politiciens français, ce qui justifierait une analyse plus approfondie.

## Outils de puissance

Les fondations politiques allemandes constituent un outil puissant pour la politique extérieure de l'Allemagne et un véritable outil d'influence international. L'ancien président allemand, Roman Herzog, aurait qualifié les fondations allemandes d'outils puissants permettant une « diplomatie parallèle »<sup>404</sup>.

L'accord de coalition entre le parti social-démocrate (SPD, S&E), le parti libéral-démocrate (FDP, Renew) et le parti vert (Die Grünen, Greens/EFA) pour les quatre années à venir élaborer en septembre 2021 précise notamment :

« Nous renforçons notre soutien à la société civile et le rôle important des syndicats, des fondations politiques et privées et des églises, en particulier dans les contextes fragiles. Le travail important des fondations politiques avec des fonds du ministère de la coopération doit être assuré et renforcé à l'avenir, en particulier dans les pays où les projets ont été menés jusqu'à présent. Nous orientons les prestations de soutien financier aux acteurs proches du gouvernement vers la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, l'élargissement des espaces de liberté pour les acteurs de la société civile et la presse et la lutte contre la corruption. Nous renforcerons notre soutien au Fonds européen pour la démocratie.»<sup>405</sup>

## Synthèse

Les actions des ONG contre l'industrie du plastique sont multiples et visent à créer un changement systémique en matière de production, de consommation, et de gestion des déchets plastiques. Les ONG interviennent sur toute la chaîne de valeur du plastique et déploient différents moyens pour atteindre leur objectif de « déplastification », y compris détruire ou nuire à des industries ou des modèles économiques.

Les financements des ONG étudiées suscitent des préoccupations quant à leur indépendance mais également quant à leurs véritables missions. L'identité de certains bailleurs de fonds suggère que les ONG pourraient être en réalité utilisées comme bras armés par ces acteurs pour promouvoir leurs intérêts politiques, économiques, ou stratégiques sur la scène internationale.

<sup>404</sup> <https://irdeme.org/le-poids-des-fondations-politiques-allemandes/>

<sup>405</sup> <https://legrandcontinent.eu/fr/2021/11/25/doctrine-de-la-nouvelle-ere-allemande/>

Des recherches complémentaires sur l'écosystème de certaines ONG pourraient révéler davantage de manœuvres cachées de certains acteurs.

## Annexe 3 - Panorama des principaux usages des matières premières plastiques

Les matières premières plastiques, ou polymères, sont des matériaux synthétiques dérivés principalement du pétrole et du gaz naturel. Elles sont largement utilisées dans de nombreux secteurs en raison de leurs propriétés variées telles que la légèreté, la durabilité, la résistance à l'eau, et la facilité de moulage.

Selon une étude de PlasticsEurope de mars 2024<sup>406</sup> l'utilisation des matières premières plastiques est répartie comme suit :

### Emballage (39%)

- Polyéthylène (PE) : utilisé pour les sacs en plastique, les films d'emballage, et les bouteilles. Le PE est apprécié pour sa légèreté, sa flexibilité, et son imperméabilité.
- Polypropylène (PP) : utilisé dans les emballages rigides comme les conteneurs alimentaires, les bouchons de bouteilles, et les emballages de médicaments. Le PP est durable et résistant à la chaleur.
- Polyéthylène Téréphtalate (PET) : utilisé pour les bouteilles de boissons, les plateaux alimentaires, et les fibres textiles. Le PET est transparent, léger et recyclable.

### Construction (22,9%)

- Polychlorure de Vinyle (PVC) : utilisé pour les tuyaux, les fenêtres, les revêtements de sol, et les câbles électriques. Le PVC est apprécié pour sa durabilité, sa résistance à l'eau, et sa longue durée de vie.
- Polystyrène (PS) : utilisé dans les panneaux isolants, les revêtements de sol, et les moules pour le béton. Le PS est léger et possède de bonnes propriétés isolantes.

### Automobile (8,3%)

- Polypropylène (PP) : employé pour les pare-chocs, les tableaux de bord, et les panneaux de porte. Le PP est léger, ce qui aide à réduire le poids total des véhicules, améliorant ainsi l'efficacité énergétique.
- Polyuréthane (PU) : utilisé pour les sièges, les panneaux d'isolation thermique, et les adhésifs. Le PU est flexible et possède de bonnes propriétés d'isolation.

### Electronique et Électroménager (5,7%)

- Acrylonitrile Butadiène Styène (ABS) : utilisé pour les boîtiers d'ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones, et les jouets. L'ABS est solide, léger, et possède une bonne résistance aux chocs.
- Polycarbonate (PC) : utilisé pour les lentilles optiques, les CD/DVD, et les écrans protecteurs. Le PC est transparent et extrêmement résistant aux chocs.

### Médical (dans la catégorie Autres : 15,6%)

---

<sup>406</sup> <https://plasticseurope.org/knowledge-hub/the-circular-economy-for-plastics-a-european-analysis-2024/>



- Polypropylène (PP) : utilisé dans les seringues, les instruments chirurgicaux, et les récipients pour solutions intraveineuses. Le PP est stérilisable et ne réagit pas avec la plupart des substances chimiques.
- Polymères biodégradables (PLA, PHA) : utilisé dans les sutures, les implants médicaux, et les emballages pharmaceutiques. Ces polymères se dégradent naturellement dans le corps ou l'environnement, ce qui est crucial pour les applications médicales.

#### Textiles (dans la catégorie Autres : 15,6%)

- Polyéthylène Téréphtalate (PET) : utilisé pour fabriquer des fibres synthétiques comme le polyester, qui est utilisé dans les vêtements, les textiles d'ameublement, et les textiles industriels.
- Nylon (Polyamide) : utilisé dans les vêtements, les cordes, les tapis, et les filets de pêche. Le nylon est résistant, élastique, et durable.

#### Agriculture (4,4%)

- Polyéthylène (PE): utilisé pour les films de paillage, les tunnels de serre, et les bâches pour l'ensilage. Ces films aident à contrôler les mauvaises herbes, à conserver l'humidité du sol, et à protéger les cultures des intempéries.
- Polychlorure de Vinyle (PVC) : utilisé dans les systèmes de tuyauterie pour l'irrigation goutte à goutte et les canalisations, contribuant à une distribution efficace de l'eau.
- Polypropylène (PP) : utilisé pour les filets de protection des cultures, les filets anti-oiseaux, et les cordages agricoles, en raison de sa résistance et de sa durabilité.

#### Ménages (4,1%)<sup>407</sup>

- Polypropylène (PP) et polyéthylène (PE) : utilisés pour fabriquer une large gamme de produits ménagers comme les boîtes de conservation, les seaux, les brosses, et les couverts en plastique. Ces plastiques sont légers, résistants à l'eau, et faciles à nettoyer.
- Polypropylène : utilisé pour les meubles en plastique tels que les chaises, les tables, et les étagères, qui sont appréciés pour leur légèreté, leur résistance aux intempéries, et leur coût abordable.
- ABS (acrylonitrile butadiène styrène) : pour les boîtiers et les composants des appareils électroménagers, comme les aspirateurs, les micro-ondes, et les machines à laver, en raison de sa solidité et de sa résistance aux chocs.

#### Loisirs (4,1%)

- ABS : utilisé dans la fabrication de jouets en raison de sa capacité à être moulé dans des formes complexes tout en restant robuste et sûr pour les enfants.
- Polycarbonate (PC) : utilisé pour des équipements tels que les lunettes de protection, les casques de vélo, et les boucliers de sécurité, en raison de sa transparence et de sa résistance aux impacts.
- Nylon et polyester : utilisés dans la fabrication de tentes, de sacs de couchage, et de sacs à dos, car ils sont légers, résistants à l'eau, et durables.

#### Sport (4,1%)

---

<sup>407</sup> Ménages, sports et loisirs sont comptabilisés dans la même catégorie et utilisent 4,1% des matières plastiques

- Polyester (généralement fabriqué à partir de PET) : utilisé pour les vêtements de sport, y compris les maillots, les shorts, et les vêtements de compression, en raison de sa capacité à évacuer l'humidité et à sécher rapidement.
- Polyuréthane (PU) : utilisé dans la fabrication de ballons de football, de chaussures de sport, et de coussins de protection en raison de sa flexibilité et de sa résistance.
- Polycarbonate (PC) : utilisé pour fabriquer des casques, des boucliers, et d'autres équipements de protection dans les sports tels que le football américain, le hockey, et le cyclisme, en raison de sa résistance élevée aux chocs.

## Annexe 4 - Méthodologie

L'objectif de la présente annexe consiste à préciser la méthodologie suivie pour la réalisation de ce rapport, rédigé entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et couvrant une période allant de 2007 à août 2024.

L'intégralité des informations utilisées provient de sources ouvertes et accessibles au public.

Les sources incluent notamment :

- Sources juridiques : législations nationales y compris étrangères, réglementations européennes, décisions de justice (Curia), OpenEdition, etc
- Sources commerciales et industrielles :
  - o Rapports annuels, rapports d'entreprises
  - o Communiqués de presse
  - o Bases de données sectorielles (exemples : statista, mordor intelligence, etc.)
  - o Informations financières et boursières (exemple : zonebourse)
- Sources médiatiques
  - o Articles de presse français et étrangers
  - o Analyses et enquêtes en français et en langues étrangères
- Réseaux sociaux (principalement : twitter et LinkedIn)
- Bases de données statistiques (principalement : OCDE, Nations Unies, International trade center, OMC)
- Sources gouvernementales
  - o Sites institutionnels (senat.fr)
  - o Sites ministériels
  - o Divers : ADEME
- Sources intergouvernementales
  - o Union européenne (EUR-Lex, policy.trade.ec.europa.eu)
- Sources non gouvernementales et associatives :
  - o Sites internet des ONG ou associations
  - o Rapports annuels, rapports/études thématiques
  - o Communiqués, plaidoyers
  - o Contributions diverses
- Sources permettant de mesurer l'influence et le lobbying :
  - o Registre de transparence de la commission européenne
  - o Divers sites : transparency watch, lobby fact, influence watch, influence map,

Une grille d'analyse a notamment été utilisée pour trier les informations selon leur : importance, fiabilité et impact. Dans la mesure du possible, les données ont été validées et croisées par diverses sources.

La chaîne de valeur du plastique comprend de nombreuses étapes. Ainsi, le rapport s'est focalisé sur les 3 étapes les plus importantes : production des matières premières, fabrication des produits finis et enfin traitement de fin de vie du plastique via le recyclage. Les solutions alternatives aux plastiques traditionnels, bien qu'étant des secteurs de niche à ce jour, ont également été analysées : bioplastiques, oxo-dégradables et plastiques recyclés (ou secondaires) compte tenu de leur croissance.

Pour réaliser une cartographie des principaux acteurs de la chaîne de valeur du plastique (industriels, société civile, institutions) plusieurs critères ont été retenus : pour les industriels, le chiffre d'affaires et la localisation géographique ont été pris en compte ; pour la société civile, l'influence et la visibilité ont été privilégiées ; enfin, les acteurs institutionnels ont été identifiés en fonction de leur rôle dans la mise en œuvre du cadre normatif.

Les stratégies, initiatives et actions menées par ces acteurs ont été ensuite analysées dans les champs suivants : économique, normatif (principaux instruments juridiques), environnemental (souvent impacts négatifs) et juridictionnel (actions en justice).

Cette méthodologie a permis d'identifier des indices ou des stratégies de guerre ou de confrontation économique mais également d'éliminer des acteurs ou des secteurs non concernés par un affrontement économique au jour de la rédaction du rapport (industriels du verre ou du bois, secteur des plastiques recyclés).

#### *Limites de la méthodologie*

Bien que les sources ouvertes fournissent une grande quantité d'informations, certaines données restent inaccessibles, le recours aux sources humaines en complément serait pertinent.

La traduction de certaines données issues de sources étrangères peut être parfois approximative et imprécise.

Les conclusions tirées à partir des informations disponibles peuvent devenir obsolètes rapidement en raison de changements géopolitiques, économiques ou normatifs.

Certains aspects du rapport mériteraient un approfondissement.